CHRONIQUE PARLEMENTAIRE:
CHANGER DE MÉTHODE: EST-CE ENCORE POSSIBLE ?

BILLET D'HUMEUR:
LES MÉTIERS DU SOCIAL EN PLEINE CRISE...PAR MANQUE D'ATTRACTIVITÉ !

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR N°22 - MAI 2023

GRAND ENTRETIEN
MARC GAUDET

PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

"AU DÉPARTEMENT, NOUS PRIVILÉGIONS LE CONCRET. NOUS REFUSONS LES EFFETS D'ANNONCES."

ÉVÉNEMENT :
TERRITOIRES EN TRANSITION(S)
8 JUIN À LYON

Disponible en kiosque sur **lejournaldesdepartements.fr**

INNOPOLIS
EXPO PARIS

19-20 SEPT
PARIS, ESPACE CHAMPERRET
2023

LE SALON DÉDIÉ
INNOVATIONS
QUI **TRANSFORMENT**
NOS
TERRITOIRES

Les collectivités
changent de modèle

Prenez part au mouvement !

LES ANIMATIONS DE L'ÉDITION 2023

- Le **Forum des Collectivités**, l'innovation pour faire face aux crises sera le programme phare du salon avec 2 jours de programmation
- Le **Pôle Urban Design** qui met en lumière les projets innovants de conception urbaine : nature en ville, urbanisme circulaire & tactique, respect de la biodiversité...
- La journée **Lumière & Territoires**, afin de montrer les dernières innovations en matière d'éclairage public
- La tenue du **Forum Afrique Ville durable** organisé par l'association **Urbaniste sans frontières** qui va mobiliser les collectivités africaines de l'Afrique de l'ouest et du Maghreb

DEMANDEZ VOTRE BADGE PREMIUM*
DÈS MAINTENANT (40€ H.T SUR PLACE)

Inscrivez-vous sur **innopolis-expo.com** : avec le code **MAGDELBO** ou **scannez** ce QR code

**Bénéficiez d'une entrée gratuite au salon et un accès au salon VIP*

CONTACT & INFORMATIONS

Tél. : 04 87 91 31 86
Email : visiteurs@apos-media.com
innopolis-expo.com

#innopolisexpo2023

ORGANISÉ PAR APOS MEDIA

SPONSORS Technilum® mobilier urbain d'éclairage · Futureproofed part of Sweco

PARTENAIRES MAJEURS Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires · ADEME · FNCCR · Groupe Delbo Presse

EDITO

Par Olivier de Brabois
Rédacteur en chef du Journal des Départements

Après le vote de l'ensemble des budgets primitifs des Départements, vient le temps des documents de communication qui, bien sûr, cherchent, avec constance, à embellir la situation et cela quelque soit le bord politique.

Il s'agit de valoriser la gestion du Conseil départemental en insistant sur le maintien des dépenses de fonctionnement et l'importance des sommes consacrées à l'investissement. Puis les différentes actions se trouvent détaillées avec parfois des sommes comptabilisées deux ou trois fois, tant on peut facilement imputer les crédits à différentes politiques.

Mais tous les documents insistent, à juste titre, sur les circonstances particulières de ces budgets : inflation, dépenses décidées par l'État et qui se répercutent inévitablement sur les budgets départementaux, hausse des rémunérations des agents, des aides à domicile…

L'incertitude dans le secteur des recettes avec la baisse attendue des Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO) souvent amorcée déjà durant le dernier semestre de l'année 2022 dans certains départements et qui semble se confirmer en 2023. L'article rédigé par Michel Klopfer (voir la rubrique Finances) montre clairement ce phénomène.

Le dossier spécial de ce mois concerne le département du Loiret qui, avec discrétion et efficacité, mène une politique originale dans de nombreux domaines. Son Président insiste sur la simplicité. Il refuse les nouvelles normes, règlements ou contraintes. Il veut des principes faciles à mettre en œuvre. Il considère aussi qu'il doit prendre en main l'avenir de son territoire, au-delà de ses propres compétences. Ainsi, il veut agir dans le secteur des mobilités et s'engage clairement pour des projets ferroviaires. Une initiative parmi tant d'autres qu'il faut découvrir ce mois-ci.

Encore une fois, ce numéro regorge de nouvelles idées, de bonnes pratiques qu'il suffit d'aller chercher. Rien ne semble plus dangereux que de rester dans sa collectivité en se contentant de se réjouir et de se féliciter de ses propres politiques. A force de répéter et de communiquer sur ses propres actions, on en vient à se persuader qu'on réalise le meilleur dans chacun des secteurs. Le Journal des Départements permet d'ouvrir les fenêtres, d'aller à la rencontre de nouvelles expériences, de s'inspirer d'idées intéressantes. Les adapter à son territoire représente une belle opportunité.

Cette attitude, ces démarches se retrouvent dans l'ensemble des actions que nous menons avec le groupe Delbo presse. Ainsi la journée de travail/ réflexion « Territoires en transition(s) » qui se déroulera le 8 juin prochain à Lyon au Conseil départemental du Rhône. Trois thèmes retenus : écologie et sobriété, aménagement du territoire et mobilité. Des expériences réussies dans différentes collectivités. Car oui, notre pays regorge de projets, de réalisations et de pratiques originales. Souvent menées avec peu de moyens, mais qui méritent d'être mieux connues.

Ces bonnes pratiques qui marchent, nous voulons les diffuser, les partager grâce à nos supports et à nos manifestations. Ainsi, avec la cérémonie des D d'or où des trophées récompensent les Départements pour des actions originales et réussies. Après Chambord, elle se tiendra, en 2023, le 14 septembre au Futuroscope. Merci au Département de la Vienne d'accueillir cette manifestation, instants de fête et de convivialité. Moments pour échanger, partager.

Plusieurs Départements nous ont fait savoir qu'ils souhaitaient accueillir des manifestations sur des thèmes ciblés, à l'instar de ce qui va se passer à Lyon le 8 juin. L'occasion d'autres temps forts pour l'année 2023 et l'année 2024. Nous vous en dirons plus d'ici quelques semaines.
Bonne lecture.

Olivier de Brabois

o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

Le Journal des Départements
N°22 Mai 202

1er Partenaire média des départements de France, Le Journal des Départements est un magazine mensuel publié par la société OJP Presse.

Les actualités des départements en direct sur : lejournaldesdepartements.com

Communication

Communication et réforme des retraites

Cécile DELOZIER, spécialiste en communication politique

SOMMAIRE

Grand entretien

Portrait de Marc Gaudet
Président du Département du Loiret
08

Chronique parlementaire

Changer de méthode: Est-ce encore possible ?
Stéphane Sautarel, Sénateur du Cantal et Conseiller région de la région Auvergne-Rhône-Alpes
34

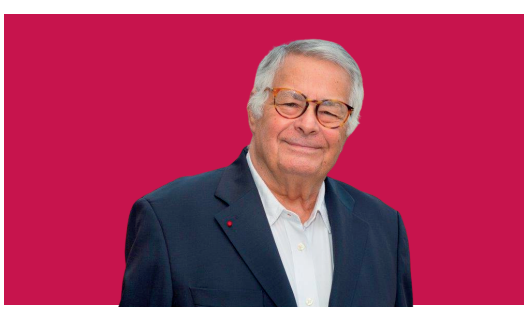

Billet d'humeur - Solidarité

LES MÉTIERS DU SOCIAL EN PLEINE CRISE… PAR MANQUE D'ATTRACTIVITÉ !
Claude ROMEO, Directeur Départemental Honoraire Enfance Famille de Seine St Denis et Ancien Président de l'ANDASS
44

Management et conduite du changement

L'INVITÉ DU MOIS : Rémi Bensoussan
Directeur général des services du Département du Lot
Par Jean-Marie Martino et Gilles Lagarde
87

Littérature

Les choix littéraires de Simon Houdebert
108

"Ils le disent" dans le Journal des Départements

Verbatim

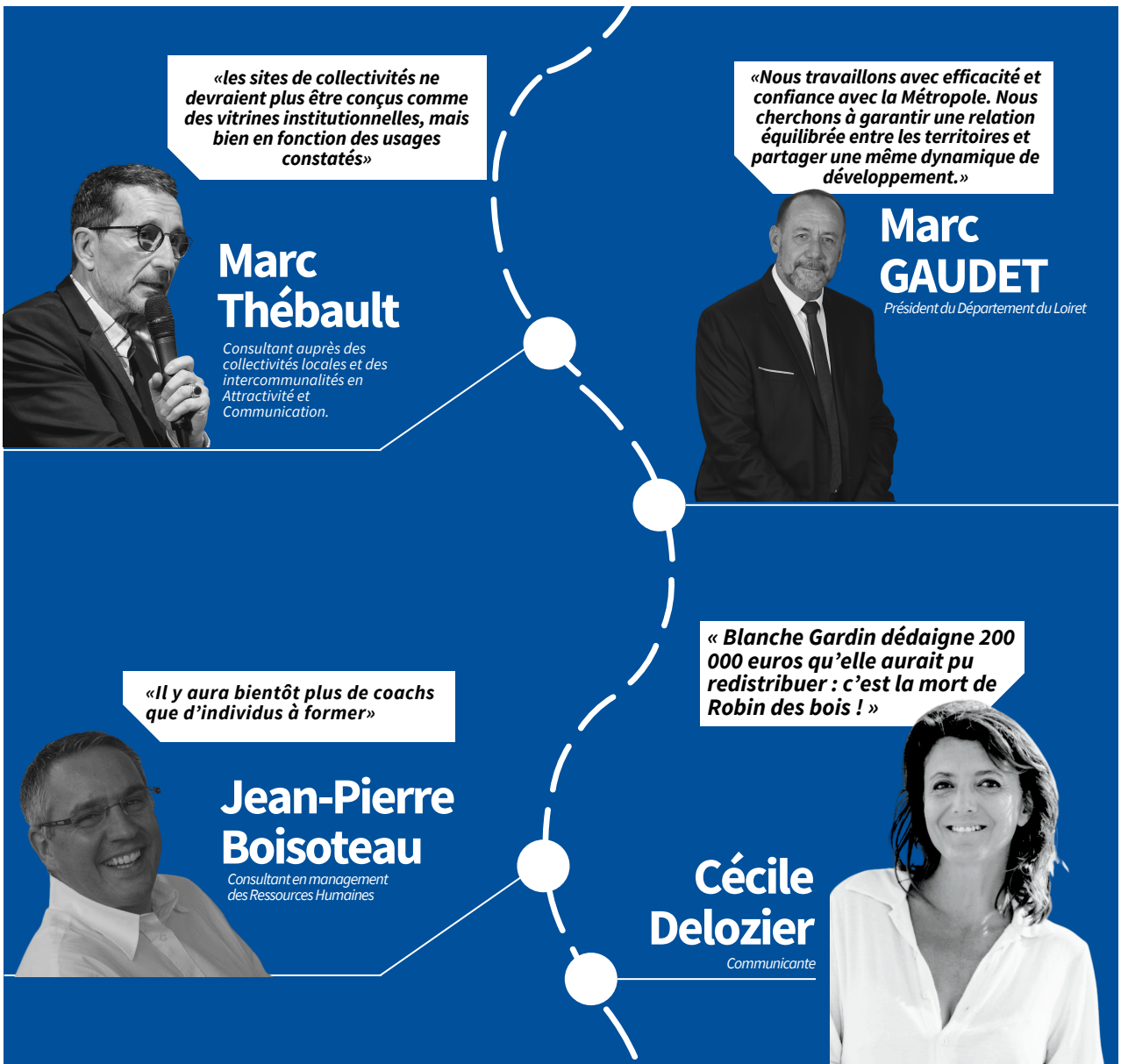

Le Journal des Départements
est une Marque de la société OJP Presse, SAS au capital de 1000,00€

SIÈGE SOCIAL
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
France

Directeur de la publication
Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef
Olivier de Brabois

RÉDACTION - Orléans
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

RÉDACTION - Paris
46 quai Louis Blériot, 75016 Paris
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

PUBLICITÉ
Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse rozenn@delbopresse.com en précisant dans l'objet : «Publicité LJD ».

MENTIONS LÉGALES
IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

OJP PRESSE
PUBLIC RELATION

Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux.
Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal 03-2023

CRÉDITS PHOTOS
Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse, Département de la Sarthe, Cedric Arnould

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro
Jean-Marie Martino, Marc Thebault, Simon Houdebert, Cécile Delozier, Gilles Lagarde, Jean-Pierre Boisoteau, Mathilde Haas, Claude Romeo, Olivier Babinet, Jean-Pierre Boisoteau, Rémi Bensoussan, Marie-José Maurin, Stéphane Sautarel, Bernard de Froment, Jean-Philippe Delbonnel, Guillaume Philippot, Charles Poyac-Richard, Olivier de Braboir, Michel Klopfer.

IMPRESSION DIFFUSION
Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires et aux entreprises ainsi que les collectivités des départements Français.

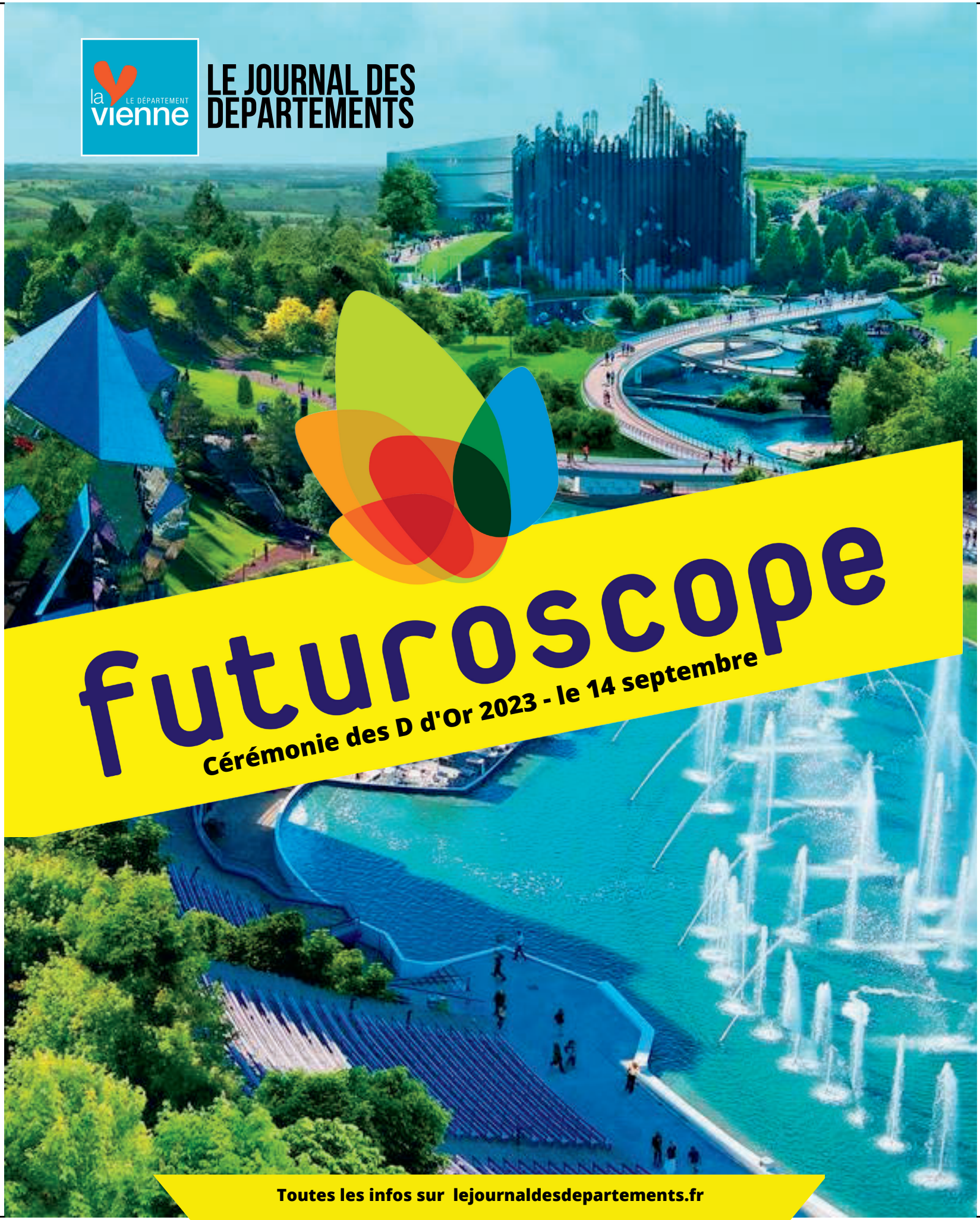
la vienne
LE DÉPARTEMENT
LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS
futuroscope
Cérémonie des D d'Or 2023 - le 14 septembre
Toutes les infos sur lejournaldesdepartements.fr

TROPHÉES DES DÉPARTEMENTS ILS SONT LA CHANCE POUR LA FRANCE

Mettre sous les feux des projecteurs toutes celles et ceux qui œuvrent dans l'ombre pour faire bouger la France ! Tel est le pari des Trophées des Départements autrement nommé : Cérémonie des "D d'Or", une action plébiscitée par les élus et les décideurs notamment à travers le flux des candidatures amorcé en 2022.

Élu(e)s, chefs d'entreprises, décideurs, directeurs de fondations, femmes et hommes et de tous âges, rejoignent les rangs des candidats. Ce qui augure d'un bon millésime pour cette année 2023, à l'image d'une France plurielle et résiliente sur tous les fronts.

Vous aussi, faites-nous partager vos actions et les initiatives entreprises dans vos collectivités ou vos activités. Téléchargez votre dossier et envoyez-nous votre candidature pour faire partie de nos personnalités inspirantes de l'année, faire parler de vous et figurer sur notre Book des Trophées 2023.

COMMENT PARTICIPER AUX TROPHÉES DES DÉPARTEMENTS 2023

Pour candidater aux Trophées des Départements 2023, vous devez représenter, une collectivité, une institution ou une entreprise et avoir entrepris ou avoir prévu des projets, des actions de développement, qu'elles soient d'ordre économique, social, environnemental, culturel, sanitaire ou technologique, au sein de votre entité, dans vos activités ou au service des autres.

Pour cela, vous devez remplir et adresser le dossier de candidature réservé à votre catégorie en fournissant les informations de communication demandées. Les dossiers de candidatures sont disponibles sur lejournaldesdepartements.fr, rubrique « Trophées ».

Attention, il y a deux types de dossiers selon le profil de votre candidature. Un dossier pour les « Départements » et un dossier pour les « institutions et entreprises ».

Pour chaque type de dossier, vous aurez à choisir une ou plusieurs catégories pour vous distinguer sur les 30 qui vous sont proposées selon votre profil de candidature.

Dates de clôture des commissions
Les candidatures pour les 30 « Trophées des Départements 2023 » Les dossiers doivent parvenir avant le 14 juillet 20023

Les actions de communication autour des lauréats sont réalisées au fur et à mesure de la réception des dossiers, de leur traitement et des attributions.

Informations, contact et dossiers de candidature à télécharger sur
www.lejournaldesdepartements.fr/trophees

PORTRAIT

Marc Gaudet

Président du Département du Loiret

L'immeuble passerait presque inaperçu. Discret, loin de la pompe de certains hôtels départementaux.

Ici, on cultive la simplicité, l'humilité.

Au quatrième étage, Marc Gaudet nous reçoit chaleureusement. Grand bureau très clair. Un lieu pour le travail avec une grand table de réunion. Un homme chaleureux, attentif. Ici, pas de frime, du sérieux, du travail. Au mur une très grande carte du département permet de préciser des actions. Aux côtés de trois ballons de rugby, des parapheurs alignés attendent la signature du Président.

Un homme respecté par ses fidèles, comme par ses opposants. A l'instar de Christophe Chaillou, conseiller départemental socialiste qui parle « d'un humaniste, profondément attaché à son territoire, homme de dialogue et de convictions ».

Un homme aux racines profondément ancrées dans la terre de Beauce, héritier d'un double engagement : rural et politique. Fils d'agriculteur à Ascoux, producteur de céréales et de betteraves sur une petite ferme d'une quarantaine d'hectares avec encore des vaches, et où l'on vendait du lait jusqu'à la fin des années 70.

Ce père, véritable patriarche, respecté et parfois craint par ses 5 enfants s'engage tôt dans la vie publique. Gaulliste, maire de 1959 jusqu'à 1983, il réserve mardi et jeudi soir à la mairie jusqu'à 20 heures.

Il n'y a pas de télévision, alors on lit ! A table, on parle souvent politique et agriculture. Marc Gaudet restera fidèle à cette double influence.

Déjà affable il montre aussi un caractère affirmé, tient tête à sa mère qui ne veut pas le voir suivre les cours d'histoire à l'Université d'Orléans. Il tient bon, obtenant sa licence d'histoire et un deug de géographie et devient logiquement professeur vacataire à l'Institut Rural d'Education et d'Orientation à Orléans la Source.

Mais la terre de Beauce le rattrape et il décide de reprendre l'exploitation familiale à Ascoux en 1995.

Il va développer la ferme qui passe en 2001 à 135 hectares.

La politique viendra en même temps, puisqu'il est élu maire d'Ascoux en 1995, à la place de celui qui avait pris la suite de son père en 1983.

Alors commence une ascension qui paraît naturelle. Mais attention, il s'agit surtout du résultat d'un travail et d'une volonté assumée et affirmée. Persuadé qu'il ne faut pas attendre qu'on vous propose un poste, mais qu'il faut le mériter.

Ainsi, en 1998, lorsque le conseiller général André Saillard, un ami proche de son père, décide d'arrêter, il se présente, à 33 ans, seul, sans étiquette politique. Arrivé en troisième position, derrière Jean-Paul Charié, RPR, et Claude Laurent, socialiste, en dépit des pressions, il se maintient et permet à Claude Laurent de l'emporter. Loin de le desservir, cela permettra de l'asseoir dans le paysage politique local. Il apprend beaucoup aux côtés de Paul Masson, sénateur et ancien préfet de Région qui lui parle « comme un père à son enfant… [et l'assure] vous serez le prochain conseiller général ».

En 2001 réélu maire, il devient l'année suivante vice-président de la communauté de communes, et en 2004, repart naturellement au combat des cantonales, sans carte politique, face au maire de Pithiviers et Claude Laurent le sortant. Il se retrouve élu assez facilement avec le soutien du Président du Conseil général, Éric Doligé.

Tenté par les législatives en 2007, maintenant encarté au Parti Radical valoisien, il en est dissuadé par Éric Doligé. Il accède ensuite à la première vice-présidence du SDIS puis la présidence déléguée.

L'occasion de visiter tous les centres de secours, de rencontrer tous les élus et d'acquérir une dimension départementale. Ainsi, logiquement, il devient vice-président au Conseil départemental en 2011 puis premier vice-président après l'élection d'Hugues Saury. Il succède à ce dernier lorsqu'il devient sénateur en 2017. Il est réélu président (UDI) du Loiret en 2021.

Cela ne lui monte pas à la tête. Il demeure agriculteur avec l'aide de son frère ainé, se réserve les semis et les récoltes, et assure la présidence d'une Cuma, coopérative d'utilisation de matériel agricole. Il y retrouve ses racines, les paysages de plaines, les discussions avec les collègues agriculteurs. Il l'affirme, il renoue dans ces moments-là avec la simplicité et le bon sens. De retour au bureau du département, il se bat contre les dispositifs compliqués, les règlements, les normes que toute administration cherche à produire.

Car, il l'affirme « Je refuse les machins lourds à porter. Notre action doit être lisible et compréhensible.»

Toujours la simplicité à son image.

**Le Conseil départemental du Loiret a décidé de réfléchir à la question des transports.
Pourquoi, alors qu'il ne s'agit pas d'une compétence départementale ?**

Marc Gaudet : Mais le sujet des mobilités peut l'être, et il ne nous laisse pas indifférents. C'est pourquoi nous avons travaillé et adopté un schéma des mobilités qui constate de grosses carences au niveau du transport collectif ferroviaire sur le département. Ainsi certaines zones rurales en sont dépourvues. Or le besoin de se déplacer plus facilement touche tous les secteurs (RSA, enclavement, entreprise...)
Depuis des décennies, on nous promet deux lignes fondamentales pour le département et qui n'avancent pas. Je pense d'une part à Orléans - Chartres, dont on a posé le premier rail il y a au moins 20 ans et qui s'arrête en pleine Beauce ne desservant pas Orléans et laissant Patay complètement isolée.

L'autre ligne, Orléans-Châteauneuf-sur-Loire, elle aussi promise depuis plusieurs décennies, n'avance pas. Les études dilatoires se multiplient.

"Il faut arrêter de vendre du rêve !"

Au Département, nous privilégions le concret. Nous refusons les effets d'annonces sans effets. Alors, oui, effectivement le transport ferroviaire est une compétence exclusivement régionale, mais le Département se trouve directement concerné : au titre de l'organisation sur le territoire de nos nœuds multimodaux, mais aussi parce qu'une ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf-sur-Loire soulagerait une partie du trafic de la route départementale qui longe cette voie.

Notre rôle consiste à nourrir les réflexions de la Région. Ainsi nous souhaitons l'expérimentation d'une ligne régulière Neuville-aux-Bois / Fleury-les Aubrais / Orléans avec un petit train autonome expérimental (à hydrogène ou électrique) roulant à 60 km/h. Ceci soulagerait le trafic routier sur deux routes départementales avec des bénéfices environnementaux et sécuritaires.

Sur les mobilités, il vous arrive de critiquer l'organisation du transport scolaire par la Région ?

M.G. Sur le réseau de transports scolaires, tous les présidents de départements le constatent : le transfert de la compétence du Département à la Région a éloigné la décision. Nous étions plus proches des parents, des maires, dans l'action et avec beaucoup de réactivité. Un élu allait sur place pour étudier les problèmes.

Sur le transport scolaire, clairement, la Loi NOTRe n'a pas été une avancée, la compétence aurait dû rester dans le giron départemental.

Que propose le Département pour favoriser la mobilité cyclable ?

M.G. Une majorité de Loirétains parcourent de courtes distances pour aller travailler et peuvent utiliser un vélo éventuellement à assistance électrique. Pour cela, il faut augmenter notre réseau cyclable. Au-delà de la nouvelle véloroute qui reliera bientôt Montargis et Orléans, le long du canal d'Orléans, nous réfléchissons à accoler des voies cyclables à nos routes départementales, en site propre avec des axes structurants.

Cette démarche se retrouve dans un schéma qui sanctuarise des enveloppes budgétaires (7 M€ par an sur une quinzaine d'années) avec un apport foncier des communes.

Nous avons par ailleurs une flotte de vélos électriques mise à disposition d'associations d'insertion pour faciliter les trajets. A cet égard, et parce que la mobilité reste un important frein à l'emploi, nous pourrions peut-être aller plus loin et réfléchir à un système de location de petits véhicules électriques pour les trajets domicile-travail.

Toujours dans le domaine des mobilités, où en sommes-nous sur la déviation de Jargeau ?

M.G. La déviation de Jargeau est un des 10 plus gros chantiers de France actuellement, avec une forte technicité de la part des équipes puisque cette déviation intègre la construction d'un franchissement de Loire. La protection de l'environnement et du cadre paysager est notre priorité.

A ce jour, nous avons gagné tous les recours, deux restent, mais qui ne sont pas suspensifs pour les travaux. La déviation aujourd'hui avance bien pour la partie qui contourne Saint-Denis-de-l'Hôtel et celle qui franchit la Loire. Il s'agit d'un projet à 90 M€ avec une aide de l'Etat pour les cheminements cyclables liés au pont.

Quels sont vos rapports avec la métropole et les autres collectivités locales ?

M.G. Nous travaillons avec efficacité et confiance avec la Métropole. Nous cherchons à garantir une relation équilibrée entre les territoires et partager une même dynamique de développement.

Ainsi, nous participons au campus Madeleine, l'université qui vient au cœur d'Orléans. Encore une fois, nous sommes le premier partenaire de la Métropole, en apportant 20 M€, comme sur le mandat précédent avec un soutien de 26 M€ sur le grand complexe CO'MET (Arena-Palais des congrès-Parc des expositions).

Sur l'ensemble du territoire départemental, nous intervenons à différents niveaux : sur la durée du mandat, ce sont 150 millions d'euros qui seront versés sous forme de subventions aux communes, intercos sur des projets qui sont, soit de dimension communale, soit à vocation intercommunale, voire supra départementale. Une enveloppe a été déterminée pour chaque canton, qui permet de soutenir les différents projets des communes : une école, une route, des trottoirs, une salle de sport, une église,... Pour tout cela, nous accompagnons les communes avec Cap Loiret.

"Notre démarche consiste à permettre à toutes les communes d'utiliser toutes les compétences départementales pour leurs projets."

Et qu'est-ce que Cap Loiret ?

M.G. Il s'agit d'un concept original. Ni agence d'attractivité, ni service d'ingénierie. C'est une offre proposée directement par le Département. Notre démarche consiste à permettre à toutes les communes d'utiliser toutes les compétences départementales pour leurs projets.

Concevoir les plans pour un projet de trottoir, aider à lancer l'appel d'offre, établir un diagnostic sur une église, préprogrammer des restaurations, aider à sélectionner un AMO sur de plus gros projets, mais aussi réaliser des études financières... : tous nos services y participent avec des agents particulièrement dédiés. Et tout cela gratuitement et avec une démarche environnementale !

Quelle implication justement en matière d'environnement ?

M.G. Tout d'abord nous avons mis en place une COP interne, pour mesurer l'effet de nos politiques en termes d'empreinte carbone. Cela touche tous les domaines, transports, repas, denrées, matériels, fournitures... Chaque service intègre cette réflexion, et dès 2024, nous présenterons un budget vert.

"Nous aidons aussi à l'utilisation du vélo, au co-voiturage..."

Enfin, nous avons créé avec la Banque des territoires, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne, la SEM Loiret Énergie. Nous pouvons consacrer 40 millions d'euros à des projets. Le plus emblématique pour l'instant sera celui d'une ferme en Sologne, à Saint-Cyr-en-Val où l'on pourrait imaginer 70 hectares de panneaux photovoltaïques.

Dans le domaine de l'alimentation, nous soutenons la production locale. Cela s'est traduit par exemple par la réalisation d'un menu signature Loiret, en initiant un concours *Top Chef* avec le lycée hôtelier du département et le CFA, pour promouvoir des menus de saison. Il s'agit d'une implication importante à la fois environnementale et économique.

Le Département est-il toujours capable de soutenir le monde économique ?

M.G. L'aide au boulanger qui veut changer son véhicule de tournée ou l'aide à la mise aux normes du boucher du coin ou le soutien des PME jusqu'à 50 salariés auraient dû demeurer au niveau départemental au nom de l'efficacité et de la proximité.

Je soutiens la position de « Départements de France » qui demande qu'on puisse revenir sur l'aide aux commerces et aux petites entreprises en milieu rural.

L'ensemble des investissements réalisés dans les infrastructures servent indéniablement le développement économique. Et d'ailleurs, à cet égard, personne n'a remis en cause le fait que le Département finance de façon importante la construction d'un échangeur autoroutier au nord de la Métropole, pour désengorger une zone d'activité très active, alors même que la Région, dont le développement économique est bien la compétence, est absente de ce projet…

Nous n'avons pas voulu créer d'agence d'attractivité, mais cela ne nous empêche pas d'intervenir de façon importante dans le domaine du tourisme.

Pour mener une politique touristique sur quoi vous appuyez-vous ?

M.G. D'abord sur nos ressources propres ! Le canal (78km) et ses dépendances qui nous appartiennent maintenant, des forêts et des monuments.

Et puis sur une stratégie volontariste, ambitieuse et précise déclinée dans notre schéma départemental touristique récemment adopté. Avec la volonté de développer le cyclotourisme : infrastructures et hébergements.

Nous avons participé à l'édition de Guides du Routard à Pithiviers et Montargis. Nous développons des routes touristiques comme la Route de la Rose, comme la route des Illustres, valorisons nos propres monuments, les châteaux de Chamerolles, Sully-sur-Loire ou Gien, mais aussi des lieux remarquables comme Yèvre-le-Châtel, plus beau village de France. Et bien sûr, les paysages naturels comme la Sologne. Nous intervenons aussi pour aider à la restauration de châteaux et de monuments privés puisque l'on peut apporter jusqu'à 200 000 €.

Actuellement les terroirs du Loiret s'affichent dans le métro grâce à une campagne menée par Tourisme Loiret.

J'en profite pour dire un mot du festival de Sully qui va fêter son 50e anniversaire, sur trois semaines. Le festival se déroule sur plusieurs lieux du département, des communes plus ou moins importantes. Avec de beaux concerts en perspectives : Anne Queffélec, Laurent Korcia, Aurélien Pascal, Murray Head, Yannick Noah et Ibrahim Maalouf.

Vous vous impliquez aussi dans le secteur sportif ?

M.G. Notre département va accueillir la flamme olympique en juillet avec une animation d'une journée bénéficiant d'une visibilité nationale.

Nous organisons aussi des événements sportifs directement, comme la Loirétaine, une journée sportive qui aura lieu les 13 et 14 mai prochains et regroupera de nombreux sports à Châteauneuf-sur-Loire. L'idée la plus folle, l'organisation d'une course de plus de 1000 canoës sur le fleuve majestueux, dédiée aux amateurs et familles, avec pour but, 2024 pagaies sur la Loire.

Comment résumeriez-vous l'action du conseil départemental en deux mots.

En deux mots ? **Souplesse** et **simplicité**.

Nous refusons des « machins » lourds à porter. Nos politiques, nos interventions doivent être compréhensibles, lisibles, souples.

L'accumulation de normes, de règlements, de lois, de décrets nous étouffe tous. Chacun s'en plaint mais rien ne bouge ! Pire, on en rajoute toujours plus !

Pour moi, un troisième mot reste crucial : la proximité. La légitimité des élus et du pouvoir politique ne passera que par la capacité à faire et à répondre concrètement aux problématiques quotidiennes que rencontrent nos concitoyens.

"Et pour moi, c'est l'évidence, la proximité rime avec efficacité !"

Le Loiret votre Département c'est :

686 200 HABITANTS (JANVIER 2022)

325 COMMUNES

36 392 COLLÉGIENS

100 SITES DU DÉPARTEMENT DONT **58** COLLÈGES

3613 KM DE ROUTES

18 ESPACES NATURELS SENSIBLES

826,4 M D'EUROS DE BUDGET EN 2023

2 600 AGENTS DONT **300** ASSISTANTS FAMILIAUX

20 000 ÉTUDIANTS

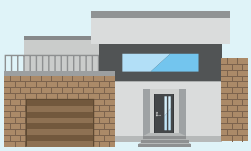

PRÈS DE **2** MILLIONS DE NUITÉES DANS LES HÉBERGEMENTS MARCHANDS EN 2022

21 000 ENTREPRISES

Le Loiret, un territoire innovant, solidaire et durable, toujours à vos côtés !

LOIRET.FR

Crédits photos : GettyImages • Tourisme Loiret

Développeurs territoriaux CAP LOIRET

Le Département accompagne et protège les Loirétains

Transformation de ses politiques sociales : toujours plus proches

En janvier 2020, le Département du Loiret a engagé une transformation de son action sociale, afin de la rendre plus proche des attentes et des habitudes de vie des Loirétains, de simplifier les parcours usagers et réduire certains délais.

Pour y parvenir, depuis novembre 2021, les services départementaux s'organisent autour de 4 agences départementales des solidarités dans lesquelles se situent 3 équipes d'accueil inconditionnel, et 19 équipes pluridisciplinaires en territoire.
L'accueil inconditionnel offre un premier accueil en proximité, et répond aux demandes des usagers ne bénéficiant pas déjà d'un suivi. Les équipes pluridisciplinaires accompagnent ensuite la personne sur la globalité de ses besoins (enfance, insertion et autonomie). À terme, ce suivi doit pouvoir être assuré par un interlocuteur unique et le parcours de vie de l'usager réuni dans un seul dossier social.

Pour dynamiser le retour à l'emploi et l'accès à la formation des bénéficiaires du RSA, le Département a lancé l'opération 3 mois pour 1 job, un parcours d'accompagnement intensif et sur-mesure de trois à six mois, avec un suivi individuel hebdomadaire et des actions collectives en lien direct avec les entreprises et les organismes de formation locaux, et grâce à ses coachs emploi. Sur les 178 personnes ayant bénéficié de ce suivi intensif et personnalisé depuis son lancement, en moins de trois mois, 80 ont repris une activité (CDD, CDI, intérim) et 38 ont débuté une formation.

Un plan priorité santé Loiret

L'accès aux soins est un droit primordial qui doit être garanti à tous les Loirétains. La situation de notre département est particulièrement préoccupante car les départs en retraite de professionnels de santé devraient s'accélérer dans les toutes prochaines années.

Chef de file de l'action des solidarités humaines et territoriales, le Département s'est engagé, depuis plusieurs années, à lutter contre la désertification médicale, en investissant près de 2 millions d'euros en 8 ans pour soutenir la construction de Maisons de santé pluridisciplinaires et l'installation de professionnels dans les cabinets médicaux et paramédicaux.

Dr Latifa Myquiass en oscultation

Gestion de crise : le Département est là !

Au Loiret, c'est la MIPRES (Mission prévention et sécurité), service transversal rattaché à la Direction générale, qui est à la manœuvre pour tout ce qui relève de la gestion de crise, la prévention des risques majeurs ou la mise en place de plan de continuité d'activité…

Si le Département finance la mise en place d'outils d'alerte aux crues, il offre également une aide logistique aux communes dans la mise en place de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). La MIPRES a été amenée à l'occasion de grandes inondations en 2016 comme au moment de la crise sanitaire en 2020-2021 à coordonner les services départementaux qui sont alors tous mobilisés au service des Loirétains : on se souvient de la distribution quotidienne de masques à l'ensemble des établissements médico-sociaux et la double campagne de vaccination organisée dans les territoires ruraux les plus éloignés des centres urbains. Une action de solidarité qui a été menée grâce à l'aide du SDIS.

Le Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) est le "bras armé" du Conseil départemental en matière de protection des personnes, des biens et de l'environnement. Grâce à ses 468 sapeurs-pompiers professionnels et 1935 volontaires, ce sont plus de 45.000 interventions qui ont été réalisées en 2022, soit une sortie toutes les 12 min.

Pour remplir ses missions, le SDIS dispose de six centres de secours principaux (Gien, Montargis-Villemandeur, Pithiviers, Orléans Nord, Orléans Centre, Orléans Sud), de trente-deux centres d'incendie et de secours dans des chefs-lieux de cantons, et de plus d'une cinquantaine de centres de première intervention dans des communes rurales. Le Conseil départemental, premier financeur du SDIS, subventionne aussi les communes pour leurs équipements de lutte contre l'incendie (poteaux, réserves d'eau, citernes…). L'adaptation et la préparation à la résilience deviennent une priorité dans ce contexte de changement climatique.

La solidarité territoriale passe par CAP Loiret

Au-delà des 140 millions d'euros d'aides à l'investissement apportés aux communes sur l'ensemble du mandat, le Département se positionne avec « CAP Loiret » en assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ce sont toutes les compétences du Département qui sont mises à disposition, gratuitement, ainsi que l'accompagnement des partenaires du dispositif. Aux côtés du binôme de Conseillers départementaux du canton, chaque collectivité peut saisir son développeur territorial de référence pour tout projet ou question spécifique concernant sa commune. La commune sera orientée et accompagnée jusqu'au bout de son projet. Elle reste maître d'ouvrage de l'opération.

Les maires apprécient ce dispositif simple et souple : 1 interlocuteur unique, 2 jours pour orienter et 3 semaines pour organiser la mission.

Le Loiret s'engage dans les mobilités de demain

Un ouvrage d'art unique en France

Dans le cadre de la réalisation d'une déviation visant à déporter un flux routier conséquent des centre-bourgs de plusieurs communes du Loiret, le Département a lancé la construction d'un franchissement de la Loire et d'une section courante d'une longueur de 4,1 km. Conduits par l'entreprise Baudin Châteauneuf, les travaux s'élèvent à 58 M€. Le tablier est actuellement en cours de poussage.

Du fait des paysages du Val de Loire, inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, le projet revêt une qualité architecturale épurée, aux nombreuses vertus écologiques : moins d'émissions de CO2 en supprimant les embouteillages, des panoramas inédits de la Loire avec la construction de belvédères, la création d'une forêt durable à la place de bois sans qualité particulière.

Le Département a souhaité intégrer pleinement les modes doux dans le projet de déviation afin de promouvoir les itinéraires cyclables visant à rendre plus attractifs les trajets de proximité à vélo ou d'intermodalités. Dans le cadre d'un appel à projets, le ministre chargé des transports a retenu le projet de continuité cyclable pour franchir la Loire et relier l'itinéraire principal de la Loire à vélo au sud sur la levée avec le nouvel itinéraire alternatif de la Loire à vélo au nord pour rejoindre Orléans.

A noter également, qu'en cas de crue centennale de la Loire, sur les cinq ponts à proximité d'Orléans, ce sera le seul qui sera accessible et permettra la circulation sur les deux rives.

Schéma départemental des mobilités : objectif 2040

Pour construire ce schéma départemental de mobilité, véritable plan de déplacements global sur le long terme, le Département œuvre à la mise en place d'un réseau hiérarchisé de points nœuds multimodaux. Chaque nœud, selon son importance, proposera du transport collectif, des aires de covoiturage, des abris vélo sécurisés, des services de mobilité (avec, par exemple, des bornes de recharge de véhicules électriques, des ateliers de réparation de vélo) . Il sera ainsi possible de débuter son trajet à vélo, de garer son cycle dans un abri sécurisé au premier point nœud, de poursuivre en bus jusqu'au point nœud suivant et de terminer en covoiturage.

Avec ce nouveau maillage, le Département souhaite offrir à chaque Loirétain la possibilité de choisir son mode de déplacement, quels que soient son lieu d'habitation, son travail, ses loisirs… Il vise également à mieux connecter les centres des communes et mieux desservir les collèges, les pôles de mobilité (gares, aires de covoiturage…) et les principales zones d'emploi du territoire. Chaque usager habitera à moins de 15 km d'un pôle de mobilité.

Le Département construira un réseau cyclable structurant et aidera les communes à aménager un réseau secondaire. Ainsi, ce sont plus de 600 kilomètres de voies cyclables qui seront créés. Les voies ferrées existant dans le département pourraient être remises en service : le train léger de la SNCF pourrait y être expérimenté.

Le Département souhaite également réduire les zones blanches du territoire en optimisant l'offre de bus, en lien avec la Région Centre-Val de Loire : accroissement du nombre de lignes ; création de grandes artères de mobilité collective. En parallèle, la collectivité travaille sur la mobilité évitée en encourageant la création de lieux dédiés au télétravail sur le territoire ainsi que le développement du travail à distance en entreprise.

L'ensemble de ses actions permettront de réduire la dépendance à la voiture individuelle et ainsi contribuer à limiter l'empreinte carbone des déplacements à l'échelle du département. Il contribuera à rééquilibrer les territoires en matière de déplacements. À horizon 2040, ce nouveau réseau de mobilité viendra agréger tous les outils de mobilité décarbonée et partagée.
Il s'agit là d'une nouvelle façon de vivre sa mobilité et d'un véritable changement de comportement que le Département souhaite accompagner sur la durée.

Loiret, Planète en tête

Une stratégie bas-carbone construite collectivement

Les 2 500 agents du Département et ceux du Service départemental d'Incendie et de Secours ont pu participer à une COP interne. Une trentaine de propositions a été retenue, autour des thématiques suivantes : efficacité énergétique des bâtiments ; optimisation des usages et du matériel ; déplacements des collégiens ; déplacements pendulaires et professionnels ; impact des repas ; achats et autres consommables ; choix de matériaux...

Le 28 janvier 2022, l'Assemblée départementale a adopté le plan d'actions défini collaborativement qui constitue désormais la feuille de route environnementale pour le mandat. Le Département vise ainsi les objectifs suivants : - 17 % dès 2026 par rapport à 2019 et - 25 % à l'horizon 2030.

De mars à juin 2023, un bilan carbone sur l'année 2022 sera réalisé. Il constituera un point d'étape important pour visualiser la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux objectifs annoncés, analyser l'impact des actions déjà engagées et mesurer les efforts à mettre en œuvre sur les 4 prochaines années.

En parallèle des efforts de réduction des émissions identifiés dans sa stratégie bas-carbone, le Département a engagé une réflexion pour la réalisation du premier budget climat de la collectivité, en adaptant la méthode de l'Institute For Climate Economies développée conjointement avec certaines grandes métropoles françaises, à l'analyse des dépenses et du budget départemental en fonction de leur contribution à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. La méthode est actuellement testée sur les dépenses 2021, avant une éventuelle généralisation de la démarche à l'ensemble des directions courant 2023.

« Mangeons Loiret »

Depuis 2018, le Département et la Chambre d'agriculture s'associent pour faire connaître la qualité et la diversité des produits loirétains, grâce à la mise en œuvre conjointe d'un projet alimentaire territorial (PAT) « Mangeons Loiret ». Il mobilise l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, artisans, restaurateur, transformateurs, restauration collective, distributeurs). De nombreuses actions sont menées afin de rendre visible et accessible à tous une alimentation locale, de qualité, respectueuse de l'environnement, et rémunératrice pour les producteurs du territoire : le guide des producteurs rassemblant plus de 300 adresses et la création du Menu Signature Loiret sont les plus emblématiques.

Le Département, en partenariat avec l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie et la Chambre d'agriculture, a lancé en effet, en février 2022, un défi inédit aux écoles hôtelières du Loiret afin de concevoir un menu 100 % local. Quatre brigades, composées de jeunes Loirétains, ont ainsi mobilisé tout leur savoir-faire sur une journée et ont été départagées par un jury de grands-chefs. Le Menu signature Loiret était né. Une dizaine de restaurateurs l'ont alors proposé à leur carte depuis l'été 2022. Une nouvelle édition est prévue à l'automne prochain.

Le Département du Loiret reste un partenaire fidèle de son agriculture, à laquelle il consacre un budget annuel d'un million d'euros. Le PAT prévoit un objectif de 80% d'agriculteurs loirétains engagés dans un label de qualité d'ici 2025. Pour se faire, la Chambre d'Agriculture met en place, en partenariat avec le Département, un accompagnement des agriculteurs vers tous les niveaux de la certification Haute Valeur Environnementale.

Lancement de Loiret Energie

Dans le cadre de sa politique environnementale volontariste, le Département veut être un acteur majeur de la transformation écologique et énergétique à l'échelle territoriale. Une SEM EnR, dénommée « Loiret Energie », qui associe le Département et des partenaires financiers privés, vient d'être créée afin de contribuer au développement et à la production d'énergies renouvelables, tout en valorisant le patrimoine foncier et immobilier départemental.

Les premiers projets pour alimenter le portefeuille d'activités de la SEM ont déjà été identifiés : la construction d'ombrières sur l'aire de covoiturage de Châteauneuf-sur-Loire, la valorisation agrivoltaïque de parcelles de la ferme des Saints-Pères, à Saint-Cyr-en-Val, la valorisation des toitures et fonciers par la pose de panneaux photovoltaïques sur le foncier de l'aéroport du Loiret, à Saint-Denis-de-l'Hôtel, la production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques sur les toitures des collèges du Loiret, la valorisation des délaissés routiers départementaux par la pose de panneaux photovoltaïques au sol.

D'autres projets pourront émerger des territoires et la SEM sera susceptible de les accompagner, directement ou indirectement, par la prise de participation ou une ingénierie pour mobiliser le financement de ces projets. A ce stade, la SEM est dotée de capitaux propres lui permettant de supporter un Plan d'affaires de l'ordre de 50 M€ d'investissements.

Au service de la jeunesse loirétaine

Protection de l'enfance : miser sur la prévention

Dans le cadre de la prévention et la lutte contre la pauvreté, le Département du Loiret s'est engagé aux côtés de l'association 1001mots pour mener une action inédite et soutenir les parents des enfants de moins de 3 ans dans l'éveil langagier. Opérationnel depuis 3 ans, plus de 1 000 familles bénéficient de ce dispositif, gratuit et ouvert à tous. Cet accompagnement à distance est réalisé via des appels téléphoniques, des SMS, des envois de livre pour enfant et des vidéos.

L'association 1001mots propose également aux parents de rejoindre des groupes de discussion, animés par des parents ambassadeurs, dans le but de partager les expériences et d'échanger sur les ressources locales. Des ateliers parents-enfants sont organisés à Montargis et à Orléans deux fois par mois, sur un thème défini, en présence d'un professionnel. Ceci permet de contribuer au développement de la communication non verbale, du langage, et d'échanger entre parents.

De bonnes conditions pour apprendre et réussir

Depuis 1996, le conseil départemental a conduit un vaste plan d'investissement de près de 700 M€ pour 53 collèges sur les 58 existants : programme de constructions, reconstructions, extensions et aménagements. Les nouvelles constructions ont vocation à être vertueuses sur le plan énergétique, en accord avec les exigences que s'est fixée la collectivité en termes de transition écologique.

Les deux derniers collèges neufs, Simone Veil à Pithiviers et Mary Jackson à Dadonville, livrés en 2021, en sont un bon exemple. Les matériaux utilisés sont biosourcés. L'isolation est réalisée à partir d'un mélange de chanvre-lin-coton mais également de paille. Les bâtiments labellisés à énergie positives (BePOS) sont certifiés Haute Qualité Environnemental (HQE). Les collèges produisent davantage d'énergie qu'ils n'en consomment.

A travers son opération inédite « 1 000 arbres dans les collèges », le Département cherche à végétaliser davantage les cours pour permettre d'offrir aux collégiens un cadre plus agréable, aidant à mieux supporter les épisodes de canicule. Une opération d'envergure est en cours au collège de Beaugency : 2 cours de récréation ont été refaites en totalité durant l'été avec des revêtements clairs plus perméables, des espaces ombragés, un ilot végétal, un plateau sportif et la prise en compte de la gestion des eaux pluviales pour un montant de 600 000 €.

Parce que pour bien travailler, il faut aussi bien manger. Des efforts importants ont été menés pour restructurer les demi-pensions et promouvoir une restauration de qualité à partir de circuits de proximité, conformément aux engagements du plan alimentaire territorial.

De jeunes citoyens engagés

Depuis 2019, le Département lance des budgets participatifs destinés aux collégiens, sur la plateforme www.atelierdevosidees.loiret.fr. Avec ce dispositif, qui donne aux citoyens la possibilité de choisir l'affectation d'une partie du budget de la collectivité, le Département entend valoriser la participation et éveiller chez les jeunes un sens de l'initiative citoyenne. Il s'agit d'offrir à chaque élève la possibilité de s'impliquer dans la vie du territoire avec pour objectif de proposer un projet d'investissement afin d'améliorer le bien être des jeunes au sein de leur collège. Afin de pouvoir sensibiliser les Loirétains à leur projet, les collégiens concernés peuvent compter sur l'aide de la collectivité qui leur édite des flyers qu'ils peuvent distribuer dans leur territoire et les aide à réaliser des capsules vidéos publiées ensuite sur les réseaux sociaux du Département. 100 000 € sont ainsi consacrés à ces projets d'investissement.

Afin de permettre aux jeunes Loirétains de mieux comprendre les enjeux de la citoyenneté, le Département renouvelle chaque année sa proposition de parcours citoyen. C'est ainsi que, pendant les vacances de Toussaint ou de Pâques, près de 90 collégiens peuvent participer à un court séjour dans le Loiret avec des thématiques différents comme l'histoire et la mémoire, ou sur l'environnement et le sport. Le moment de clôture, en présence des parents, est toujours riche d'émotion. Les enfants reçoivent un diplôme et un film monté pendant le séjour dévoile les meilleurs moments de l'aventure.

Vision d'avenir

L'Assemblée départementale a souhaité accompagner l'université d'Orléans, qui compte aujourd'hui plus de 20.000 étudiants, dans son projet d'implantation sur le site de l'ancien hôpital Porte Madeleine. Ce sont 20 M€ qui sont ainsi apportés à la Métropole pour un coût total de l'opération avoisinant les 75 M€.

Ce futur campus permettra d'accueillir en plein cœur de ville, près de 4 200 étudiants sur 18 000 m2 de bâtiments. Les locaux historiques de l'hôpital seront ainsi réhabilités pour accueillir le pôle administratif et de recherche de la faculté de Droit-Économie-Gestion ainsi que l'École spéciale des travaux publics (ESTP). Le nouveau bâtiment sera réservé au pôle d'enseignement. Il se distinguera par son entrée en forme d'arche rappelant l'ancien hospice et ses larges ouvertures. Il comprendra six amphithéâtres, des salles de cours, une école dédiée aux métiers de la data et un learning center (bibliothèque connectée et adaptée aux nouveaux apprentissages). Un jardin d'environ 4 000 m² sera par ailleurs accessible aux étudiants et aux enseignants.

Ce projet est d'autant plus important que les locaux libérés sur le campus d'Orléans la Source vont permettre à la nouvelle faculté de médecine d'Orléans de pouvoir se développer, et cela à proximité du nouveau CHU. D'ici six à sept ans, ce seront 2.000 nouveaux étudiants qui y seront accueillis. A cet égard, le Département apporte des bourses aux futurs médecins qui s'engagent à exercer un minimum de cinq années dans le Loiret à l'issue de leurs études.

L'authenticité prend tout son sens dans le Loiret

Apprécier les plaisirs simples d'un été en famille ou entre amis, grâce aux lieux de baignade et aux balades à vélo. Eprouver l'importance de notre Histoire et de la mémoire en parcourant les musées. Redécouvrir le charme du Val de Loire au fil des châteaux, des villages et des jardins intimistes. Le Loiret, territoire de culture et de nature, dévoile ses richesses et vous surprend.

La route de la rose, un circuit remarqué au niveau national

Conçue pour valoriser une filière horticole bien vivante, témoigner de l'importance historique et culturelle de cette fleur dans le Loiret et révéler les écrins qui la bichonnent, la route de la rose est un parcours original, à la fois paysager, culturel et touristique, un circuit orienté autour de 19 jardins, roseraies, villages et producteurs pour découvrir la rose sous toutes ses facettes.
Remarquée dans de nombreux reportages TV et parmi les 20 destinations sélectionnées par Le Monde, la fameuse route de la rose, véritable voyage sensoriel, n'impose aucun chemin : libre à chacun de flâner d'un site à l'autre, de se laisser porter par la nature, la poésie, la botanique, les couleurs et les parfums, de glaner des conseils de pros, des idées pour son jardin, de déguster des produits à la rose, de rencontrer des passionnés, de repartir avec un bouquet ou le rosier de ses rêves.

Loiret au Fil de l'Eau

Le rachat du canal d'Orléans renforce le rôle du Département qui a ainsi pu définir son projet de restauration du canal et de valorisation touristique autour de la marque « le Loiret au fil de l'eau » qui englobe également les canaux de Briare, du Loing et la Loire, formant un triangle d'eau qui possède de nombreux atouts pour devenir une destination touristique de premier choix.

Avec ses quatre-vingts kilomètres de voies d'eau, vingt-sept écluses, vingt-trois maisons éclusières et ses deux bases de loisirs, le canal d'Orléans offre de nombreux points touristiques inédits et des balades à vélo, en bateau ou à pied, au cœur de la forêt domaniale et au gré des écluses.

Fort de ses 223 km d'itinéraires cyclables, le long de la Loire à Vélo et de la Scandibérique, le Département souhaite créer une troisième voie verte d'ici 2025 pour compléter la boucle cyclable permettant la découverte du territoire et de son patrimoine par les cyclotouristes.

Le Département est par ailleurs partenaire du Festival de Loire, ce grand événement porté par la Ville d'Orléans, qui se tient, tous les deux ans depuis 2003, sur les quais de la cité ligérienne qui redeviennent pour l'occasion le légendaire port fluvial d'antan, accueillant pendant 5 jours de festivités le plus grand rassemblement européen de la marine fluviale. Avec le Festival de Loire, ce sont 2 km de quais qui célèbrent la tradition marinière, sa culture et son art de vivre. Démonstrations nautiques, trains de bateaux, régates, joutes, lancers de filets de pêche et courses à la rame sont proposés lors de chaque édition pour apprendre à mieux connaître le patrimoine ligérien, les métiers et les savoir-faire qui s'y rapportent. La 10e édition du Festival de Loire en 2021 avait rassemblé plus de 300 000 visiteurs. Pour la prochaine édition, rendez-vous du 20 au 24 septembre 2023.

Patrimoine et musique : 50e édition du festival de Sully et du Loiret

50 ans ! Quel bel anniversaire que célèbre cette année le festival de Sully et du Loiret. Créé à l'initiative de mélomanes sullylois en 1973, il s'est développé et s'est imposé parmi les événements culturels majeurs du Loiret et en région.

Le festival de Sully et du Loiret tiendra une nouvelle fois ses promesses en défendant les valeurs qui lui sont chères : un ancrage au sein des magnifiques lieux patrimoniaux loirétains et des musiques d'époques et d'origines géographiques différentes. Cette année encore, la musique rayonnera sur 12 villes du département et ce pendant trois semaines du 7 au 25 juin 2023, et satisfera tous les mélomanes, en leur permettant de découvrir, d'entendre, d'échanger ou de retrouver des artistes de renom qui ont fait les grandes heures du Festival de Sully et du Loiret.

Toutefois, bien loin de renier ses racines, le festival de Sully et du Loiret sera présent à de nombreuses reprises au sein de sa ville berceau notamment pour l'ouverture et le week-end anniversaire de clôture de l'édition 2023. Pour la première fois, le parc du château de Sully-sur-Loire accueillera un village du festival avec ses espaces pour se détendre et se restaurer tout en profitant des concerts.

Il va y avoir du sport !

Le Département finance près de 1 300 structures sportives : comités départementaux, centres de formation, clubs de haut-niveau, associations… avec des aides à la licence, au fonctionnement, et un soutien dans l'organisation de manifestations. Il aide les familles dont les enfants sont en section sportive et subventionne la création d'équipements sportifs par les intercommunalités. Le Loiret compte près de 3 500 équipements sportifs (dojos, stades, gymnases, piscines,…) dans les 325 communes loirétaines.

Un équipement unique à vocation nationale et internationale

Orléans, capitale régionale, dispose désormais de la 2e plus grande salle de sport du pays : une nouvelle Arena de 10 000 places, dans un complexe unique, baptisé CO'MET, regroupant également sur le même lieu un palais des congrès de 1 000 places et un nouveau parc des expositions « Le Loiret » ; le tout à côté du Zénith. Ce sont 26 M€ qui ont été investis par le Département pour cet équipement au rayonnement national, lieu de résidence de l'équipe professionnelle Orléans-Loiret Basket (OLB).

Une « Loirétaine » pour annoncer la flamme

Le Département organise un évènement sportif inédit pour un public familial et pour des sportifs confirmés, intitulé « la Loirétaine ». Les 13 et 14 mai 2023, des parcours itinérants seront proposés et convergeront vers un village sportif gratuit installé au cœur du parc de Châteauneuf-sur-Loire. Dans le parc, les rugbymen en herbe se rencontreront lors d'un tournoi des moins de huit ans, incontournable en cette année de Coupe du monde en France.

Au total, ce sont une trentaine de disciplines sportives qui seront proposées sous forme d'initiations, de démonstrations ou d'activités ludiques afin de permettre la découverte de sports individuels et collectifs mais aussi la pratique de disciplines sportives itinérantes (cyclotourisme, canoë, VTT, cyclisme...) et ce dans tout le Loiret ! Le tout ponctué par des démonstrations et rencontres avec des athlètes de haut niveau, puis deux spectacles Olympiades Culturelles.

Le clou de l'événement sera une grande course en canoë sur la Loire : sont ainsi attendues 2024 pagaies !

2024, le Loiret terre de jeux

Les 943 clubs sportifs soutenus par le Département et leurs 135 661 licenciés sont prêts à participer à cette grande fête du sport que seront les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Le grand moment sera le passage de la flamme olympique dans le territoire loirétain à l'été 2024, avec une belle cérémonie officielle le soir à Orléans. D'ores et déjà, le Département soutient les sportifs de haut-niveau dans leur préparation, à travers la TEAM Loiret, ainsi qu'une quarantaine de collèges labellisés « Génération 2024 ». Le but est bien de développer le sport chez les jeunes et favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap. Et pour que le handisport ne reste pas sur la touche, un travail de réflexion a été engagé avec l'ensemble des acteurs des secteurs sportif, associatif et médical spécialisé.

Crédit photo : Clara Ferrand / Balade sur la Loire

Monavis

Les Loirétains parlent du Loiret !

Monavis citoyen

Depuis 2016, Mon Avis Citoyen interroge les habitants de tous les territoires de France sur ce qu'ils y trouvent de positif et de négatif. Dans le Loiret, plus de 92.400 expressions citoyennes ont déjà été collectées !

Les Loirétains sont fiers de leur Département, plus de **7 habitants sur 10 recommandent à un ami de s'installer dans le département du Loiret.**

Les 3 atouts du Loiret selon ses habitants :
Le Loiret possède un **patrimoine reconnu**, dont les châteaux de Sully-sur-Loire et de Chamerolles, l'abbaye de Fleury à Saint Benoît-sur-Loire ou encore la cathédrale d'Orléans, comme le souligne cet habitant de Tigy : « *Beaucoup de nature, patrimoine magnifique, beaucoup de villes et village charmants*. »

TOP 3 DES ATOUTS DU LOIRET D'APRÈS SES HABITANTS

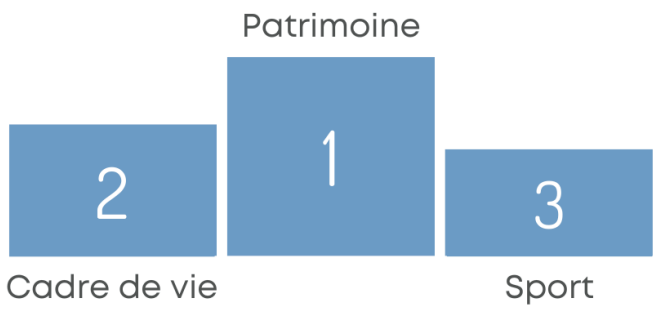

www.monaviscitoyen.fr

Le Loiret offre un **cadre de vie** privilégié, cet habitant d'Orléans ne s'y trompe pas : « *J'aime le cadre de vie, l'architecture et le fleurissement* »
Le Loiret dispose de plusieurs atouts pour permettre à chacun de s'adonner à son **sport** préféré : tout au long de l'année, 1300 clubs et associations sont financées par le Département, une cinquantaine de manifestations sportives d'envergure locale ou internationale sont organisées : comme nous le dit cet habitant de Saran « *Il y a de nombreuses structures sportives pour tous* ».

Le coup de cœur Mon Avis Citoyen :
Les 13 et 14 mai, aura lieu la première édition de **« La Loirétaine »**, un événement sportif pour un public familial et pour des sportifs confirmés, organisé par le Loiret. Une trentaine de disciplines sportives seront proposées sous forme d'initiations, de démonstrations ou d'activités ludiques.

Monavis citoyen

LE LOIRET, CE SONT SES HABITANTS QUI EN PARLENT LE MIEUX

« Un département dynamique : du travail, de la jeunesse, bien situé géographiquement, la Loire...! »

Habitante du Jargeau

www.monaviscitoyen.fr

la CARTE *du mois*

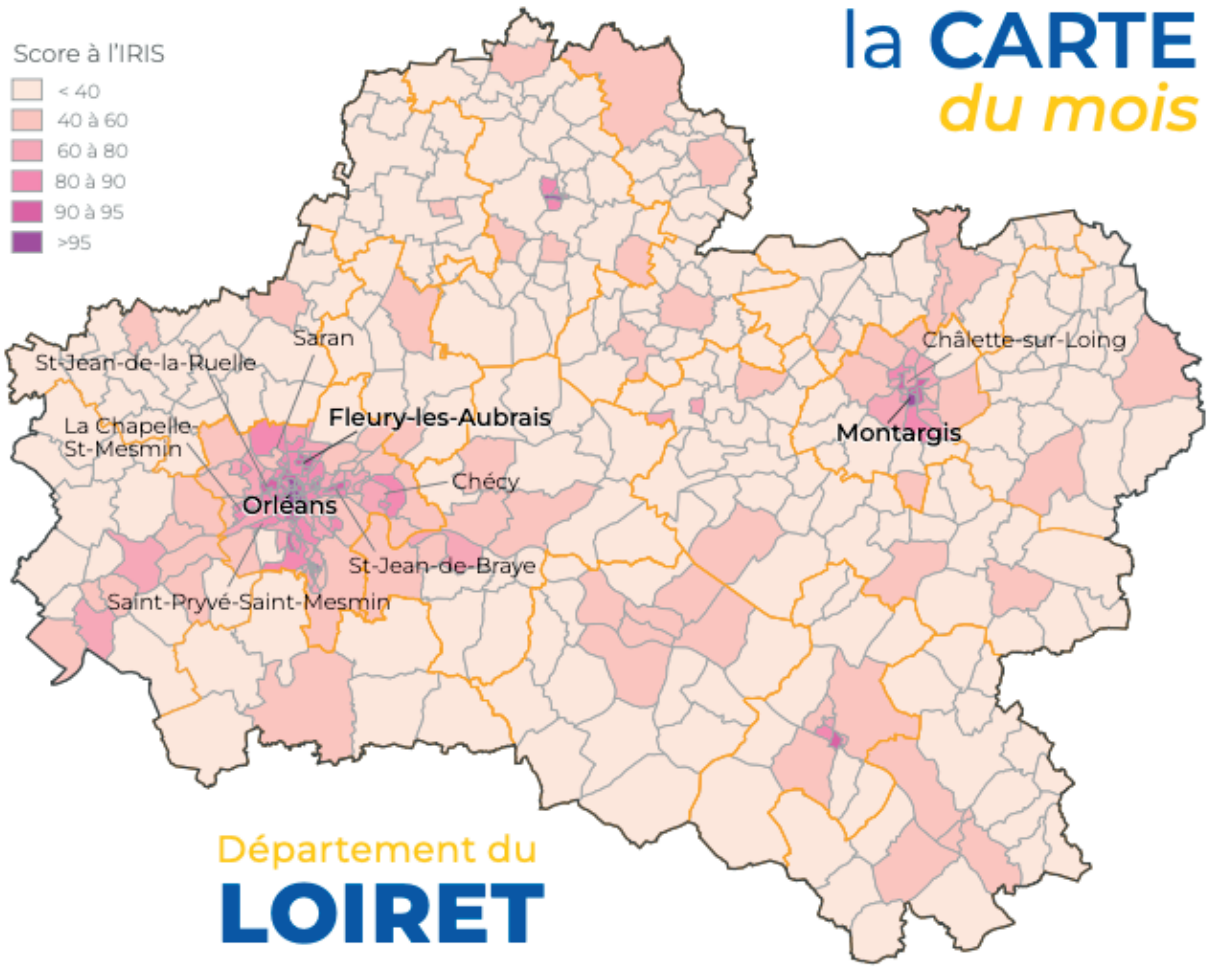

Département du
LOIRET

Score d'attractivité commercial *Geoptis*

Le score d'attractivité territorial proposé par Geoptis constitue une donnée synthétique pour caractériser les IRIS (Îlots Regroupés pour l'Information Statistique - INSEE) les plus dynamiques en termes d'activités commerciales et de services. Les EPCI, détourées sur la carte, apportent un éclairage sur le niveau de centralité des indicateurs les plus élevés.

6 761
commerces source d'attractivité implantés dans le **Loiret**

16%
des communes du Loiret ne disposent d'aucun commerce source d'attractivité
(72 communes)

33
sur 100

Score d'attractivité médian dans le Loiret
France = 40

Les 10 communes avec les scores d'attractivité commerciale les plus élevés du Loiret

Orléans = 83
Montargis = 80
Fleury-les-Aubrais = 77
St-Jean-de-la-Ruelle = 75
Saran = 71
La Chapelle-St-Mesmin = 70
Chécy = 70
Châlette-sur-Loing = 70
St-Jean-de-Braye = 69
St-Pryvé-St-Mesmin = 69

Geoptis

"3 questions à Bertrand Bouchez, président du Leclerc Olivet-La Source (45)"

Bertrand Bouchez, parlez-nous un peu de vous.

B.B : J'ai 41 ans, marié, père de trois enfants, épicier...enfin... président du centre E.Leclerc d'Olivet-La Source, entreprise familiale fondée par un couple d'adhérents à la coopérative de Centres E.Leclerc en 1982. Je leur succède en 2015, venant de l'industrie et reprends une entreprise de 350 salariés en constante évolution depuis sa création. Aujourd'hui près de 530 collaborateurs y travaillent. Passionné et très impliqué dans l'entreprise, membre actif de la coopérative des centres E.Leclerc, j'attache une importance particulière à l'humain et à la place de l'entreprise dans son territoire.

Pouvez-vous nous parler de l'entreprise Leclerc ?

B.B : Il s'agit d'une entreprise très particulière par la diversité des métiers qui y cohabitent, nous sommes: boulanger, charcutier, garagiste, primeur, épicier (notre métier de base), vendeur de jouet, fleuriste, traiteur, pâtissier, poissonnier, boucher et de nombreux autres métiers.

Une entreprise à la clientèle assez large, touchant l'urbain et le périurbain.
Une entreprise ancrée dans son territoire
Une entreprise encore jeune qui s'est développée rapidement passant de 32 à près de 530 salariés.
Une entreprise qui a l'obsession d'être la moins chère. Nous nous battons au quotidien pour limiter l'inflation auprès des consommateurs. Attention, vendre moins cher, ne signifie pas acheter moins cher. Quand il le faut, on sait rogner sur les marges. Nous avons su créer des filières, des contrats tri-partites et favoriser l'ensemble de la chaîne de valeurs. Une entreprise qui fonctionne grâce à l'implication et l'engagement de ses salariés. Notre force ce sont nos équipes, nos Femmes, nos Hommes.Ils représentent la force et le socle du centre E.Leclerc d'Olivet La Source.
Nous travaillons à un agrandissement du centre. La superficie commerciale va certes augmenter, nous apporterons de nouveaux services, de l'occasion, du multi-canal mais cela va aussi nous permettre de donner plus de confort à nos collaborateurs. Nous créons un vrai environnement pour qu'ils puissent se reposer au-delà du temps de travail et s'accaparer l'environnement de travail : salle de repos, de sports, de sommeil, cuisine...

Notre particularité, nous les Centre E.Leclerc, tient à la structure familiale de l'entreprise. Ici, pas de gros actionnaires lointains, de fonds de pensions, nous redistribuons l'intéressement et la participation pour l'ensemble des salariés tous les ans à minima à hauteur de 25% de la richesse crée par l'entreprise....et ça fait plus de 40 ans que ça dure à Olivet.

Tout cela crée des liens forts. Certains y travaillent depuis 1982. J'éprouve une vraie émotion & une fierté quand ils partent à la retraite ou lorsque l'on remet des médailles du travail, comme ce fut le cas il y a peu. De fait, nous constatons une incontestable fidélité, même si comme partout, nous nous heurtons à des difficultés de recrutement.

Vous insistez beaucoup sur votre ancrage local. Pouvez-vous nous en donner des exemples ?

B.B : Effectivement notre entreprise s'inscrit dans son territoire dans son environnement local. J'y suis très attaché ; le local et le Français. Il s'agit d'une volonté clairement assumée et cela à plusieurs niveaux : D'abord pour l'entretien du quotidien et pour les travaux que nous réalisons. Nous menons comme je l'indiquais ce projet d'agrandissement de la galerie. Eh bien, je me bats pour que nous choisissions des entreprises de l'agglomération d'Orléans en priorité....nos clients sont nos partenaires

Ensuite pour les produits locaux proposés à la clientèle. Nous nous adressons beaucoup à des fournisseurs locaux nous appuyant sur les richesses du territoire. La production maraichère vraie richesse locale, mais aussi la charcuterie, la minoterie, le vin, la moutarde... Cette démarche locale, répond à une volonté de travailler avec des acteurs locaux. Et aussi à une demande de la clientèle pour des produits de proximité.

Cela a nécessité la mise en place de tout un circuit particulier avec les producteurs locaux. Enfin, nous nous impliquons dans la vie locale. Passionné de sport, je suis attaché à ce que nous puissions soutenir de nombreux clubs et associations autour de nous. Nous essayons de répondre à un maximum de sollicitations, même si nous ne pouvons aider toutes les associations sportives. Nous intervenons aussi fortement dans les domaines culturels et artistiques. Ainsi pour le festival Culturissimo mis en œuvre par les Centres E.Leclerc pour donner accès à la culture au plus grand nombre. Une fois par an, gratuitement, une grosse opération. Cette année, ce bel événement se déroulera au théâtre d'Orléans avec la venue d'Olivia Ruiz.

BARONS
DE ROTHSCHILD
CHAMPAGNE

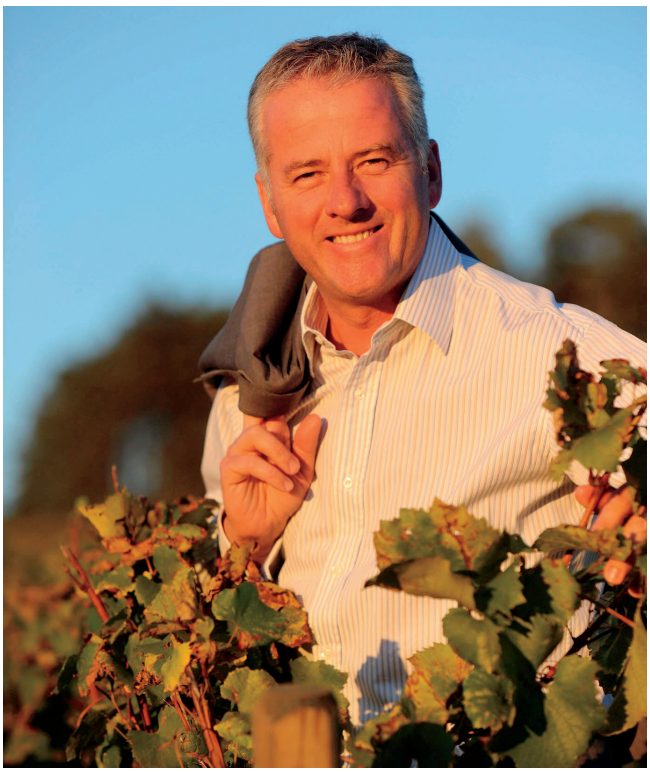

Frédéric Mairesse, portrait d'un homme passionné et engagé

La passion d'entreprendre

Fondé en 2005, Champagne Barons de Rothschild est un domaine de famille et de cœur. Forts de leur expérience dans le monde du vin, les Barons de Rothschild atteignent une nouvelle fois l'excellence. Passionnés par les Grands Terroirs en France et dans le monde, le choix de la Champagne s'est imposé naturellement pour la réalisation commune d'un Grand Vin d'exception. C'est ainsi que les trois branches de la Famille Rothschild ont fait naître l'ambition d'accomplir de grandes réalisations, comme chaque branche l'a toujours fait dans son domaine respectif.

À sa tête, Frédéric Mairesse, est un fin connaisseur des maisons de Champagne et de l'univers du vin. Originaire du Nord, parents imprimeurs, Frédéric Mairesse a découvert la Champagne au cours de ses études. Diplômé du lycée viticole d'Avize dans la Marne, il poursuit ses études en œnologie à Toulouse, puis à l'école d'Agronomie de Paris.

Diplômé de l'INSEAD, il a occupé pendant douze ans différentes fonctions au sein des grandes Maisons de Champagne. Sa carrière d'ingénieur Oenologue commence chez Lanson/Pommery pendant deux ans, puis chez Seagram auprès des marques Mumm et Perrier Jouët, pendant cinq ans. En tant que Directeur des opérations pour la Maison Pommery (LVMH), il a aussi supervisé une partie de la production chez Ruinart et Veuve Clicquot de 1996 à 2002.

Ce passionné des Grands Vins est passé par la Vallée du Rhône, tout d'abord chez Ogier à Châteauneuf du Pape pendant 4 ans comme directeur général, puis il a pris la direction du Château La Lagune et de la prestigieuse Maison Paul Jaboulet Aîné, où il a posé un regard privilégié sur la fameuse cuvée la Chapelle de l'Hermitage, plusieurs fois sacrée meilleur vin du monde. En 2010, il décide de rejoindre la Famille Rothschild et de prendre les rênes du projet familial Champenois sous la marque des Barons de Rothschild.

Plus qu'un dirigeant, il est devenu le garant du style de la Maison Champenoise en incarnant les codes de la Famille Rothschild dans l'univers des plus grands vins du monde.

C'est avec une attention toute particulière apportée lors de chaque étape de l'élaboration des cuvées, qu'il œuvre aux côtés du Chef de cave à la création des futurs Grands Vins de la Maison.

« Un champagne est le délicat résultat d'un assemblage de villages, de cépages, de millésimes. Notre travail ressemble à celui d'un créateur de parfums. La différence avec le champagne est que ça change avec les ans. »

Au quotidien, la Famille a su s'entourer et faire confiance aux hommes passionnés en Champagne pour faire vivre le projet à leur côté. Aujourd'hui, toutes les décisions importantes pour la Maison sont prises d'une seule voix par l'ensemble de la Famille.

Excellence et discrétion

Champagne Barons de Rothschild représente aujourd'hui l'esprit et l'exigence de la Famille, portés par le respect des terroirs et la présence d'Hommes d'exception qui composent la Maison, au service d'un Grand Vin de Champagne. Respectant l'exigence des Grands Vins, chaque cuvée Barons de Rothschild est le témoin d'un style unique établi autour de 3 piliers : la Finesse du Chardonnay, l'Harmonie entre verticalité et profondeur ainsi que la Pureté d'un dosage faible, « sans fard ».

BARONS
DE ROTHSCHILD
CHAMPAGNE
ROTHSCHILD
BARONS
DE ROTHSCHILD
CHAMPAGNE
Blanc de Blancs
CHÂTEAU
LAFITE ROTHSCHILD
CHÂTEAU
MOUTON ROTHSCHILD
CHÂTEAU CLARKE
EDMOND DE ROTHSCHILD

capifrance
LUXE & PRESTIGE

Nathalie TILLAY
Votre conseiller immobilier
sur le secteur d'Orléans

Acheter ou vendre est un projet important de sa vie pour lequel il est essentiel d'être conseillé.
L'expérience, le respect, le professionnalisme et la discrétion nous permettront de créer une relation professionnelle, humaine et privilégiée.
L'expertise de 15 années d'immobilier sur L'Orléanais me permettra de vous accompagner dans votre projet de vie.

A l'écoute et attentive, une grande bienveillance. L'humain est au cœur de notre métier.
Un travail que je vis avec passion, une grande disponibilité, une grande réactivité.

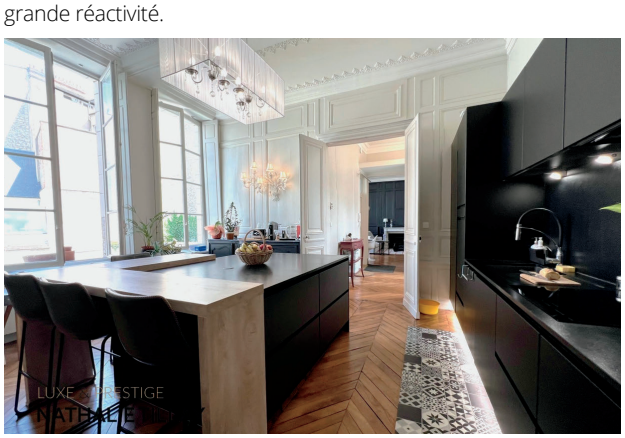

Un site dédié à mes biens vendus pour vous donner l'envie de me confier votre bien, et aussi pour m'aider à comprendre votre recherche au gré des photos.
Ci-joint le lien nathalie-tillay.mesbiensvendus.fr
Demeure de charmes, hôtel particulier, appartement atypique, maison très contemporaine, j'essaie de dénicher votre perle rare !

Un très beau reportage photos, une belle présentation pour la mise en valeur de votre bien. Réalisation de visites virtuelles. Une diffusion importante sur de nombreux sites.
Site capifrance : https://www.capifrance.fr/conseillers/nathalie.tillay

N'hésitez pas à me contacter pour que nous puissions parler de votre projet. Ma plus grande récompense sera votre satisfaction.

"Bravo Nathalie, humilité, travail bien fait, respect des autres et des clients, service aboutit, engagement, quel bel exemple pour tous, quelle superbe représentation des valeurs de Capifrance"

Olivier Colcombet, PDG CAPIFRANCE

"Simplement merci pour ce que tu es et ce que tu fais à nos côtés. Bravo et merci."

Philippe Buyens, Directeur Général CAPIFRANCE

Vous souhaitez vendre
Vous souhaitez acheter
un bien immobilier sur
Orléans et sa région

Contactez-moi
Nathalie Tillay (El)
06 77 25 53 43
nathalie.tillay@capifrance.fr

PRINTEMPS DES dpo

Le rendez-vous annuel des acteurs DES DONNÉES PERSONNELLES

Data Protection Officers, venez vous former, vous informer, comparer les outils et trouver les réponses à vos problématiques quotidiennes !

Une programmation construite par et pour les DPO autour de 5 temps forts de Mars à Décembre.

Le Printemps des DPO 27 Juin 2023

Une journée fédératrice au Parc des Princes !

Les DPO Morning

4 matinales digitales pour vous former avec les meilleurs spécialistes de la Privacy.

INSCRIPTIONS EN LIGNE

www.printemps-des-dpo.com

En partenariat avec

Admeet Privacy Compliance Solutions · DASTRA · onetrust

apave · BlueFiles · deepeo · haas AVOCATS · inside · Leto · LA ROBE NUMÉRIQUE · WITIK Privacy & Ethics

DATA LEGAL DRIVE · DPOption · ELLIPSE SERVICES · HS2 Hervé Schauer Sécurité · isep École d'ingénieurs du numérique · LEGAL 230 · LOCK-T · TNP

Nos partenaires associatifs et médias

archimag · L'ARGUS de l'assurance · la gazette · LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS · LE JOURNAL DES TERRITOIRES · L'USINEDIGITALE · L'USINENOUVELLE · LE MONITEUR · LSA

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

Stéphane Sautarel, Sénateur du Cantal et Conseiller région de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Changer de méthode: Est-ce encore possible ?

Quels qu'aient été les choix de chacun lors du premier tour de l'élection présidentielle de 2017, l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron avait pu faire naître un espoir, une perspective de modernisation du pays, d'adaptation de notre modèle, de mise en œuvre des réformes dont le pays a tant besoin et qu'il a depuis souvent trop longtemps repoussées. Cet espoir vite évanoui, malmené par des événements extérieurs mais aussi par un mode de gouvernance très vertical, a laissé la place à une incompréhension grandissante, à un « désamour » réciproque, à une résignation qui s'est récemment transformée en colère.

Le premier quinquennat Macron n'a guère tenu ses promesses et pourtant il a conduit à une réélection inédite.

On peut bien-sûr citer quelques mesures libérales : la « flat tax » sur les revenus du capital, les ordonnances travail qui ont élargi le pouvoir décisionnel des accords d'entreprise, la loi PACTE, la réforme de l'apprentissage…

La baisse considérable du chômage, bien réelle, n'est même plus saluée. Elle doit d'ailleurs autant à ces mesures de liberté, bienvenues et encore insuffisantes, qu'à une démographie qui nous montre chaque jour davantage que l'actualité est bien plus à trouver des salariés qu'à lutter contre le chômage, bien plus à s'interroger sur un nouveau rapport au travail qu'à s'inquiéter du chômage, bien plus à encadrer une immigration économique qu'à rester sur des postures dogmatiques, bien plus à vivre décemment de son travail qu'à accroître les transferts sociaux.

A cet égard on peut s'interroger sur ce qui semble à la fois nécessaire et anachronique dans les annonces récentes du Président visant à bâtir « un pacte de la vie au travail » ?

Le « quoiqu'il en coûte », s'il a sauvé des emplois et des entreprises, a instauré une approche profondément viciée de la dépense publique et une addiction à celle-ci dont il va être plus cruel encore de se défaire. Pour autant, le Président a été réélu, même s'il semble davantage avoir été élu pour 10 ans dès 2017 que réélu pour 5 ans en 2022.

L'absence de réelle campagne présidentielle en 2022, l'absence de véritable débat et donc de véritable choix, le manque de cap, pèsent cruellement sur ce début de quinquennat.

On peut dire que depuis lors, rien n'a réellement débuté, Ludovic Vigogne a même parlé de manière juste et documentée des « sans jours ».

Rien n'a fonctionné comme prévu : un gouvernement de continuité pour l'essentiel avec peu d'élans nouveaux, une majorité relative issue des élections législatives, une orientation très internationale du Président qui a donné l'impression aux Français qu'il ne s'intéressait pas vraiment à eux… Et puis est venu l'acte lourd, et pourtant banal, de ce second mandat : cette réforme des retraites, si mal « emmanchée », si sévèrement perçue par les Français.

Les ratés de communication ont tout de suite donné un sentiment de tromperie sur la marchandise et cette réforme a finalement mis fin à l'immunité présidentielle dont disposait Emmanuel Macron. L'Institut Rexecode a publié trois jours seulement après la promulgation de loi une étude qui indique que le déficit va rester considérable, entre 7 et 20 milliards d'euros en 2030, malgré la réforme, venant confirmer ce sentiment général de « Tout ça pour ça » !

Ainsi, on baigne dans une ambiance qui rappelle les fins de règne, alors qu'on est tout juste à la fin de la première année du second quinquennat !

C'est ce qui rend les choses très inédites. Le Président vient à son tour de parler des « Cent jours », référence funeste à la fin de règne de Napoléon, comme si ce quinquennat débutait pour 4 ans. Rendez-vous est pris pour le 14 juillet prochain pour voir si le rebond est encore possible ou si l'enlisement est notre horizon.

Pourtant les défis qui nous attendent sont considérables, et le Président en a lui-même rappelé quelques-uns comme s'il venait tout juste d'accéder au pouvoir.

Ces défis sont connus, documentés, partagés : transformer une école publique qui nous place actuellement au 26e rang dans les classements Pisa ; mettre un terme aux déserts médicaux ; reconstruire un hôpital public qui se détériore et encourage un nombre croissant de médecins et de personnels hospitaliers à se tourner vers le privé ; réindustrialiser notre économie pour réduire un déficit commercial qui demeure abyssal ; s'attaquer au malaise de nos concitoyens au travail, lequel explique largement les tensions autour de l'âge minimum de la retraite et plus généralement de tout ce qui touche à la durée du travail ; répondre aux attentes d'une jeunesse qui se sent trop souvent laissée-pour-compte ; sans parler de l'urgence à répondre aux problèmes de pouvoir d'achat des français ou encore à la nécessaire réforme de nos institutions pour relégitimer l'action publique.

Ces défis appellent courage et humilité bien sûr, mais d'abord nouvelle méthode.

Si les réformes de libéralisation de l'économie durant le premier quinquennat ont pu être engagées à la hussarde par un exécutif bénéficiant d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale, le second quinquennat ne pourra pas réussir sans que nos concitoyens, leurs représentants élus, et les corps intermédiaires ne se sentent davantage impliqués dans le processus de décision. Et c'est là que le bât blesse, en particulier depuis ces derniers mois.

D'un côté, l'exécutif a activé ce que d'aucuns décrivent comme un « empilement » de procédures législatives comme jamais sous la Ve République : tout d'abord le recours au PLFSSR, puis l'usage de l'article 47.1 pour limiter la durée du débat parlementaire, puis le 44.2 et le 44.3 pour bloquer le vote au Sénat, puis enfin le 49.3 pour empêcher le vote final sur la réforme des retraites à l'Assemblée nationale. Si aucun de ces dispositifs pris individuellement ne viole la lettre de la Constitution, leur usage cumulé en viole l'esprit dès lors qu'il entrave le débat parlementaire sur une réforme qui affecte la vie de tous les Français. Plusieurs constitutionnalistes parlent d'« abus de droit constitutionnel » à propos de cet empilement.

De l'autre côté, il y a eu cette surdité de la part de l'exécutif face aux organisations syndicales, y compris les plus réformatrices, symbolique d'une absence de prise en compte des corps intermédiaires et des territoires, et aux manifestations, toutes pacifiques, organisées par elles. Celle-ci traduit plus largement un refus ou une ignorance des règles de notre République sociale et décentralisée, d'un réel contrat avec le pays profond, de notre régime parlementaire aujourd'hui mis à mal alors que c'est cette construction du compromis raisonnable et responsable que notre pays appelle.

Notre pays dispose de tous les atouts pour rattraper ses retards et aller de l'avant.

Mais il ne peut avancer que si l'on rétablit la confiance de nos concitoyens dans leurs institutions. Les semaines à venir seront, à cet égard, déterminantes. Celui qui y préside se doit d'écouter de penser contre lui-même pour nous permettre d'y parvenir. Mais le « Roi est si nu », sans aucune marge budgétaire, avec un déficit qu'il a lui-même contribué à creuser sans pour autant répondre aux besoins d'investissements du pays, qu'on peut s'interroger sur notre réelle capacité à rattraper le temps perdu par notre pays. Et les propos condescendants du Président sur la ruralité et le périurbain, ne sont pas vraiment rassurants.

Pourtant le temps presse avant 2024, les Jeux Olympiques et sans doute la fin du « temps utile ». Parce que notre pays ne peut faire autrement s'il veut sauver son modèle social, sa souveraineté et rouvrir des possibles. « Si on ne produit plus assez et qu'on se laisse affaiblir, on sera pris à la gorge par le système financier et, à un moment donné, les Chinois et les Américains nous diront : 'On ne vous finance plus.' D'ores et déjà, notre dette est financée à majorité par l'étranger », a expliqué le Président, toujours aussi fin analyste, en marge de son voyage en Chine. « On ne peut pas vivre comme si on était coupé de cette réalité. Sinon, c'est comme si notre débat ressemblait à ces mobiles sur coussin d'air, dans les expériences de physique. Le mouvement peut être perpétuel, car il n'y a pas de résistance, le mobile n'est jamais arrêté, car il n'y a pas de frottements. C'est vrai en labo, ce n'est pas vrai dans la réalité. »

Chiche, Monsieur le Président !

Entendez simplement que vous ne pouvez prétendre résoudre cette équation seul, que le temps de la toute puissance est dépassé, que seule l'acceptation de l'interdépendance, du bottom-up et de la subsidiarité, peuvent encore nous éviter le pire.

Départementalement vôtre.

Stéphane Sautarel

ACTUALITÉS POLITIQUES

Agressions d'élus : +32%

Il s'agit des chiffres du ministère de l'Intérieur provenant des remontées des préfectures. Chiffres inquiétants et supérieurs à ceux communiqués par l'AMF. Pour la grand part, ces agressions concernent menaces, injures ou outrages (70%)

67-68 Collectivité européenne d'Alsace
Contribution citoyenne

La Collectivité européenne d'Alsace, avait lancé le 21 décembre 2022 une consultation citoyenne sur l'avenir de l'Alsace à laquelle ont participé 153 844 Alsaciens. Les Alsaciens avaient alors exprimé très massivement (92,4%) le choix d'un retour à une région Alsace à part entière.

Dans le cadre de la réflexion sur une nouvelle loi de décentralisation envisagée en 2024, Frédéric Bierry, président de la Collectivité européenne d'Alsace, engage une grande contribution citoyenne afin que les Alsaciens puissent exprimer leurs attentes, leurs idées sur tous les sujets, et enrichir ainsi le projet de la future Région Alsace pour répondre à la question : Selon vous, comment la future Région Alsace peut-elle répondre à vos attentes ?

5 grandes thématiques :

- Les solidarités, les soins et les liens, l'implication citoyenne
- Les transitions énergétiques, écologiques, environnementales et climatiques
- L'attractivité économique de l'Alsace et de ses territoires, l'emploi
- La culture, l'éducation et le rayonnement de l'Alsace en France et en Europe
- Les services publics en proximité

67-68 Collectivité européenne d'Alsace
Visite du Président de la République

Le Président de la République n'a pas abordé publiquement le sujet de la réforme territoriale tant attendue par les Alsaciennes et les Alsaciens. Il aurait évoqué le sujet lors de son déplacement avec des journalistes qui ont rapporté ses propos dans la presse régionale. Il aurait rappelé que « *l'unité de la République est compatible avec la diversité de nos régions* » et que « *le principe de différenciation territoriale doit être au cœur de nos réflexions institutionnelles* », « *sans naturellement méconnaître les enjeux de solidarité territoriale et qu'il est attaché à ce que l'on n'apporte pas de nouvelles divisions* ».

Pour Frédéric Bierry, président de la Collectivité européenne d'Alsace. « *Quelle que soit la réponse, c'est de notre responsabilité d'élu d'éclairer le débat national avec des faits et de relayer les attentes des Alsaciennes et des Alsaciens. Ils ont été clairs lors de la consultation publique : ils ont donné un mandat aux élus alsaciens, celui de continuer les démarches pour revenir à une Région à part entière. […] Quand l'heure de la réorganisation institutionnelle viendra, en 2024, l'heure de l'Alsace viendra. Il ne peut pas en être autrement si le Président de la République veut être au rendez-vous du renouveau démocratique qu'il appelle de ses vœux* ».

DU CÔTÉ DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

Réunion de travail à Matignon

La réunion de travail qui s'est tenue le 24 mars dernier entre François SAUVADET Président de DF, Martine VASSAL, Jean-Léonce DUPONT, Jean-Luc GLEYZE, Nicolas LACROIX avec Elisabeth BORNE la Première ministre entourée de Christophe BECHU, Olivier DUSSOPT, Jean-Christophe COMBE et Dominique FAURE, a été l'occasion de faire le point sur les avancées de la co-construction amorcée avec le gouvernement en septembre dernier.

« *Nous avons eu, avec Elisabeth Borne, un échange constructif dont je me félicite. Tous les sujets sont désormais sur la table. Nous avançons en confiance ce qui est important, mais il faut gagner en efficacité et pour cela, l'État doit faire confiance à l'intelligence des territoires. Nous avons les moyens d'apporter, au niveau départemental, des réponses concrètes et adaptées aux besoins des Français* ».François Sauvadet.

Autonomie fiscale

Pour cela, la première étape est une véritable autonomie fiscale : ils demandent de redéfinir la fiscalité locale, en garantissant aux Départements une autonomie à hauteur de 50 % de leurs ressources, a minima. Ils souhaitent également renégocier les compensations par l'État des dépenses relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité : « *Il faut travailler à une véritable autonomie fiscale des Départements pour faire face au double défi de la transition écologique et démographique qui est devant nous* », a indiqué Jean-Léonce DUPONT Président du Calvados et de la Commission des Finances de DF, ajoutant « *il faut nous donner les moyens de mener ces politiques à court terme tout en engageant une réflexion à moyen et long terme sur l'autonomie fiscale pour éviter que l'État n'en vienne à s'endetter pour garantir le financement des Collectivités Territoriales au travers des dotations* ». Sur ce sujet et sans présager des réflexions plus globales, à venir, la Première ministre s'est engagée à ne pas remettre en cause la perception des DMTO, par les Départements.

Économie de proximité

Dans le cadre de la levée des freins institutionnels à l'action des Départements, DF a demandé que l'on puisse leur redonner la possibilité de soutenir l'économie de proximité et de devenir la collectivité de référence des réseaux : eau, fibre, routes et électricité.

Insertion

Les Président(e)s ont rappelé le rôle majeur des Départements en matière d'insertion et, par conséquent, leur place centrale dans le dispositif. Le ministre DUSSOPT leur a assuré que les expérimentations en cours seront poursuivies et leurs enseignements tirés avant d'élargir, progressivement, le périmètre d'intervention à d'autres Départements et territoires.

Autonomie

L'échelon départemental est mieux à même de garantir une politique territoriale cohérente en faveur des personnes âgées, tant pour les établissements que les services à domicile. Départements de France refuse, en la matière, toute tutelle de l'État ou des ARS. Les Départements ont réaffirmé leur souhait d'avoir des garanties sur la bonne prise en compte des besoins comme des maillages territoriaux. Le principe d'un copilotage des politiques de l'autonomie au niveau national et local avec la création d'un Service public départemental de l'autonomie a été acté. Des discussions restent à approfondir avec le ministre COMBE sur la possibilité d'expérimenter la fin de la co-tutelle sur les EHPADs.

Eau

La Première ministre a arbitré en faveur de la proposition de DF, fortement soutenue par le ministre BECHU, visant à permettre aux Départements, acteur de la solidarité territoriale, d'exercer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'eau potable excédant les périmètres du bloc communal. Les Départements ne revendiquent ni une nouvelle compétence, ni de se substituer aux autres collectivités. Ils insistent sur le fait qu'ils sont capables, dans une logique de subsidiarité, de mettre en place des solutions à bonne échelle, pour accompagner la production et la distribution d'eau potable à un coût supportable par les usagers, notamment en zone rurale.

« *À travers l'agenda territorial des Départements, Départements de France propose au gouvernement de réinventer la proximité. Nous ne demandons pas un big bang territorial, mais un big bang de l'action publique. Nous nous félicitons de la qualité de nos échanges avec la Première ministre. C'est un dialogue exigeant et ouvert. J'ai exhorté la Première ministre à lever les freins à l'action politique et à donner aux élus départementaux, le pouvoir d'adapter les politiques nationales aux réalités locales* », a conclu François SAUVADET.

Les élus locaux reçus à Matignon pour engager l'Agenda territorial

Élisabeth Borne a reçu le 12 avril à Matignon les représentants de neuf associations d'élus locaux pour lancer l'Agenda territorial qui couvre trois sujets : institutions, finances, cohésion territoriale.

À l'issu le Départements de France a publié un communiqué dont on trouvera les principaux éléments ci-dessous :

Alors que la France traverse une crise profonde, Départements de France a tenu à répondre à l'invitation de la Première ministre pour échanger sur la situation du pays. A cette occasion, son Président, François SAUVADET a redit l'urgence d'agir pour répondre aux préoccupations des Français.

DF a demandé que le travail engagé avec la Première ministre et les ministres s'inscrive dans un nouveau cap. La Première ministre a présenté l'agenda territorial que nous appelions de nos vœux. Fruit de nombreux échanges, il porte sur trois volets : institutionnel, finances et cohésion territoriale.

Parallèlement DF poursuivra le dialogue plus spécifique lié aux Départements engagés depuis l'automne dernier. François SAUVADET a redit que DF s'opposerait à tout retour à l'esprit des contrats de Cahors qui viserait à contraindre les dépenses et a regretté la teneur des déclarations du ministre de l'Économie qui laisse entendre que les collectivités dépensent l'argent public de manière inconsidérée : « *face à l'explosion des dépenses sociales, on ne pourra pas tenir dans un système qui nous fait dépendre des dotations de l'État qui est lui-même confronté à une dette considérable de 3000 milliards.*

Les Départements, collectivités de proximité, sont disponibles pour agir, pour peu que les freins qui les empêchent de le faire soient levés. Il y a eu des avancées récentes, dans le domaine de l'eau en particulier, car Elisabeth BORNE est avant tout une femme pragmatique, très à l'écoute des élus locaux. Mais il faut maintenant accélérer sur les solidarités et bien sûr, sur le financement ».

Il convient de réfléchir au financement des investissements liés aux transitions énergétiques et climatiques et à la résorption de la fracture territoriale et cesser de laisser croire que cela peut se faire à périmètre constant. DF va donc s'engager avec confiance et exigence dans l'agenda territorial proposé par la Première ministre.

[…]Il faut redonner de la souplesse là où les lois NOTRé et MAPTAM ont figé l'action publique. La Première ministre a parfaitement entendu ce message, l'agenda territorial des Départements que nous négocions avec son gouvernement depuis l'automne dernier, en atteste. La co-construction a succédé à la verticalité », a conclu François SAUVADET.

GROUPE DELBO PRESSE

ÉVÉNEMENT

ULTREIA ET SUSEIA

TERRITOIRES EN TRANSITION(S)

LE 8 JUIN 2023 À LYON - EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENAL DU RHÔNE

8 JUIN 2023
9h00 /17h00

Département du RHÔNE
Hôtel du Département
29-31 cours de la Liberté
69 483 LYON CEDEX 03

MERCI À NOS PARTENAIRES

VEOLIA · JDextera · Futureproofed part of Sweco · dalkia GROUPE EDF · IHEDM
FURSAC • ANSELIN · LE GROUPE LA POSTE · lyonpositif · Rendre visible l'essentiel · anct agence nationale de la cohésion des territoires · PODCAST DES TERRITOIRES · VILLES de FRANCE
LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX · LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS · Monavis citoyen · Village AJEF
ubitricity A Member of the Shell Group · RHÔNE LE DÉPARTEMENT

TERRITOIRES-EN-TRANSITIONS.FR

TERRITOIRES EN TRANSITION(S)

De gauche à droite
Jean-Philippe Delbonnel, Président du Groupe Delbo Presse
Christophe Guilloteau, Président du Département du Rhône
Olivier de Brabois, Rédacteur en chef du Journal des Départements
Photo : Février 2023
Crédit Photo : Groupe Delbo Presse

Territoires en Transitions le 8 Juin 2023 réalisé en partenariat avec le Conseil Départemental du Rhône à Lyon.

Les collectivités territoriales s'impliquent fortement dans les transitions écologiques. Elles agissent au quotidien pour prendre en compte les évolutions écologiques, de mobilité, d'aménagement et numériques.

Il faut maintenant passer à un autre stade. C'est l'objet de cette journée.
Partir des expériences de terrain plutôt que d'écouter des discours de responsables coupés des réalités des collectivités.

"Apprendre de ceux qui font, pas de ceux qui disent." Olivier de Brabois

TERRITOIRES EN TRANSITION(S) C'EST :

« Territoires en transition(s) » qui regroupe des élus de l'ensemble de la France, comprend :

Une **ZONE D'EXPOSITION** avec une dizaine de partenaires sur les thèmes des transitions.

Des **TABLES RONDES** pour définir des propositions issues des expériences territoriales. Bonnes pratiques inspirantes.

Des **CONFERENCES ET DEBATS** sous forme de Pitchs (12 minutes maximum) dans la salle des délibérations.

La participation de **GRANDS TEMOINS ET EXPERTS**

Le vote pour sélectionner **50 PROPOSITIONS** pratiques et facilement applicables qui seront reprises dans un ouvrage dédié.

La remise des **GRANDS PRIX DES TRANSITIONS**

Un **Grand plateau média** construit avec nos partenaires dans l'objectif de donner la parole aux participant(e)s et partenaires.
Plateau podcast, Plateau Radio, Plateau TV et stand presse pour prendre directement rendez-vous avec nos journalistes partenaires.

INSCRIVREZ VOUS DÈS MAINTENANT :

TERRITOIRES-EN-TRANSITIONS.FR

Plan eau : 53 mesures pour plus de sobriété et efficacité

Dans un premier temps, il faut préparer l'été prochain en tablant sur la responsabilisation des usagers avec la création d'un Ecowatt de l'eau à l'instar de ce qui existe pour l'énergie, et des propositions attendues par chaque secteur. Pour le long terme (2030), l'objectif est d'économiser 10%.

Moderniser les réseaux
Lutter contre les fuites (20% en moyenne dans les réseaux) : 180 M€ chaque année pour traiter en priorité les 2000 communes en situation les plus critiques. À cela s'ajoutent 15 M€ de crédits de la Banque des territoires pour l'ingénierie sur les infrastructures.

Accélérer la réutilisation des eaux usées
Un objectif : passer de 1% actuellement de retraitement des eaux usées à 10% d'ici à 2030. 1000 projets sur cinq ans, en lien avec les collectivités, pour recycler et réutiliser l'eau.

Augmentation des crédits (actuellement de 2,2 Md€) les agences de l'eau (+ 475 M€ par an). Les Acqua-prêts, proposés par la Banque des territoires aux collectivités, vont passer de 1 à 2 Md€.

Mieux planifier
Dès 2023, réalisation d'un plan d'adaptation au changement climatique précisant la trajectoire de réduction des prélèvements au regard des projections d'évolution de la ressource en eau et des usages avec en 2027, des chiffres précis de réduction des prélèvements à l'échelle des 1100 sous bassins du pays, à savoir les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Améliorer la gouvernance
Instance de dialogue (CLE) et projet politique de territoire organisant le partage de la ressource dans chaque bassin versant, simplification des SAGE.A partir de 2024, facilitation de l'intervention des conseils départementaux en matière d'assistance technique et financière.

Tarification progressive de l'eau
Généralisation progressive d'une tarification progressive de l'eau, en concertation avec les collectivités, afin d'inciter à la sobriété.

Extraits de la contribution du Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales (SNDGCT) au plan de sobriété énergétique.

Le SNDGCT
✓ Prône une approche globale, systémique : toutes les politiques publiques locales sont concernées, tous les employeurs publics doivent être sensibilisés.
✓ S'appuie sur les conclusions scientifiques des Rapports du GIEC, et partage les ambitions inscrites à l'Agenda 2030.
✓ Conçoit la transition écologique avec une intégration croisée des aspects environnementaux et sociétaux.
✓ Considère que les impératifs environnementaux, combinés aux Objectifs de Développement Durable, doivent être pris en compte dans les décisions budgétaires, les choix de politiques publiques et les mises en œuvre de l'action publique du quotidien
✓ Est convaincu de la force de la transition écologique à l'échelle locale, pertinente pour permettre des avancées concrètes, au plus près de la population
✓ Propose des orientations d'actions stratégiques, duplicables à toutes les échelles de collectivités et établissements publics, adaptables selon les territoires.
✓ Identifie des leviers pour réduire la consommation d'énergie imputable, directement ou indirectement, à l'activité des collectivités locales .

La présente contribution s'articule donc autour de 3 niveaux « impact et engagement des collectivités et établissements locaux ».

1. Consommation d'énergie directe des collectivités locales (SCOPE 1 et 2)
2. Consommation d'énergie induite
3. Mise en perspective : le rôle des collectivités locales de sensibilisation pour un territoire décarboné

✓ Le Plan de sobriété énergétique ; la sobriété est un levier financier intéressant : rapide à mettre en œuvre.
✓ Vers la neutralité carbone
Il s'agit d'ancrer les décisions conjoncturelles dans un schéma structurant, continu, avec pour objectif la modification des usages et mode de vie afin d'éviter un retour en arrière.
Capitaliser sur les Initiatives inspirantes portées en local ... et lever les freins
✓ Nomination de référents sobriété
✓ La question de l'évaluation.

Les plus grandes collectivités territoriales sont invitées à estimer les coûts de l'inaction sans pour autant disposer de méthodologies éprouvées.

✓ Les limites opérationnelles

Existent un certain nombre de limites opérationnelles dans la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables (les règles d'urbanismes et de préservation du patrimoine…)

Le Décret n° 2022-982 du 1er juillet 2022 relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre prévoit le renforcement des obligations de reporting carbone pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Depuis le 1er janvier 2023, il est désormais obligatoire de comptabiliser aussi les émissions indirectes significatives de GES du scope 3, comme par exemple, les achats de produits et de services, les déplacements domicile-travail des agents, les immobilisations de biens de la collectivité (bâtiments, écoles/collèges/lycées, matériels de bureau, produits numériques...), les déchets... Pour les collectivités cela implique de comptabiliser les émissions indirectes relatives aux activités menées en propres mais également les émissions indirectes significatives d'activité de ses principaux délégataires.

Parce que les transitions -notamment énergétiques- induisent des changements sociétaux, les indicateurs à piloter ne sauraient se limiter à une approche technique. Le SNDGCT plaide pour une évaluation de l'impact écologique des politiques publiques à l'aune des co- bénéfices induits en matière sociale, de santé publique, environnementale, éducative, démocratique, financière et économique

Boris Ravignon et Ademe

À l'issue de son audition, les parlementaires ont refusé de prolonger le mandat de Boris Ravignon (maire LR de Charleville-Mézières) à la tête de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Il avait été nommé en décembre dernier pour assurer l'intérim à la tête de la structure Ce refus représente une première. 57 députés et sénateurs ont voté contre, et 32 pour. Ils lui reprochent de ne pas avoir démissionné de son mandat de maire.

01. Ain
Suivi des nappes

Le Département renforce le suivi de la nappe des cailloutis de la Dombes avec 9 nouveaux points de mesures (piézomètres) où les niveaux seront enregistrés en continu dont ces 5 forages créés ex-nihilo pour l'occasion. 3 autres points existaient déjà et ont simplement été équipés de sondes enregistreuses depuis janvier 2023, et le dernier sera créé par le Syndicat des eaux Bresse Dombes Saône dans le cadre de sa recherche d'une nouvelle ressource en cours.
Jusqu'ici réputée pour sa robustesse et son abondance, la nappe des cailloutis de la Dombes montre une baisse depuis 2015 et un comportement différent entre le sud et le nord. Si la partie Sud s'affaisse sans recharge ou presque, la partie nord montre des cycles de recharge mais insuffisants pour redresser la situation.

31. Haute-Garonne
Tous concernés par les économies d'eau !

Le Conseil départemental a organisé une réunion à destination des communes, des intercommunalités, des syndicats assurant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, des acteurs de l'eau potable et de l'assainissement, afin de partager les bonnes pratiques en matière d'économies d'eau et réfléchir collectivement à la mise en place de solutions pour limiter les pressions sur la ressource en eau.
Au-delà de la gestion de crise enclenchée pour faire face au déficit en eau accumulé depuis plusieurs mois, c'est bien sur le long terme qu'il faut penser une gestion globale de la ressource pour la préserver à moyen et long terme. C'est le sens des actions que du Département, chef de file du projet Garon'Amont en lien avec l'ensemble des partenaires.

34. Hérault
Irrigation raisonnée

Compétent pour l'aménagement rural, le Département choisit la solution de l'irrigation concertée et raisonnée. Il impulse Hérault irrigation 2018-2030, un plan compatible avec les parlements de l'eau et les ressources en place.
8 330 ha supplémentaires ont été ainsi équipés depuis le lancement d'Hérault irrigation sur les 22 500 ha de besoins identifiés. Parallèlement, le Département met en place une large palette d'actions de sobriété vers une agriculture résiliente :

- Réduction des fuites dans les réseaux,
- Projet pilote de recyclage des eaux usées,
- Expérimentation de cépages résistants aux maladies et à la sécheresse, moins gourmands en eau, en partenariat avec l'INRAE et la profession agricole
- Encouragement vers de nouvelles pratiques culturales : travail du sol, utilisation de compost pour réduire l'arrosage, réintroduction de la biodiversité (haies, fossés, mare…)
- Appui des agriculteurs à la certification Haute Valeur Environnementale et passage des insecticides aux luttes naturelles contre les ravageurs de la vigne pour préserver la qualité des cours d'eau.
- Participation à la Chaire Eau et Agriculture portée par SupAgro et l'INRAE

Le Département poursuit ses démarches d'optimisation de la gestion de ses 2 barrages (Salagou et Olivettes) afin de répondre au mieux aux usagers tout en tenant compte de ses propres obligations et contraintes, ainsi que des conditions climatiques.
Le Département envisage la création de retenues hivernales pour irriguer des cultures, là où il n'existe aucune autre solution en été tout en sécurisant les ressources locales (alternative aux forages).
Sur 22 sites initialement identifiés, le Département finance les études de faisabilité sur 7 sites sur 3 territoires volontaires.

34. Hérault
Le Département soutient les conchyliculteurs et étudie les mouvements dunaires

Pour faire face aux évolutions climatiques qui impactent son littoral, le Département s'engage à travers une stratégie qui vise à protéger les 90km de côtes tout en soutenant les activités littorales. Deux actions ont été votées : un soutien à la filière conchylicole, et le suivi annuel des mouvements du trait de côte. Pour mieux protéger le littoral, il est nécessaire de mieux le connaître en assurant un suivi constant de son évolution. Le Département, via l'Observatoire Départemental Climatologie Eau Environnement et Littoral (ODCEEL), recense et analyse les données permettant de comprendre les changements littoraux. Ce suivi est confié à l'Entente Interdépartementale de la Démoustication, au travers d'une convention annuelle.

34. Hérault
Co-financement du parking de covoiturage de Lunel

Le projet de réalisation du parking de covoiturage est porté par ASF (Autoroute du Sud de la France) dans le cadre d'un contrat avec l'Etat.
Le Département de l'Hérault, s'inscrivant dans la démarche de développement de l'auto-partage, a souhaité participer à la réalisation de cet aménagement.
Suite à une étude réalisée, il a été constaté que les covoiturages venaient principalement de Lunel et de communes voisines qui rejoignent l'autoroute A9 pour rejoindre principalement Montpellier (54% des covoiturages).
Le Département envisage d'équiper ultérieurement le parking de quatre bornes de recharge électrique.

41. Loir-et-Cher
Observatoire des espaces naturels sensibles

Le département de Loir-et-Cher compte 28 espaces naturels sensibles (ENS) qui ont pour objectif de préserver le patrimoine naturel tout en étant, pour la majorité d'entre eux, ouverts au public.
Afin de favoriser la connaissance de ses écosystèmes complexes et fragiles, le conseil départemental et l'observatoire de l'économie et des territoires viennent de créer un observatoire.

L'Observatoire des Espaces Naturels Sensibles du Loir-et-Cher a pour objectif de faire connaitre l'ensemble des milieux naturels à découvrir, les espèces qui y vivent et leurs vulnérabilités. La liste de toutes les espèces et milieux naturels y est téléchargeable pour chacun des sites naturels. Le nombre de personnes ayant fréquenté ces sites ainsi que les scolaires ayant bénéficié d'une animation y seront également comptabilisés.

52. Haute-Marne
Assises de l'eau : le diagnostic avant les solutions pour mener « la bataille de l'eau »

Portées par le Conseil départemental et la Préfecture de la Haute-Marne, les premières Assises de l'eau ont réuni plus de 300 maires, élus locaux et acteurs du territoire, un diagnostic autour des ressources et des besoins en eau a été dressé. Des groupes de travail seront constitués dans les semaines à venir afin d'aboutir à l'automne au « Pacte de Nogent » : un plan d'actions pour préserver l'eau en Haute-Marne.

Face aux sécheresses qui se succèdent d'année en année depuis 2018 d'après Emma Haziza, hydrologue internationale reconnue pour son expertise sur les conséquences environnementales du changement climatique, les responsables parlent d'une « nouvelle donne contemporaine » et souhaitent « un nouveau départ pour mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire face à la raréfaction de l'eau ».

Quant à la démarche pour y parvenir, elle est résumée par Nicolas Lacroix. Il dit « croire en une écologie positive. Si nous voulons agir pour préserver l'eau et pour l'environnement, il faut le faire avec l'ensemble des acteurs concernés ». Ces derniers étaient présents lors de ces Assises. Des représentants agricoles comme la Chambre d'agriculture, des agriculteurs, les Agences de l'eau, mais aussi des industriels et des entreprises telle Lisi Aerospace ou encore l'Agence régionale de Santé ont permis de « bâtir un diagnostic commun » sans concession pour aller vers « une démarche de territoire ».

59. Nord
Le Département remporte deux prix aux Com'en Or Day

À l'occasion du Com'en Or Day le rendez-vous des professionnels du marketing, du digital, de la communication et de l'événementiel en Hauts-de-France, il a remporté le prix du public et le prix « coup de cœur » du jury pour son initiative et ses créations upcyclées: transformation de matériaux ou des produits en fin de vie en de nouveaux objets de qualité supérieure. On parle d'upcycling (surcyclage en français)

Le Département travaille avec des structures d'insertion et des ESAT, pour la confection, des étudiants en école d'ingénieur ou de design pour la création ou encore avec des entreprises et des start-ups pour l'innovation. Aujourd'hui, plus de 180 personnes sont engagées dans cette démarche.

Bâches, kakémonos, flammes… Plus de 400 m² de supports de communication ont d'ores et déjà été transformés en pochettes d'ordinateur, en chasubles, en sacs à dos… Cette démarche vertueuse ne s'arrête pas aux déchets plastiques puisque les ressources naturelles du Département sont également valorisées telles que le bois issu des coupes de sécurité menées dans les espaces naturels du Nord. Les chutes sont ainsi transformées en cubes ludiques, pour valoriser auprès de petits et grands les essences locales.

79. Deux-Sèvres
Replantation de haies

Le Département a adopté un contrat prévoyant notamment le renforcement de l'appel à projets « Haies et plantations en Deux-Sèvres », mis en place en 2019.

Depuis sa mise en place, ce dispositif a permis de planter 56 058 km de haies, près de 6 hectares de bosquets et 4 456 arbres d'alignement.

DOSSIER : SOLIDARITÉ

LES MÉTIERS DU SOCIAL EN PLEINE CRISE…PAR MANQUE D'ATTRACTIVITÉ !

Manque de reconnaissance, faibles rémunérations, complexité des publics, recrutement difficiles, les métiers du social peinent et souffrent d'un manque d'attractivité que la crise sanitaire a accentué.
50 000 postes sont vacants sur 850 000 et la situation s'aggrave avec les départs prévus d'ici 5 ans.

Si les difficultés du travail des soignants ont été mises en lumière, celles des personnels du secteur social sont restées dans l'ombre, ignorées du grand public,, des discours de nos gouvernants et même parfois des Conseils Départementaux.

LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN CRISE

Les lois de protection de l'enfance réaffirment l'intérêt supérieur de l'enfant à être pris en charge par des professionnels qualifiés
.
Pourtant si rien n'est fait aujourd'hui, les 340 000 enfants accueillis au quotidien ne seront plus protégés, la qualité de l'accompagnement sera altérée.

Cette situation inquiétante se concrétise par un déficit de candidats (souvent sans formation, avec de l'expérience sans diplôme) pour les postes d'éducateurs spécialisés dans le secteur associatif habilité.

Ajoutons le recours aux intérimaires et les reportages à charge et l'image de ces métiers est ternie.

La question de l'attractivité doit s'inscrire immédiatement dans une réflexion globale sur la formation, la rémunération, la reconnaissance et les conditions de travail des professionnels.

Claude ROMEO, Directeur Départemental Honoraire Enfance Famille de Seine St Denis et Ancien Président de l'ANDASS

DES SALAIRES FAIBLES

Leur revalorisation est soulevée par les professionnels avec un début de carrière qui se situe à +15% du SMIC au lieu de +30% il y a 20 ans !

Par ailleurs les associations habilitées vivent comme une concurrence déloyale, le différentiel entre les salaires de leurs éducateurs et ceux des Conseils départementaux qui en moyenne de 300 euros.

Il faudrait atteindre un salaire de 2000 euros mensuels, comme celui envisagé pour les enseignants Avec des salaires de 1477 euros net mensuel, difficile de se loger dans les zones urbaines. En milieu rural avec la flambée du coût des carburants, certains éducateurs ne peuvent plus faire 30 Km par jour pour aller travailler car ils perdent de l'argent.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

En 20 ans, le périmètre de la protection de l'enfance s'est élargi pour plus de transversalité, une meilleure prise en compte des parcours et coordination entre les intervenants sociaux et éducatifs.

Mais l'épuisement professionnel devient une constante, il est dû à la montée de la précarité, la violence, la maltraitance, la souffrance psychique qui peut conduire au burn-out. Ces professionnels voient leurs statuts dégringoler au fil des ans.

Lorsque le juge pour enfants ordonne une mesure éducative, selon les départements, elle n'est pas exécutée avant un délai de 6 â 12 mois.

Si les travailleurs sociaux disposaient des moyens financiers et humains, de politiques sociales efficaces, l'attractivité ne serait plus un sujet.

Bertrand RAVON, sociologue pour le livre blanc du travail social disait «il y a deux types de travailleurs sociaux, ceux qui sont démontés, ils ne parlent plus et s'en vont à bas bruit ils sont dégoutés ou du moins désabusés, puis il y a ceux que l'on entend les « remontés » ils parlent fort pour esquiver une plainte ».

Des solutions existent : l'introduction de normes d'encadrement ou d'éléments de pondération pour soulager les structures prenant en charge des situations lourdes, des moyens humains et financiers supplémentaires, car l'environnement du travail fait partie intégrante de l'attractivité.

REPENSER LA FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX.

Les diplômes d'Etat se sont développés et la formation s'est beaucoup transformée avec l'institution de référentiels (de compétences, de formation, de certification…), la validation des acquis, l'apprentissage. Ce paysage segmenté est de moins en moins lisible.

Les réformes successives des diplômes du travail social ont contribué à la désaffection pour les formations du secteur. Partout en France, les Établissements de formation en travail social (EFTS) tentent d'endiguer la chute des candidatures de formation qui en 2022 aurait diminué de 20% (10 % des étudiants abandonnent durant leurs formations selon le Directeur de l'IRTS PARMENTIER â Paris).

Par ailleurs, la précarité des étudiants est telle que ces derniers ne peuvent assumer financièrement la formation pendant 3 années, d'où l'importance pour les Conseils départementaux de mettre en place des bourses d'études avec un contrat de 5 ans à servir après le diplôme. À cela doit s'ajouter l'accès au logement sociaux facilités, comme vient de le mettre en place pour son personnel soignant l'APHP.

DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Aujourd'hui le diplôme de travailleur social est trop universitaire et manque de pratique professionnelle.

Il faudrait réfléchir au développement de l'apprentissage ou de l'alternance.

L'IRTS PARMENTIER a mis en place un CFA du social qui forme à 11 métiers avec 103 apprentis. Les étudiants et apprentis éducateurs spécialisés ont les mêmes cours théoriques et sont sur le terrain une semaine sur deux où ils acquièrent plus vite la culture de Protection de l'enfance.

Avec un statut de salarié à mi-temps dès le début de la formation l'apprenti s'engage sur 3 ans avec un employeur. Il participe à la vie de l'établissement, à l'analyse des pratiques. On lui confie un peu de responsabilités sous le contrôle d'un maître d'apprentissage formé et il développe une vraie connaissance du travail éducatif.

Seul regret, la limite du contrat sur 3 ans qui bloque les éventuels redoublements et le prix de journée qui n'est pas réévalué dans l'attribution des dotations pour compenser le coût de cette supervision.

Enfin, il y a lieu de développer les relations avec les universités, les forums des métiers et d'orientation pour communiquer sur l'intérêt du travail social notamment sur la protection de l'enfance.

Comme le souligne le CNAPE « la réflexion doit réinterroger dans une logique systémique les processus de sélection, l'adéquation des compétences des niveaux de formation[1] et des attentes sur le terrain ».

NOUVELLES ASPIRATIONS CHEZ LES JEUNES PROFESSIONNELS.

Dans un contexte difficile nous devons entendre les aspirations des jeunes générations dont le rapport au travail a changé pour un modèle plus conciliable avec leur vie privée.

La crise des métiers du social, c'est également l'appauvrissement des ressources territoriales : 3 ans d'attente pour consulter un orthophoniste, 12 mois pour une admission en centre médico psychologique. Que faire face à un enfant qui a des troubles du langage, qui voit son état se dégrader et sa souffrance psychologique croître ?

Et pourtant ce métier de Travailleur social me faisait souvent dire « nous savons quand nous rentrons dans la protection de l'enfance mais on ne sait jamais quand on en sortira » Ce métier passionnant, il faut le réinventer, se le réinventer chaque jour !

[1] *Carrefour National des Associations de Protection de l'Enfance*

Assises Nationales du Logement et de la mixité urbaine

5e édition, PARIS

Agir ensemble pour un habitat beau, bas carbone, sain et durable

Le rendez-vous des acteurs de l'Habitat et de l'Immobilier

6 JUIN 2023

1 journée de rencontres et de conférences d'exception

consacrée aux thématiques de l'habitat et de la mixité urbaine

+ de 1 500 professionnels

du logement et de l'immobilier attendus :

promoteurs, constructeurs, bailleurs, élus, collectivités, urbanistes, aménageurs, professionnels de l'immobilier, investisseurs, architectes...

4 zones d'exposition

dédiées aux échanges et rencontres d'affaires

1 village Start-up et e-solutions pour l'immobilier

1 plateforme de mise en relation

pour prise de rendez-vous

Inscrivez-vous sur
www.assisesdulogement.com

Le 6 juin 2023
de 8h30 à 18h00

Cité Internationale Universitaire de Paris

Buffet de restauration en continu

Un événement batiactu GROUPE

Avec le soutien GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

ONPE
Observatoire national de la protection de l'enfance

Fiche synthétique

Les chiffres clés en protection de l'enfance au 31 décembre 2021

L'ONPE présente chaque année les derniers chiffres clés en protection de l'enfance construits à partir de données produites par l'ONPE, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), le ministère de la Justice, les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). En mars 2023, les chiffres disponibles sont ceux au 31 décembre 2021.

Au 31/12/2021

310 525 mineurs

35 112 jeunes majeurs

suivis en protection de l'enfance

+1 % par rapport à 2020

+9 % par rapport à 2020

Sources • *DREES, DPJJ, Insee, ministère de la Justice, calculs ONPE.*

En 2021

111 666 mineurs

ont fait l'objet de la **saisine d'un juge des enfants** en protection de l'enfance

+9 % par rapport à 2020

Source • *Ministère de la Justice/SG/SEM/SDSE.*

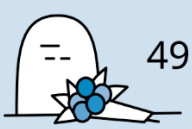

En 2021

49 mineurs décédés

de **mort violente au sein de la famille**

49 décès au sein de la famillle en 2020

Source • *SSMSI.*

En 2021

9,15 milliards d'euros

de **dépenses départementales** en protection de l'enfance

+2,9 % par rapport à 2020

Source • *DREES.*

Au 31/12/2021

3 965 enfants

bénéficiant du statut de pupille de l'État

+14,5 % par rapport à 2020

Source • *ONPE.*

-25 % par rapport à 2020

En 2021

390 enfants

admis au statut de pupille à la suite d'une **naissance sous le secret**

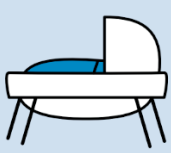

Source • *ONPE.*

En 2021

613 adoptions

d'enfants bénéficiant du statut de pupille de l'État

+4,4 % par rapport à 2020

Source • *ONPE.*

Au 31/12/2021

9 350 agréments d'adoption

en cours de validité

-2 % par rapport à 2020

Source • *ONPE.*

La note *Chiffres clés en protection de l'enfance au 31 décembre 2021* est disponible dans son intégralité sur le site de l'ONPE : www.onpe.gouv.fr/publications © ONPE/GIP France Enfance protégée, mars 2023.

*Famille d'accueil : une profession dans laquelle on est heureux ? **

*Par Nathalie Chapon, sociologue, Aix-Marseille Université ***

En France, 75 145 enfants sont placés dans des familles d'accueil.

« Famille d'accueil » est une profession encore méconnue du public, à tel point que certains évoquent un « métier caché » pour désigner celles et ceux qui exercent le métier d'assistant familial. Leurs conditions de travail, leurs relations professionnelles, leurs conditions matérielles et leurs rémunérations demeurent ainsi mal connues.

Sont-ils heureux au travail ? Pour quelles raisons certains sont plus satisfaits que d'autres de leur activité ? Autant de questions abordées dans le tout premier baromètre national de la qualité de vie et des conditions de travail des assistants familiaux, publié en mars 2023 et que nous avons analysé. Quels enseignements en tirer ?

En France, on dénombre 36 174 assistants familiaux qui accueillent 75 145 enfants confiés à leur domicile.

L'assistant familial accueille habituellement de façon permanente à son domicile, de jour comme de nuit, des enfants mineurs et des jeunes majeurs âgés de moins de 21 ans. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance. Ce professionnel exerce ce métier à plein temps, comme salarié de structures associatives ou du Conseil départemental.

Les études conduites permettent aujourd'hui d'avoir une connaissance fine du profil sociologique de l'assistant familial. Ainsi, on sait que la profession vit une transformation sociologique silencieuse, notamment par une masculinisation progressive du métier avec la présence de 10% d'hommes, une augmentation du niveau du diplôme, et un profil de personnes en reconversion dans la majorité des cas. Même si la femme reste majoritaire dans cette profession, nous nous éloignons progressivement d'une vision traditionnelle du métier.

Une première étude quantitative d'ampleur

De nombreuses recherches abordent les conditions de travail et la singularité du métier à partir d'approches qualitatives sous la forme d'entretiens, avec des échantillons restreints.

Toutefois, aucune enquête n'avait vraiment abordé ces questions sous la forme d'un baromètre venant attester l'expression de leur bien-être ou mal-être au travail. 2 643 assistants familiaux ont été interrogés dans ce sens. Un des enjeux était de poser un regard plus large sur les risques sanitaires et sociaux et leur qualité de vie au travail.

Cette recherche porte un regard sur les conditions de travail de l'agrément au recrutement de l'assistant familial et vient mesurer l'état général des ressentis des assistants familiaux concernant celles-ci. Elle analyse également les relations développées avec les employeurs, les équipes et les enfants confiés.

Elle montre une inégalité de pratiques et d'accompagnements en fonction des employeurs, avec des conditions matérielles et salariales fortement distinctes selon les départements et les régions ce qui explique des satisfactions variables.

Plutôt satisfaits de leur bien-être au travail

Près de 84 % des assistants familiaux expriment un bien-être au travail plutôt satisfaisant, dont 56,3 % sont moyennement satisfaits et 27,2 % sont très satisfaits. Seulement 16,5% expriment un indicateur de bien-être insatisfaisant.

Trois variables déterminent particulièrement ce sentiment de bien-être ou mal-être :

- Le sentiment de solitude dans l'exercice de la profession,
- Les impacts de leur activité sur la vie de famille,
- La manière dont l'assistant familial perçoit sa rémunération.

Les assistants familiaux les plus satisfaits sont ceux qui se sentent les moins seuls, ceux qui considèrent qu'il y a peu d'impact sur la vie de famille, et ceux qui estiment recevoir un salaire convenable. À l'inverse, ceux qui se sentent seuls dans leur activité, qui considèrent qu'il y a de nombreuses conséquences sur leur vie de famille et qui estiment être mal payés, grossissent les rangs des insatisfaits.

Des clés pour agir sur les pratiques

Quatre autres variables sont particulièrement intéressantes, car elles nous donnent des clés de compréhension pour déterminer des axes d'amélioration opérationnels. Celles-ci sont liées directement à l'expérience de l'assistant : les congés, le remboursement des frais avancés pour l'enfant, les relations avec le travailleur social et les ruptures d'accueil avec l'enfant.

Les assistants familiaux insatisfaits expriment des difficultés à prendre leurs congés. Ils demandent des temps de répit pour souffler, notamment lors d'accueils très complexes. Une solution pourrait être de mettre en place le droit aux congés dans l'ensemble des départements – même si cela reste parfois compliqué à mettre en œuvre – par l'organisation de familles relais par exemple.

Un fort mécontentement concerne également les remboursements des frais : 52 % des assistants familiaux considèrent ne pas être remboursés de frais occasionnés par l'accueil du jeune. Une vérification des remboursements de l'ensemble des frais occasionnés par l'institution s'avère un axe d'évolution possible.

L'impact des ruptures d'accueil

Les ruptures d'accueil, c'est-à-dire un déplacement du jeune vers une autre mesure d'accueil (autre famille d'accueil, établissement) ont également une incidence négative sur le bien-être au travail. Ces situations concernent 53 % des assistants familiaux, et concernent surtout ceux qui accueillent 3 enfants et plus.

Celles-ci sont en partie associées au rythme de rencontres avec le travailleur social. En effet, nombre de ruptures d'accueil de l'enfant ont lieu par manque de soutien, de relais, d'écoute de la part de l'équipe, et plus particulièrement du travailleur social en charge de l'enfant. Des rencontres régulières avec le travailleur social sont importantes à la fois pour le jeune et pour l'assistant familial, en termes de suivi et de soutien. Cela permet d'éviter ou de désamorcer les situations de crises, les tensions, et finalement d'éviter les ruptures.

Les assistants familiaux les plus satisfaits de leur activité sont ceux n'ayant jamais connu de rupture avec un enfant confié, qui ont des relations régulières avec le travailleur social ou le responsable d'équipe et ceux qui ont un seul agrément (ils ne s'occupent que d'un seul enfant).

Enfin, plus l'assistant familial exprime un bien-être satisfaisant au travail, plus celui-ci est enclin à recommander son activité, à avoir confiance dans sa profession et à s'y projeter pour les 3 ans à venir.

Ce premier baromètre apporte un éclairage pour orienter différemment les politiques de prises en charge en protection de l'enfance, et les relations entre les services de l'Aide sociale à l'enfance. Il met ainsi en lumière une autre image de la profession, plus en lien avec sa réalité sociale.

* * *

*Article The Conversation

**Sociologue, conférencière, enseignante et chercheuse permanente au Laboratoire Méditerranée de Sociologie (LAMES) à l'Université d'Aix-Marseille (AMU). Nathalie Chapon travaille sur la question de l'enfance et de la famille, les liens et les relations affectives en famille d'accueil et au sein des fratries, la parentalité en protection de l'enfance et l'histoire de vie de l'enfant confié.

Nathalie Chapon a participé à l'élaboration du Baromètre Qualité de Vie au Travail dédié aux 40 000 Assistants Familiaux en France.

Versement automatique d'allocations par la CAF

Le non-recours aux prestations sociales versées par la CAF représente tous les ans 10 milliards d'euros. Le gouvernement lance un système de demande simplifiée, après des expérimentations dans plusieurs départements en 2022.
Un Comité de coordination pour l'accès aux droits (COCOAD) suivra ce dispositif. Il est constitué d'élus locaux, caisses de sécurité sociale, associations de solidarité et responsables d'administration.
Cela concerne dans un premier temps trois aides : le Revenu de solidarité active (RSA), la prime d'activité et l'aide personnalisée au logement, soit 20 millions de personnes (90 % des allocataires).
Il s'agit de développer un système de déclaration préremplie, adressée au bénéficiaire

ASE. Documentaire de qualité de Bertrand Hagenmûller "A tes côtés" qui permet de mieux connaître le quotidien des éducateurs

Bertrand Hagenmüller, réalisateur, a suivi quatre éducateurs de la protection de l'enfance David, Delphine, Yannick et Élise dans leur travail quotidien aux côtés d'enfants et de familles en difficultés. « Courroies de transmission, « bouées de sauvetage », « facilitateurs », ils cherchent les solutions quoiqu'il arrive...à leurs côtés. Une vision qui dépasse les jugements définitifs et peu réfléchis. Il s'agit d'une vision sensible qui montre la complexité des situations. On peut ainsi comprendre les nuances au-delà des a priori de la bien-pensance généralisée et hâtive. Chaque dossier est différent, chaque enfant est un cas particulier.
On découvre la difficulté du métier, les responsabilités des éducateurs, les moments d'espoir et de découragement.

La Défenseure des Droits, Claire Hédon, alerte sur « l'état dramatique » de la protection de l'enfance

Avec 3.586 réclamations, l'augmentation est de 20%. Elle note que globalement, on manque de moyens pour les personnes vulnérables.
Cela concerne notamment le droit des enfants en situation de handicap où beaucoup des décisions octroyant des AESH demeurent ineffectives.

Comités départementaux de protection de l'enfance

Après le Pas-de-Calais, où un tout premier comité départemental de la protection de l'enfance (CDPE) a été installé le 2 février par la secrétaire d'État Charlotte Caubel, neuf autres départements volontaires pour l'expérimentation ont été répertoriés, dans un décret du 28 mars 2023.
La nouvelle instance doit être mise en œuvre dans les Bouches-du-Rhône, le Cher, la Drôme, l'Eure-et-Loir, le Loiret, le Maine-et-Loire, le Nord, les Pyrénées-Atlantiques, la Somme, en plus du Pas-de-Calais.
Prévue par la loi de protection des enfants du 7 février 2022, puis précisée par un décret du 30 décembre 2022, cette expérimentation limitée à cinq années consiste à faire siéger, au moins une fois par an, autour du président et du préfet du département, les différentes parties prenantes de la protection de l'enfance – de la justice à l'Éducation nationale en passant par les associations.
Chaque CDPE doit ainsi être « *une instance stratégique de coordination et de décision* » pour le département, mais aussi un lieu pour répondre aux situations complexes et aux dysfonctionnements.
« L'expérimentation de ces comités départementaux doit permettre à chacun dans le cadre de ses responsabilités propres, de partager ses problématiques, et d'y apporter des solutions à l'échelle locale », avait déclaré Charlotte Caubel avant son déplacement dans le Pas-de-Calais.

Personnes en situation de handicap : le Conseil de l'Europe pointe les manquements de la France

La France ne respecte pas la Charte sociale européenne en matière de droits des personnes handicapées
Cette charte garantit les droits sociaux et économiques fondamentaux. Cette décision fait suite à une saisine de 2018 par plusieurs associations représentées par le Forum européen des personnes handicapées (EDF) et Inclusion Europe. Ceci concerne : accès à l'accompagnement et aux aides financières, accessibilité des bâtiments et des transports, inclusion scolaire, santé, protection sociale des familles....
Dans un communiqué, l'Unapei, APF France handicap, l'Unafam et la FNATH se réjouissent de cette décision, suite à la réclamation dont elles sont à l'origine et attendent des évolutions rapides et concrètes dans six domaines : l'accompagnement, la revalorisation des allocations, prestations et compensations, l'accessibilité des services publics, des transports et des logements, l'adaptation des services de santé à tous les handicaps, l'école inclusive et la protection sociale des familles.

Déconjugalisation

A partir du 1er octobre 2023, la réforme de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) changera le mode de calcul de l'allocation. Pour les bénéficiaires en couple : seul le bénéficiaire et ses ressources personnelles seront prises en compte dans le calcul de la prestation.
Ce sont 120 000 personnes handicapées qui vivent en couple (dont 80 000 potentiels nouveaux ayant droit à l'AAH) qui verront leur allocation augmenter de 350 € par mois en moyenne.

Personnes âgées

Le gouvernement a lancé une réforme en faveur du grand âge qui devrait s'articuler autour de quatre axes :

- repérage de l'isolement et prévention de la perte d'autonomie, « plan d'action anti-isolement social » création d'un label « ville bienveillante ». avec un fonds « pour financer des programme d'adaptation du mobilier et des transports et valoriser les villes qui s'engagent concrètement ».
- simplification de la vie des professionnels et des aidants, « sur les conditions de travail des aides à domicile », et la simplification des formations et sur le relayage des aidants. Politique d'attractivité des métiers, création d'une carte professionnelle pour les aides à domicile.
- accessibilité de l'offre et en particulier des Ehpad, avec une adaptation du reste à charge, avec « une réforme complète de l'aide sociale à l'hébergement. » et un éventuel regroupement des différentes dépenses (hébergement, dépendance et soin)
- lutte contre les maltraitances et moralisation du secteur, avec la création d'une instance départementale de recueil et de suivi des signalements de maltraitance. Il s'agit notamment de mieux contrôler les transferts d'autorisation d'activité ou encore d'encourager le partage de la valeur avec les salariés.

Ce plan passe par une proposition de loi et par amendement. Il prévoit un service public territorial de l'autonomie confirmant le rôle des départements comme les chefs de file sur les territoires de l'accompagnement des parcours des personnes en perte d'autonomie, puis un plan d'action pour les mesures ne relevant pas de la loi, et des financements programmés, un plan d'action contre l'isolement.
Pour la branche autonomie « de 32 milliards d'euros en 2021, on arriverait à 42 milliards en 2026 » auquel pourrait s'ajouter des crédits privés.
Ce texte issu de travaux conjoints des groupes de la majorité et du gouvernement se trouve particulièrement critiqué sur les différents bancs de l'Assemblée. Même chez Renaissance où Monique Iborra, corapporteure du texte, a critiqué un texte peu ambitieux qu'elle ne voterait pas ! qu'elle ne voterait pas ce texte qu'elle juge trop peu ambitieux.
De fait, cette proposition de loi n'a pu être examinée dans les temps : les débats se sont arrêtés à l'article 6 d'un texte qui en compte 14.
La suite de son examen est remise à une date indéterminée, ce qui pourrait être, quoi qu'en dise le ministre, un enterrement. Pour ce qui concerne la partie examinée, le texte a été très largement modifié. De très nombreux amendements avaient été déposés et ce texte était considéré comme peu ambitieux et avec peu de moyens.
Du coup « une loi de programmation budgétaire pluriannuelle pour le grand âge » devrait être présentée à l'automne. Cette loi serait votée pour cinq ans.

Dirigeantes et territoires

Colloque « Parité, soyons exemplaires ! » 8 et 9 juin 2023 à Montpellier
Le 2e colloque de l'association Dirigeantes & Territoires « Parité, soyons exemplaires ! » se tiendra à Montpellier, les 8 et 9 juin prochains, au MO.CO. Panacée. Ce grand rendez-vous aura pour objectif de sensibiliser les participant.es aux thématiques de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de favoriser le partage de bonnes pratiques autour de la notion de parité.
De nombreux invité.es de tous horizons viendront partager leur expérience et leur expertise au travers de temps forts, durant ces deux jours

Les prochaines rencontres de l'Association des Cadres Territoriaux de l'Action Sociale auront lieu à Cherbourg-en-Cotentin du 13 au 15 septembre

L'Uniopss s'inquiète des risques de l'abandon d'une « grande loi sur l'autonomie »

Le président du réseau associatif représentant quelque 25.000 établissements sanitaires et sociaux, souhaite un vrai débat de société et une loi de programmation.
Il demande une approche globale de l'autonomie (grand âge et handicap, établissement et domicile).
Avec 350 propositions dans les domaines de l'attractivité des métiers et des formations, la gouvernance et le pilotage de ces politiques, les finances et l'innovation…
Et l'Uniops maintient sa demande d'une « grande loi sur l'autonomie ».

Hausse de 9 % des effectifs des jeunes majeurs en 2021

Plus de 35 000 jeunes majeurs étaient suivis en protection de l'enfance à la fin 2021, d'après l'ONPE (+ 9 % en un an), « après une hausse de 30 % entre 2019 et 2020, et de 15 % entre 2018 et 2019 ».
Ceci peut s'expliquer par « la prolongation des mesures exceptionnelles, prises pendant l'état d'urgence sanitaire[…] la mise en place de l'entretien obligatoire ».
Le nombre de mineurs suivis, quant à lui, a progressé de 1% par rapport à 2020, soit plus de 310 000.
Les dépenses départementales relevant de cette politique ont encore augmenté de 2,9 %.

Contribution ANDASS à la CNH 2023 sur l'offre adaptée à destination des enfants et jeunes en situation de handicap et en protection de l'enfance

Les travaux préparatoires à la prochaine conférence nationale du handicap portent notamment sur un axe intitulé « Mieux connaître les besoins et programmer en conséquence ». Parmi les sujets traités, une attention particulière est portée en direction des « publics en souffrance », pour lesquels l'offre d'accompagnement n'est pas adaptée aux besoins.
Les enfants en situation de handicap et en protection de l'enfance sont concernés. Leur « double fragilité » est un enjeu de politiques publiques au croisement des champs du handicap, de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse et souvent de la pédopsychiatrie. Lier l'accompagnement et le soin est alors à envisager à l'aune des besoins fondamentaux, de leurs besoins spécifiques en tant qu'enfants protégé·es, mais aussi des besoins singuliers liés à leur handicap.

Rapport de l'Igas « Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance institutionnelle dans les crèches »

A la suite de l'accident, en juin dernier, de la petite Lisa, 11 mois, qui avait avalé de la soude caustique et devant le nombre important de témoignages de maltraitance, le ministre des Solidarités, Jean-Christophe Combes, a saisi l'Inspection générale des affaires sociales qui a présenté un rapport inquiétant sur la qualité de l'accueil en crèche. Celui-ci paraît très hétérogène sur « le bâti, l'aménagement intérieur, les taux effectifs d'encadrement, la formation des professionnels et la capacité générale à répondre aux besoins des enfants ». L'accueil est parfois dégradé, avec des risques de maltraitance (forçages alimentaires, punitions violentes…) et de négligences dus à l'épuisement des professionnels.

L'Igas préconise un « changement culturel » et émet 38 recommandations allant de la formation, au financement des structures en passant par une refonte des circuits d'alerte. L'Igas insiste sur une montée du niveau de qualité avec un renforcement du pilotage national et local, « une trajectoire pour rapprocher des standards de qualité les taux moyens d'encadrement ». Avec la volonté de « faire de la qualité le point central du financement ». Il recommande une compétence élargie du département qui deviendrait l'autorité responsable en matière d'ouverture, d'extension et de transformation de tous les EAJE et prononcerait d'éventuelles sanctions pouvant aller jusqu'à la fermeture à l'encontre de toutes les structures, publiques ou privées. Le ministre des Solidarités se déclare favorable à une mise en œuvre rapide de l'ensemble des recommandations.

Signature de l'avenant 54 de la branche de l'aide à domicile

Les Départements mis devant le fait accompli… Communiqué de DF.

L'avenant 54 a été signé par les partenaires sociaux de la branche de l'aide à domicile le 5 octobre 2022 dans le cadre des négociations salariales engagées suite à l'évolution du SMIC intervenue en août 2022.

Il prévoit :

1. Une augmentation de la valeur du point passant de 5,62€ à 5,77€
2. Une entrée en vigueur rétroactive au 1er août 2022

Si DF ne souhaite pas contester le fond, elle s'étonne, en revanche fortement, de la forme. Ces accords de branche n'ont pas fait l'objet d'échanges préalables avec les Départements qui sont pourtant les payeurs en dernier ressort, le modèle économique du secteur reposant sur les subventions qu'ils versent aux employeurs.

D'après les évaluations de la branche d'aide à domicile, 27 300 salariés en équivalent temps plein (ETP) occupent un emploi correspondant au premier coefficient conventionnel immergé sous le SMIC. L'impact cumulé des avenants 51, 52 et 54 représente une augmentation de 4,90 % en année pleine 2023 par rapport à 2021, soit un coût de 57 millions d'Euros pour les Départements, qui ne sera pas compensé par l'État.

« Si nous ne contestons pas le bien-fondé d'une revalorisation des bas salaires dans le secteur de l'aide à domicile en ces temps difficiles, force est de constater que les charges s'accumulent pour les Départements et que l'État, lui, s'abstient de prendre en compte l'inflation dans l'évolution de nos dotations. Le fait que l'on nous présente l'addition au mois d'avril, alors que l'accord a été scellé en octobre dernier, avec effet rétroactif à août 2022 est particulièrement calamiteux, dans la mesure où toutes nos assemblées sont tenues de voter leurs budgets avant fin mars ! » a réagi François SAUVADET, Président de Départements de France.

Ce fonctionnement n'est pas compatible avec les attentes et le fonctionnement des Départements qui ne peuvent être mis devant le fait accompli, pas plus dans le cadre d'un accord de branche de fédérations d'employeurs (dans le cas présent), que lorsque ces décisions relèvent de l'État.

En conséquence, il est convenu avec le Gouvernement que la procédure d'agrément devra être revue rapidement conformément aux principes de co-construction qui animent désormais les relations entre l'État et les Départements.

10. Aube
Information pour l'emploi de salarié à domicile

En 2022, le Département de l'Aube, en partenariat avec la Fédération des Particuliers employeurs (FEPEM) et la Caisse nationale de solidarité pour l'Autonomie (CNSA) ont mis en place un service d'accompagnement à destination des bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de la Prestation de compensation du handicap (PCH) qui emploient un salarié à domicile.

Pour mieux comprendre ce service des réunions d'informations et d'échanges pour les bénéficiaires de l'APA et la PCH avec des professionnels sont organisées

15. Cantal
Plan Ehpad

Le Département a adopté, à l'unanimité, un plan d'accompagnement à destination des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Avec la baisse des taux d'occupation pendant la période du Covid, l'augmentation des charges, notamment en raison de l'inflation, et enfin le recours à l'intérim croissant, c'est l'équilibre financier de ces établissements qui a été mis en danger ces derniers mois.

Le plan d'accompagnement des EHPAD se décline en 3 points :

- Une augmentation du taux des dépenses autorisées de 3 % à compter du 1er juillet prochain, générant ainsi 1,6 million d'euros de recettes supplémentaires pour les établissements
- Plus grande liberté de gestion vis-à-vis des prix de journée, leur permettant ainsi de proposer des prestations adaptées aux résidents et à leurs familles.
- Fonds d'accompagnement de 2 millions d'euros sous la forme d'avances remboursables mis en place pour accompagner les établissements les plus en difficultés.

22. Côtes-d'Armor
Véhicules de service pour les aides à domicile

L'opération a pour objectif de revaloriser une profession qui peine à recruter. Retour sur expérience. Expérimentation lancée depuis le mois de novembre 2021 par le département avec l'ADMR22.

27. Eure
Investissements dans les Ehpad

Le Département de l'Eure continue d'investir massivement (46 M€ sur le mandat) pour la rénovation et la modernisation des EHPAD publics de notre territoire.

Les élus ont visité l'EHPAD « Les 4 Saisons » du centre hospitalier, très beau projet de rénovation : 7,5 M€ dont 1/3 est financé par le Département (2,6 M€) et 1/3 par l'Etat.

A Pont-Audemer, il existe un très beau partenariat entre tous les acteurs, notamment entre la mairie et l'hôpital, qu'il faut saluer.

34. Hérault
Adoption du nouveau schéma autonomie 2023-2027

Ce document permet à la collectivité de programmer les objectifs d'offre de services auprès des personnes adultes en situation de handicap, des personnes âgées en perte d'autonomie et de leurs proches aidants. Le secteur médico-social connaît de fortes transformations ces dernières années. Le rôle de chef de file des politiques de l'autonomie et des politiques sociales du Département n'a cessé d'être renforcé au fil des évolutions de la loi et des réglementations. Le Département porte 2 missions principales :

❖ Garantir l'accès aux droits et le financement des aides et des prestations pour les usagers et pour leurs aidants

❖ Garantir une offre d'accueil suffisante et de qualité pour répondre aux besoins des personnes âgées et personnes handicapées

Le schéma départemental de l'autonomie est un document qui permet à la collectivité d'accompagner les personnes handicapées et les personnes âgées jusqu'en 2027. Ce document précise les priorités, les objectifs et les moyens d'actions du Département.
Le Département déploie une politique de soutien à l'autonomie avec un budget annuel sur ce schéma à hauteur de 14 millions d'euros à termes avec la programmation de 1 200 places.

38. Isère
Nouveau schéma de l'autonomie et des handicaps 2022-2026

L'objectif est de créer, dans la concertation, les grandes orientations et axes concernant le soutien et la prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour les cinq prochaines années, en s'adaptant aux nouveaux besoins et évolutions de la société.
Le Département a mis en place une grande consultation, qui s'est organisée autour de 28 ateliers et 2 enquêtes en ligne, avec les principaux intéressés et les partenaires, qui ont permis de collecter les avis et réflexions de 1870 personnes et entités entre personnes âgées, personnes porteuses de handicap, aidants, associations, collectivités, gestionnaires d'établissements...
Ce nouveau schéma veut à la fois prévenir, accompagner et innover.
L'objectif premier est de stabiliser, voire augmenter le nombre de personnes demeurant à domicile en prévenant la dépendance, en développant des activités en lien avec la culture, l'alimentation, le sport ; en apportant un soutien renforcé aux aidants qui représentent en France 1 personne sur 6 ; en adaptant les domiciles pour permettre aux personnes d'y rester, et d'y rester le plus longtemps possible ; en créant un sentiment de « chez soi » grâce à une offre de logement intermédiaire et innovant (habitat inclusif, accueil familial...).
30 nouveaux postes sont créés à l'autonomie afin d'accélérer les délais de traitement des dossiers autonomie et handicap. Une réduction progressive du nombre de Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), aujourd'hui 135 en Isère, va également être nécessaire, à la fois pour offrir une meilleure lisibilité aux bénéficiaires, mais aussi pour renforcer la qualité des prestations.

41. Loir-et-Cher
Dernière séance du Club de la parole ASE

Ce conseil de vie sociale met un terme à une phase de réflexion et de partage d'expérience particulièrement constructive de ces 30 jeunes âgés de 8 à 19 ans accueillis ou ayant été accueillis à l'Aide sociale à l'enfance de Loir-et-Cher. La prochaine échéance, prévue pour la fin du mois de mai, sera la réunion du comité de pilotage qui déclinera en orientations politiques les recommandations émises.
Le Club de la parole représente les 1 200 jeunes confiés aux services de la protection de l'enfance dans le département. Volontaires désireux d'être acteurs de leur parcours de placement, ses 30 membres ont partagé, encadrés par des animateurs extérieurs à leur suivi, leur expérience et fait part de leurs réflexions afin de favoriser la mise en adéquation des orientations politiques avec leurs besoins.
« Informé tout au long de l'année des réflexions menées, des avis et des recommandations émises par les membres, le comité de pilotage a un rôle de décision concernant la politique à mettre en œuvre. »
L'engagement citoyen remarquable de ces membres, leurs recommandations concrètes et pertinentes, tirées de leurs expériences croisées, vont permettre de faire avancer les politiques du département pour les enfants protégés. Le Loir-et-Cher constitue l'un des premiers départements à mettre en place cette instance de parole.

62. Pas-de-Calais
Semaine des métiers pour les BRSA

Du 3 au 7 avril 2023, le Département et Pôle Emploi ont organisé la 4e édition de l'opération « Les clés pour réussir : la semaine des métiers pour les bénéficiaires du RSA ».
Un événement qui a concerné l'ensemble des territoires du Pas-de-Calais avec un fil rouge : les métiers et l'emploi. 40 manifestations qui ont mobilisé 100 partenaires (dont 50% d'entreprises)
Il s'agit de permettre aux personnes bénéficiaires du RSA de découvrir des métiers porteurs d'emploi et/ou de se voir proposer un parcours de formation ou un emploi. De leur apporter des réponses et des solutions concrètes.
Tous les secteurs en tension étaient représentés à l'image du bâtiment, des travaux publics, des métiers du grand âge, de la logistique, du transport, de la restauration... Chaque territoire avait programmé des événements en fonction de ses spécificités, ses partenariats et ses opportunités d'emploi.

58. Nièvre
Fermeture de l'EHPAD d'Entrains-sur-Nohain

L'Agence Régionale de Santé, le Conseil départemental de la Nièvre et la commune d'Entrains-sur-Nohain regrettent sincèrement cette fermeture par le gestionnaire, Coalia, qui conduit au relogement des personnes âgées, pour lesquels les repères sont essentiels, et questionne l'avenir de près de trente salariés. Ils attendent du groupe Coallia de pouvoir tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité et le bien être des résidents et apporter de la visibilité aux salariés sur leur devenir, en concertation avec les autorités de tutelle et les acteurs locaux.

69. Rhône
Agrandissement de la pouponnière

Les pouponnières à caractère social accueillent en urgence des enfants, entre 0 et 3 ans, confiés par le service départemental de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Dans le Rhône, la pouponnière de Frontenas est l'unique structure départementale du territoire : la collectivité assure la bonne qualité d'accueil des enfants. Depuis 2019, sa gestion est déléguée à l'association Acolea qui régit de nombreux établissements en lien avec la protection de l'enfance dans le département. Elle disposait de 12 places pour des jeunes enfants (0-3 ans), répartis en deux groupes de vie. Rapidement, des travaux d'agrandissement ont été programmés pour créer une troisième unité et augmenter la capacité d'accueil à 18 berceaux. Au total, les travaux ont coûté près d'1 million d'euros dont 723 991 euros ont été subventionnés par le Département du Rhône.

80. Somme
Accompagnement des bénéficiaires du RS

Le Conseil départemental de la Somme et Pôle emploi Hauts-de-France expérimentent avec l'État l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA avec l'objectif unique de leur retour rapide à l'emploi. L'accompagnement rénové a 3 ambitions :

• accompagner 100 % des bénéficiaires du RSA sur un territoire donné ;
• montrer qu'une action plus collective et intensive sur les territoires conduit à une meilleure insertion dans l'emploi ;
• tester une approche de « guichet unique » et de meilleure coordination envers les entreprises qui veulent recruter sur le territoire.

Dans le département, 16 600 foyers bénéficient à ce jour du Revenu de Solidarité Active. Pour un accès rapide à l'emploi, le Département a choisi de déployer l'expérimentation sur le territoire des Communautés de communes du Pays du Coquelicot et de Haute Somme.

Avec plus de 1 500 bénéficiaires du RSA, ce territoire dispose de caractéristiques favorisant la réussite du retour à l'emploi en augmentant les moyens alloués à l'accompagnement, continuer à réduire les délais pour accélérer la mise en parcours, intensifier les accompagnements et renforcer le suivi, simplifier les modalités d'accompagnement et développer l'offre d'insertion.

L'expérimentation repose sur les principes suivants :

Un diagnostic et une orientation accélérée avec des délais de mise en œuvre.

> Un accompagnement individuel renforcé avec au minimum un contact hebdomadaire avec l 'accompagnateur.

> La mobilisation coordonnée des employeurs par Pôle emploi afin d'identifier des opportunités professionnelles pour les bénéficiaires à la fin de leur parcours d'insertion.

> Un meilleur suivi des parcours grâce au déploiement de nouveaux outils numériques.

80. Somme
Lancement du Comité départemental pour la protection de l'enfance dans la Somme

Charlotte Caubel, Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance, Etienne Stoskopf, préfet de la Somme et Stéphane Haussoulier, Président du Conseil départemental de la Somme, ont procédé au lancement et à l'installation du Comité départemental pour la protection de l'enfance dans la Somme (CDPE).

Cette instance d'échanges, de décisions, de formation et de coordination qui réunit l'ensemble des acteurs locaux concernés permettra un pilotage resserré et opérationnel des actions communes menées en faveur de la protection de l'enfance sur le territoire.

81. Tarn
Les Restos du cœur deviennent mobiles grâce au Département

Les inscrits aux Restos du Cœur sont malheureusement de plus en plus nombreux. Ce projet permet de proposer un soutien aux plus vulnérables en allant à leur rencontre grâce à ce camion itinérant. Au-delà de cet investissement de 40 000 € dont a bénéficié cette association historique dans le cadre du Budget participatif, le Département continuera à soutenir les Restos du Cœur.

89. Yonne
Opération Yonne Sport Seniors

L'opération Yonne Sport Seniors, manifestation sportive, entièrement gratuite organisée par le Département de l'Yonne (Service des Sports et Direction de l'Autonomie) et la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de l'Yonne, s'adresse aux seniors (55 ans et plus), autonomes, ainsi qu'aux EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), afin de leur faire découvrir des activités sportives et de loisirs de différentes natures et de les inciter à se lancer dans une pratique sportive régulière.

Les participants peuvent ainsi profiter de nombreuses activités, inhabituelles et adaptées, encadrées par des professionnels : relaxation, stretching, tir à la carbine laser, tir à l'arc, golf, disc golf, foot golf, foot pétanque, badminton, tennis de table, kart à pédale, vélos électriques, quad bike, sarbacane, ateliers de motricité, prévention des chutes, jeux de ballons, ateliers gymniques, pétanque, caricature, atelier bien-être/massage, escalade, kin ball, parachute, mölki, randonnée pédestre, marche nordique, etc.

93. Seine-Saint-Denis
Conseil des jeunes de la protection de l'enfance

Pour faire remonter les préoccupations des quelques-unes des 9.000 enfants accueillis par le Département, quatre réunions thématiques se sont déroulées dans l'année, sur des thèmes de l'accompagnement vers l'autonomie, la scolarité et l'orientation, les sorties ou encore les conditions d'accueil.
Il reste encore une quatrième réunion thématique en mai, avant la restitution finale en juin.

94. Val-de-Marne
Lutte contre les violences intra-familiales

Le Département a lancé le dispositif « Un premier pas », numéro d'écoute, d'information et d'orientation des personnes en situation de violences. L'objectif du dispositif est d'offrir aux Val-de-Marnais confrontés à des situations de violences au sein du couple ou de la famille, un accès direct et personnalisé à un accueil, une écoute et des réponses concrètes. Cet accompagnement a pour objectif de les aider à initier un parcours pour sortir des violences subies.
Il s'adresse aux victimes, aux proches ainsi qu'aux professionnels confrontés à ces situations, notamment les centres communaux d'action sociale...

93. Seine-Saint-Denis
Renoncement à l'expérimentation du RSA sous condition

Comme on pouvait s'y attendre, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est retiré des 19 départements retenus pour tester le nouveau dispositif d'insertion des allocataires du RSA. Le président PS du conseil départemental, Stéphane Troussel, avait déjà fait savoir qu'il s'opposait à ce dispositif. Il le confirme dans un courrier à Olivier Dussopt « le RSA est un droit social fondamental, qui ne saurait se mériter par un quelconque engagement dans un accompagnement intensif ».
L'expérimentation va commencer courant avril dans la plupart des 18 départements retenus, dans un bassin d'emploi de chacun des départements (en dehors de la Creuse étant retenue dans sa totalité).

Habitat et humanisme

Céline Beaujolin, directrice générale d'Habitat et Humanisme

Tout d'abord, pouvez-vous nous décrire ce qu'est une pension de famille ?

Une pension de famille, c'est une structure de taille réduite (20 à 25 petits logements) composée de logements individuels pour pouvoir offrir un lieu de vie chaleureux, dans une « atmosphère familiale » à des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire.

La pension de famille comporte des espaces collectifs accessibles aux résidents pour permettre la tenue d'activités collectives.

Combien existe-t-il de pensions de famille en France ?

Il existe plus de 950 pensions de famille en France. Dans le cadre du Plan Logement d'abord, plus de 5200 nouvelles places ont été créées entre 2017 et 2021 mais l'objectif était d'en créer 10 000. Donc le 2ème volet du Plan Logement d'abord va certainement relancer cette dynamique.

En quoi est-ce un puissant levier d'insertion ?

Il faut savoir que plus des deux tiers des personnes qui entrent dans une pension de famille sont issues de la rue, d'une structure d'hébergement ou étaient privés d'un logement en propre. Ils apprennent à partager des moments en collectivité, à prendre soin de leur propre logement, à suivre un rythme de vie. L'animation de la pension de famille est menée par un ou plusieurs salariés ainsi que par des bénévoles. C'est le cas chez Habitat et Humanisme : les bénévoles apportent un soutien aux démarches individuelles des personnes fragiles, participent à la vie collective de la pension de famille, et assurent une présence bienveillante et rassurante.

Quels sont les bénéfices pour la collectivité ?

En contribuant aux obligations de la loi SRU, l'élu répond aussi aux besoins de son territoire : 90 % des personnes qui accèdent à une pension de famille viennent de la commune ou du département.

Les retours sont positifs tant du côté des résidents que de ceux qui l'ont mise en place. Une enquête menée par Habitat et Humanisme auprès des locataires en 2022 montrait que 90 % des résidents sont satisfaits de cette nouvelle vie, 72 % des personnes se sentent mieux psychologiquement et 52 % se sont occupés d'un problème de santé qu'ils laissaient traîner

Aujourd'hui un logement dans une pension de famille revient à 19,50 euros par jour tandis que le coût d'un hébergement d'urgence est beaucoup plus élevé, et peut aller jusqu'à 55 euros dans les grandes villes. Je trouve que c'est un argument de poids pour nos collectivités locales.

L'énergie positive déployée chaque jour par les 5000 bénévoles de notre Mouvement m'en convainc chaque jour : ce type d'habitat, en cœur de ville, contribue à une forte dynamique associative ou amicale, qui veille sur les personnes les plus fragiles de la commune. Et celles-ci ont une place indispensable pour faire grandir notre propre humanité.

Quels sont les freins au développement des pensions de famille ?

Plutôt que des freins, je préfère évoquer aujourd'hui les enjeux que nous devons soulever tous ensemble.

Il nous faut convaincre les collectivités territoriales de mieux décliner la loi SRU, de mobiliser du foncier, et des aides à la pierre.

L'Etat doit pouvoir nous aider à quantifier les besoins, les territorialiser, harmoniser les financements.

Il nous faut mobiliser des structures de bailleurs sociaux, et veiller à un meilleur équilibrage entre le propriétaire et le gestionnaire. Les propriétaires privés ou les investisseurs doivent être aussi davantage informés sur les durées d'investissements, sur les montages des fonds à impact, etc.

Dans cette dynamique, il y a de nombreux acteurs !

Habitat

La politique de l'habitat en France est un ensemble de mesures visant à assurer à tous les citoyens un logement décent et adapté à leurs besoins, ainsi qu'à améliorer l'offre de logements sur le marché. Cette politique est mise en œuvre à différents niveaux, notamment par l'État, les collectivités territoriales et les acteurs du secteur immobilier.

Les principales mesures de la politique de l'habitat en France comprennent :

1. La construction de logements sociaux : l'État et les collectivités territoriales investissent des fonds importants dans la construction de logements sociaux pour permettre aux ménages modestes d'accéder à un logement décent à un loyer abordable.

2. L'encadrement des loyers : pour limiter la hausse des loyers dans les zones tendues, l'État a mis en place des dispositifs d'encadrement des loyers. Cette mesure permet de garantir des prix raisonnables pour les locataires tout en offrant une rémunération juste pour les propriétaires.

3. L'amélioration de l'habitat existant : de nombreuses subventions et aides financières sont disponibles pour aider les propriétaires à rénover leur logement. Cette mesure permet de lutter contre l'insalubrité et de réduire la consommation d'énergie.

4. L'accession à la propriété : l'État et les collectivités territoriales offrent des aides pour aider les ménages modestes à devenir propriétaires de leur logement. Ces aides peuvent prendre la forme de prêts à taux réduits, de subventions ou d'exonérations fiscales.

5. La lutte contre l'habitat indigne : les pouvoirs publics sont mobilisés pour lutter contre l'habitat indigne, en particulier dans les grandes villes. Cette mesure vise à garantir aux citoyens un logement décent et respectueux de leur santé et de leur sécurité.

En somme, la politique de l'habitat en France vise à assurer un accès équitable et décent au logement pour tous les citoyens, en offrant des solutions pour répondre aux besoins des différentes catégories de la population.

ACTUALITÉS DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

33. Gironde
Rénovation du centre hospitalier Sud Gironde

François BRAUN, a annoncé à Langon un financement de 40 millions d'€ pour la rénovation du centre hospitalier Sud Gironde.
Il s'agit d'un financement hors-normes puisqu'il représente 72 % des dépenses.

53. Mayenne
Renouvellement de l'aide financière aux lycéens s'orientant vers une première année de santé

Il s'agit d'une aide destinée aux jeunes s'engageant dans une première année de Santé à l'université d'Angers sur trois sites : Laval, Angers et le Mans. Ce dispositif souhaite encourager les lycéens mayennais à se destiner vers un cursus universitaire en santé. Pour cette année universitaire, les lauréats sélectionnés sur dossiers, bénéficieront d'une bourse de 2 000 € pour les accompagner dans leur première année d'étude.
Depuis le démarrage du dispositif en 2018 :
• 61 lauréats ont été sélectionnés ;
• 80 % ont réussi leur filière santé ;
• 43 % ont accédé à la seconde année de médecine, soit plus de deux fois le taux moyen d'admission.

78. Yvelines
Le Département installe 8 nouvelles cabines de télémédecine

Le Conseil départemental à l'objectif : engager le déploiement de 50 dispositifs de téléconsultation médicale et d'un « bus santé » itinérant.
Pour le déploiement du dispositif, Seine-et-Yvelines Numérique, l'opérateur du Département des Yvelines a retenu l'offre de partenariat de la société française H4D, pionnier de la télémédecine clinique.
1/ le patient entre dans un local insonorisé respectant la confidentialité et prend place dans la cabine de téléconsultation muni de sa carte vitale (l'acte est reconnu et remboursé par la Sécurité sociale),
2/ la consultation médicale vidéo avec le médecin débute. Il guide l'usager dans l'utilisation des appareils connectés (tensiomètre, stéthoscope, otoscope, dermatoscope, etc.). Les données relevées lors de la consultation restent strictement confidentielles et protégées,
3/ à l'issue de l'échange, un bilan de consultation et, si nécessaire, une ordonnance sont émis. Le compte-rendu peut être envoyé au médecin traitant du patient.
Ce projet ambitieux, d'un coût global prévisionnel de 10 M€ (dont 9 M€ d'investissement), est porté conjointement par le Département des Yvelines et son opérateur Seine-et-Yvelines Numérique

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

La santé scolaire, un désert médicale endémique

Dr Olivier Babinet est expert en e-santé et en transformation des organisations sanitaires. Il a dirigé et conseillé des établissements de santé et médico-sociaux, publics et privés. Il est co-auteur de deux ouvrages « La e-santé en question(s) » et « Les déserts médicaux en question(s) » publiés aux éditions Hygée.

Dans l'imaginaire collectif, le désert médical, une étendue de terre inhabitée, c'est la ruralité à perte de vue, des villages dépeuplés, sans écoles, sans services publics et quelques habitants obligés de s'exiler pour être soignés…

Or, la réalité est toute autre : au-delà de territoires dépourvus d'offre sanitaire, les déserts médicaux sont partout, de la périnatalité à la dépendance, en santé mentale, dans les maladies rares, au cœur de la crise sanitaire…

La discordance entre besoin et offre en santé est ici retenue comme l'expression d'un désert médical.

La vocation de la santé scolaire

À travers la santé scolaire, l'Éducation nationale s'assure, dans les textes, de la bonne santé des élèves et propose des solutions à ceux qui connaissent des difficultés susceptibles d'entraver leur scolarité. La santé scolaire est, comme la PMI, un dispositif crucial en raison des objectifs de dépistage obligatoires qui concernent toute une génération, notamment lors de la sixième et la douzième année des enfants scolarisés.

En moyenne section de maternelle, les enfants de 4 ans sont suivis par la PMI, grâce aux bilans de santé en école maternelle (BSEM). Des médecins et des infirmières de la médecine scolaire prennent le relais pour intervenir dans le primaire, le secondaire (collèges et lycées) et certaines formations post-bac (BTS, classes préparatoires).

Le constat est accablant

Or, la santé scolaire n'est pas au rendez-vous : moins d'un enfant sur cinq bénéficie de la visite de la sixième année de l'enfant par les médecins scolaires, alors qu'elle est déterminante au début des apprentissages scolaires et qu'elle est en principe universelle (à savoir que chaque enfant y a droit). Le bilan infirmier de la douzième année a progressé mais n'est réalisé que pour 62 % de l'ensemble des élèves.

Un cloisonnement en tuyaux d'orgue des personnels consacrés par le ministère

Pourquoi ? Au-delà de la litanie sur le manque de ressources, des maux endémiques persistent au sein des troupes de la santé scolaire : un manque de sens au regard de la mission d'instruction cœur du métier, une opacité du dispositif (le ministère ne dispose pas des taux de réalisation des dépistages obligatoires), …

Mais surtout, aussi absurde que cela puisse paraître, à contre-courant du bon sens et de toutes les organisations sanitaires, le cloisonnement a été consacré comme un principe d'organisation de la politique de dépistage : depuis l'arrêté du 3 novembre 2015, la visite médicale de la sixième année relève du seul médecin tandis que les seuls.es infirmiers.ères sont chargés.es du bilan de la douzième année.

Les voies de l'Éducation nationale sont décidément impénétrables !

Que faire face à ce désert endémique de la santé scolaire ?

La Cour des comptes, auteur d'un récent d'un récent rapport au vitriol, n'est pas tombée dans le panneau des seuls moyens pour tout solutionner. Elle recommande avant tout d'unifier le service de médecine scolaire et de revoir les méthodes de travail. Ces recommandations sont pertinentes dans leur grande majorité, même si la « tarte à la crème » sur la rémunération des médecins de l'Éducation nationale n'aura, comme dans chaque cas de désert médical, qu'un effet d'aubaine. Avant tout, c'est la mission de médecin scolaire au sein de l'Éducation nationale qui n'a plus de sens pour la jeune génération.

Au-delà, il serait possible de mettre en place d'autres solutions organisationnelles rapides et efficaces immédiatement tels que déléguer aux conseils départementaux la suite de la prise en charge, en particulier pour la visite médicale de la sixième année, et déléguer aux infirmières des actes aujourd'hui réalisés par des médecins.

Enfin, pour compléter l'arsenal de solutions rapides, il est urgent de mettre en place la télésanté au sein des infirmeries des collèges et lycées avec ou non l'assistance d'une infirmière. Selon le motif de consultation, un médecin, une infirmière, une assistante sociale ou un psychologue externe à l'établissement scolaire peut parfaitement proposer une téléconsultation médicale ou télésoin et ainsi répondre à la majorité des problématiques rencontrées (prévention dont dépistage, orientation, éducation à la santé ou à la sexualité…).

* * *

La prévention n'est pas qu'une affaire de moyens. La terrible crise sanitaire que nous venons de traverser est un formidable révélateur du contraire : c'est infiniment plus un ethos, un mode de vie, une manière de se comporter, un état d'esprit, une culture, une dimension altruiste, une valeur éthique au sens premier du terme.

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Académie Nationale de Médecine

Prise de position officielle sur les déserts médicaux et propositions

L'extrême gravité de la pénurie en médecins en France et la complexité du problème posé ont conduit l'Académie nationale de médecine à établir un état des lieux précis et à exprimer les recommandations suivantes :

Proposer d'urgence :

- l'instauration d'un service médical citoyen d'un an pour les médecins nouvellement diplômés dans le cadre d'un engagement contractuel s'appuyant sur leur conscience professionnelle et excluant toute forme de régulation ou de coercition, notamment concernant l'installation. Ce service médical citoyen permettrait de renforcer la médicalisation des zones sous-denses et d'éclairer le choix de carrière des jeunes médecins par une expérience de terrain.

- toutes mesures favorisant le cumul emploi-retraite des médecins récemment retraités tout en permettant à leurs cotisations de générer des droits supplémentaires

- favoriser l'exercice multisite, qui a déjà fait ses preuves dans notre pays lorsqu'il fut confronté à un déficit de soignants après la seconde guerre mondiale, et qui devrait retrouver une place privilégiée dans la lutte contre les déserts médicaux. (par exemple un groupe de 5 médecins exerçant ensemble pourrait assurer une journée de consultations par semaine dans un cabinet décentralisé, avec des aides de la collectivité locale qui l'accueille)

- une sensibilisation de la population au bon usage de la médecine, incluant le respect des rendez-vous pris auprès des médecins et autres soignants, et la reconnaissance du service rendu par le système de santé français eu égard à sa complexité, son coût et ses difficultés d'exercice.

Mettre en place au plus vite les autres mesures suivantes :

Redonner au médecin du temps médical :

- en optimisant les délégations de tâches à d'autres professionnels de santé (infirmiers, maïeuticiens, pharmaciens…) dans le cadre de parcours de soins coordonnés par le médecin, en respectant le champ de compétence de chacun.

- en allégeant la charge administrative en simplifiant les réglementations et en recrutant des assistants médicaux, des secrétaires et des personnels informatiques.

- Promouvoir et faciliter l'exercice et les installations précoces dans les zones sous-denses (guichet unique, incitation au cumul emploi-retraite, exercices multi-sites, consultations délocalisées, bon usage de la télémédecine).

- Renforcer la sécurité des médecins dans les zones sensibles.

- Réactiver les visites à domicile, en les valorisant financièrement et en les facilitant techniquement.

- Densifier localement les interactions avec l'hôpital,

- Augmenter immédiatement et significativement le « numerus apertus », en l'adaptant aux besoins des territoires, évalués avec les élus locaux, les médecins (libéraux, hospitaliers, universitaires) et les autres professionnels de santé, ainsi que les représentants des patients

- Diversifier l'origine territoriale et sociale des étudiants par des incitations et des accompagnements dès le lycée.

- Développer les stages en zones sous-denses dès le deuxième cycle, en augmentant le nombre de stages et de maîtres de stage, et en créant des tuteurs.

- Éviter toute coercition concernant l'installation en médecine libérale, de même que lors des stages dans la quatrième année du DES de médecine générale.

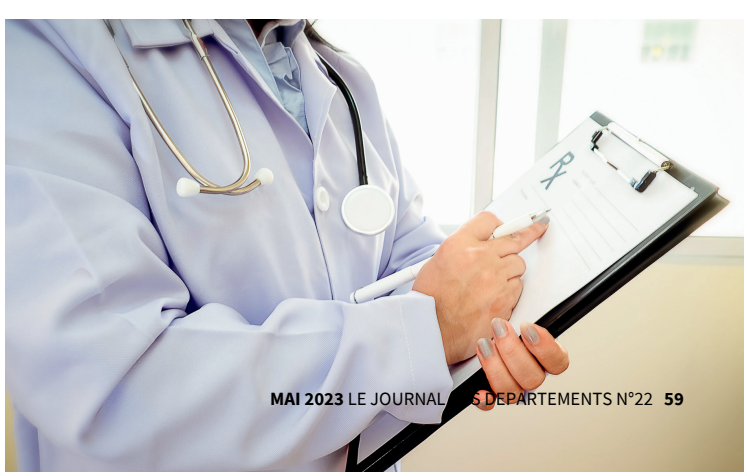

ESPÉRANCE DE VIE

Pour vivre vieux, il faut choisir son lieu !

L'étude diligentée par l'Association des Maires Ruraux de France - AMRF met en évidence les écarts d'espérance de vie entre territoires ruraux et urbains, causant une surmortalité de 14.216 décès chaque année, par rapport à ce que l'on pourrait attendre si l'espérance de vie était identique à celle des villes.

Pire, depuis 30 ans les écarts s'aggravent pour atteindre près de deux ans d'espérance de vie en moins pour les hommes et un an pour les femmes. Alors qu'en 1990, la différence était quasi nulle.

L'étude établit un "indicateur comparatif de mortalité", avec un score pour chaque bassin de vie.

D'où, cette carte des "écarts à la mortalité moyenne".
Résultats:
- Des écarts plus importants dans le nord et l'est, le centre ou la pointe de la Bretagne, ainsi que dans les territoires d'outre-mer.

- Une opposition entre les préfectures et le reste du département.

- Des "effets de bordure" : « Les zones de surmortalité les plus importantes sont situées aux limites des départements et très souvent aux marges des régions à cheval sur deux ou trois départements. »

Cela rejoint Mais l'étude de l'Insee en date du 22 février 2023 qui montre que d'un département à l'autre, sur l'année 2022, la différence atteint 5,5 années pour les hommes et 3,8 années pour les femmes.

Par exemple, dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines, le Val-de-Marne, Paris, la Haute-Garonne, la Haute-Savoie ou encore le Rhône, on vit plus de 86 ans pour les femmes et plus de 81 ans pour les hommes.
À l'inverse, dans les départements ruraux et plus défavorisés sur le plan économique, on vit moins longtemps, comme dans l'Aisne, la Meuse, le Pas-de-Calais, les Ardennes, la Creuse, le Nord, l'Indre ou encore les Vosges : moins de 84 ans chez les femmes et moins de 78 ans chez les hommes.

Évidemment, ceci est aussi lié à la désertification médicale.

L'AMRF avec d'autres partenaires présente quatre propositions :

- Rendre obligatoire la diversification des lieux de stage des étudiants en santé, et pour cela leur donner des moyens, en développant notamment les hébergements territoriaux des étudiants en santé et les aides au transport.

- Mettre en place et développer les Escap : équipes de soins coordonnées autour du patient, grâce par exemple à des expertises à distance en téléconsultation ;

- Mieux répartir les professionnels de santé en créant notamment un guichet unique d'accompagnement qui centralise à l'échelle de chaque département, les besoins territoriaux, les aides financières, l'accompagnement administratif et les informations relatives à la vie familiale

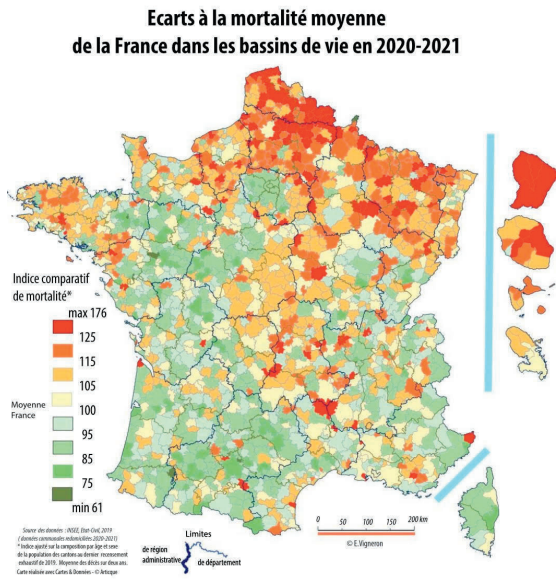

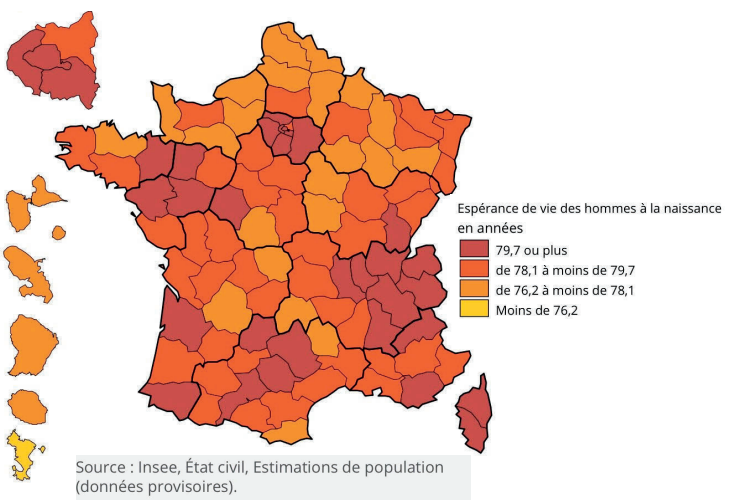

Source : Insee, État civil, Estimations de population (données provisoires).

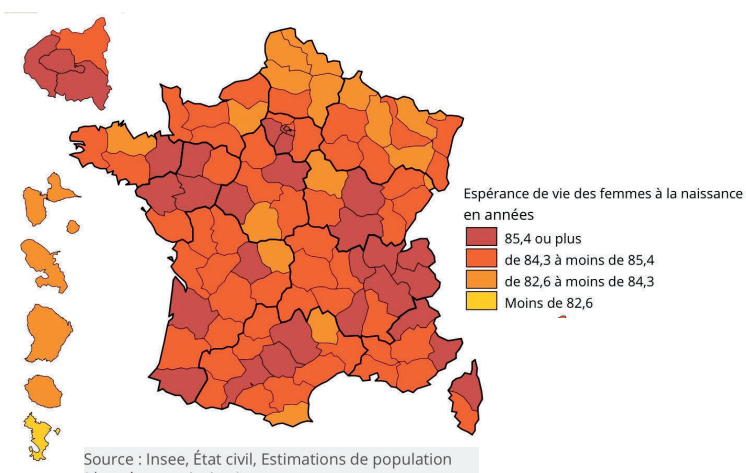

Source : Insee, État civil, Estimations de population (données provisoires).

Manger local

De nombreux Départements ont développé des démarches « manger local » dans les collèges. Néanmoins, il existe un vrai problème puisque la commande publique et l'Europe restreignent cette possibilité. Il faut donc trouver des systèmes pour contourner ce blocage et la contradiction entre commande publique et loi Egalim qui favorise la consommation locale.

Frédéric Marchand (député Renaissance), qui a rédigé un rapport sur les Projets alimentaires territoriaux reconnait ce problème., ajoutant que : « Le ministère lui-même donne des astuces permettant de s'affranchir de ces règles sans que cela se voie trop » et plaide pour une exception alimentaire pour la commande publique.

07. Ardèche
Atout Collèges

Olivier Amrane, Président du Département et Ingrid Richioud, vice-présidente en charge de l'éducation et de la jeunesse, ont présenté aux côtés de Thierry Aumage, inspecteur d'académie directeur académique de l'Ardèche, officiellement le nouveau dispositif de financement des projets éducatifs des collèges ardéchois : **Atout Collèges**.

En tout, 674 000 € sont prévus pour financer les projets éducatifs des collèges à travers Atout Collèges avec des procédures de demandes de subventions simplifiées

Les 39 collèges ardéchois sont mieux accompagnés dans la mise en œuvre et la valorisation de 300 projets à destination des collégiens. Le Département propose :

Des actions clés en main comme la formation aux gestes de premiers secours ou encore la mise en place des activités physiques de plein air,

Une offre de projets éducatifs réalisés avec MuséAl, les Archives Départementales, les Espaces Naturels Sensibles, …

Des projets libres en lien avec les 7 thématiques de la collectivité.

29. Finistère
Achat public pour les collèges

Une centaine de gestionnaires de collèges et de chefs de cuisine se sont retrouvés au collège Pen Ar C'Hleuz de Brest à l'invitation du groupement d'achat du Lycée Tristan Corbières de Morlaix et du Conseil départemental du Finistère. 1ère réunion du genre qui vise à rappeler aux établissements leur responsabilité en matière d'achat public de denrées alimentaires et à améliorer la stratégie d'achat dans le cadre de la réglementation (EGALIM, règles de la commande publique) en cohérence avec les outils existants : marchés du groupement d'achat.

33. Gers
Accueil de collégiens européens et Erasmus +

Philippe Dupouy, président du Conseil départemental a réuni les partenaires qui accompagnent ce projet : le collège de Condom bien sûr, mais également l'ensemble des professeurs des collèges des différents pays et les acteurs locaux

L'objectif consiste à accompagner près de 6 000 collégiens gersois, grâce au dispositif Erasmus+ ! L'accréditation Erasmus, est décernée au Conseil Départemental par l'Agence Erasmus +, sous l'égide de l'Education Nationale. Cette accréditation permet à l'ensemble des 22 collèges publics gersois de bénéficier des subventions nécessaires pour organiser un voyage en Europe. Concrètement, tous les collégiens auront la possibilité de partir au moins une fois au cours de leur cursus scolaire, sans que les familles aient un complément à régler.

37. Indre-et-Loire
Aménagement au collège Jacques Decour

Au collège Jacques-Decour, les élèves profitent d'une cour aménagée pour eux !

Dans le cadre de « collèges 37 innovants », les collégiens, professeurs et administratifs ont pu repenser entièrement l'espace extérieur.

Durant 2 années, la cour du collège s'est donc bien transformée avec la végétalisation d'une partie de l'espace, la plantation d'arbres, la mise en place de tables de ping-pong, de bancs, etc.

Depuis, les élèves se sont appropriés ces différents espaces correspondant aux besoins et envies de chacun d'entre eux.

41. Loir-et-Cher
Plan santé en direction des collèges

Dans le cadre de son Plan « le 41 en bonne santé », le Département lance deux opérations :

« Protège ton dos ! » : Cette opération cible les enfants de 8 à 12 ans. Elle est organisée en Loir-et-Cher en partenariat avec l'Union régionale des professionnels de santé masseurs-kinésithérapeutes libéraux (URPS MKL) Centre Val de Loire, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Direction des services de l'Éducation Nationale (DSEN) et les collèges volontaires.

L'objectif est de dépister les troubles posturaux et de la croissance par un bilan personnalisé (diagnostic du dos, poids, mensuration) et de sensibiliser les jeunes aux bonnes pratiques via un quiz.

La santé dans l'assiette : Ateliers animée par une diététicienne-nutritionniste, formatrice et éducatrice au goût, et une animatrice et conceptrice d'Escape Game éducatifs. Il s'agit de présenter les grandes règles de la diététique et la nécessité de bouger plus.

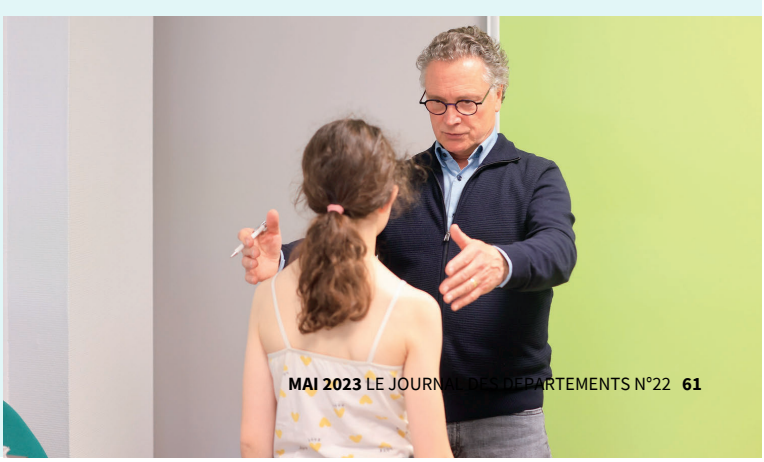

49. Maine-et-Loire
Équitation au collège

La filière équestre est particulièrement implantée en Anjou : 12 hippodromes, 1 000 éleveurs, 2 000 chevaux, 8 300 pratiquants… Cette année, cinq établissements ont choisi cette action, ce qui représente 107 élèves, appelés à découvrir cet univers à travers un parcours élaboré par la collectivité autour de quatre axes : une présence au Mondial du Lion qui constitue en quelque sorte le championnat du monde des jeunes chevaux, la découverte des métiers équestres au sein du Parc de l'Isle-Briand au Lion d'Angers, la visite du Cadre noir de Saumur et enfin des initiations à l'équitation dans de centres équestres gérés par des cavaliers, champions de concours complet : Nicolas Touzaint, double médaillé olympique, Héloïse Le Guern ou Alexis Goury.

52. Haute-Marne
Semaine de l'Agneau

Du 6 au 10 mars, le Conseil départemental de la Haute-Marne a organisé, pour la première fois, « la semaine de l'Agneau haut-marnais ». 17 collèges y ont participé en mettant au menu de leur cantine scolaire de l'agneau. Nicolas Lacroix, le président du Département, s'est rendu au collège de la Rochotte, à Chaumont, pour recueillir des réactions autour de cette action.
Au total, 4 600 élèves, professeurs, personnels techniques et administratifs de 17 collèges de Haute-Marne ont pu profiter de « la semaine de l'Agneau haut-marnais » menée par le Département. Une première ! Ils ont ainsi pu retrouver dans leur assiette un plat principal à base d'agneau.
Pour Nicolas Lacroix, le président du Conseil départemental de la Haute-Marne, l'idée était de soutenir la filière ovine. Il pense aux éleveurs malmenés par la présence du loup en Haute-Marne et met l'accent sur l'importance de l'élevage ovin sur le territoire dans une logique de circuit court et de construction d'un nouvel abattoir.

53. Mayenne
École de design

A l'occasion du salon Laval Virtual, une convention a été signée entre le Département de la Mayenne, Laval Agglomération et L'École de design Nantes Atlantique pour son installation en 2024 en Mayenne. Il s'agit d'une école à forte renommée dans les métiers de l'art et du design, une école qui accueillera à terme 300 étudiants dont certains au niveau bac + 5.
Cette implantation s'inscrit en cohérence avec l'ambition du Département de la Mayenne de 10 000 étudiants à l'horizon 2030.

59. Nord
Inauguration d'un collège à Valenciennes

Le collège Joséphine Baker de Valenciennes dans le quartier de Chasse Royale. Établissement entièrement réhabilité avec le concours du Département du Nord, de l'Europe, de l'ANRU, de France Relance. Internat d'excellence, pôle numérique, section internationale britannique, espace artistique, installations sportives ... un formidable cadre de réussite pour les élèves.

63. Puy-de-Dôme
Tour de France : 1 000 collégiens puydômois participent à la « Dictée du Tour »

Les 9, 11 et 12 juillet 2023, le Puy-de-Dôme accueillera le Tour de France pour trois étapes, dont celle qui conduira les coureurs au sommet du géant des Dômes. Dans le cadre du retour du Tour de France dans le Puy-de-Dôme, le Département propose, en partenariat avec Amaury Sport
Créée en 2017, la Dictée du Tour invite les jeunes de 8 à 12 ans à travailler sur un texte évoquant le passage de la course dans leur région. Pour cette nouvelle édition 1 000 collégiens vont se prêter à l'exercice dans le département.
En partenariat avec Amaury Sport Organisation, le Conseil départemental organise la Dictée du Tour au sommet du Puy de Dôme à Orcines et à l'Hôtel du Département à Clermont-Ferrand. Il finance également le transport des collégiens pour cette matinée inoubliable afin qu'ils puissent se rendre sur les sites accueillant cet événement.
Tous les participants recevront une trousse Tour de France et un stylo. Les huit meilleures copies seront conviées à passer une journée dans les coulisses du Tour, lors de l'étape du 9 juillet.

67-68. Collectivité européenne d'Alsace
Un collège transforme les sanctions des élèves en heures de bénévolat

Au collège Mentel de Sélestat, certains élèves sont envoyés faire du bénévolat. Ce collège a mis en place des « mesures de responsabilisation ». En clair, des sanctions peuvent être transformées en heures de bénévolat, à l'intérieur ou en dehors de l'établissement.

69. Rhône
Remise des Trophées des associations sportives (A.S)

Portés par le Département du Rhône et l'UNSS, ces trophées récompensent le dynamisme des sections sportives des collèges.
7 catégories différentes de prix ont été définies par le Département et l'Union Nationale Du Sport Scolaire (UNSS) pour au final 9 lauréats récompensés : pourcentage du plus grand nombre de filles licenciées, challenge du nombre de licenciés, actions innovantes, enseignement dynamique, résultats sportifs nationaux, etc
6 456 élèves licenciés à l'UNSS pour l'année scolaire 2022-2023
40 Associations Sportives dans les collèges publics/privés du Rhône pour l'année scolaire 2022/2023
22 sections sportives dans des collèges publics et 5 sections dans des collèges privés

14 sports représentés : badminton, basket, football, gymnastique, handball, montagne et escalade, natation, tennis, futsal, triathlon, raid, VTT, Volley-ball et équitation.
17 500 € d'aide financière apportée par le Département aux sections sportives du Rhône qui en ont fait la demande pour la rentrée 2022/2023 (13 demandes).
Cette subvention permet l'achat de matériel, l'aide au transport et pour la rémunération des éducateurs sportifs.

76. Seine-Maritime
Distribution de gourdes aux collégiens

Pour la 2ème année consécutive, les élèves de 6e des collèges de Seine-Maritime ont reçu une gourde !
Quelques chiffres pour comprendre l'impact de cette opération d'envergure : en France, un habitant produit 66 kg de déchets plastiques par an et seulement 22 % sont recyclés. Dans le monde, la quantité de déchets plastiques a doublé en 20 ans ! En sachant qu'un Européen, en moyenne, consomme 117 litres d'eau en bouteille par an, la distribution de 34 000 gourdes aux collégiens pourrait permettre d'économiser 4 millions de bouteilles jetables.

76. Seine-Maritime
Distribution de gourdes

Le Département a procédé à une distribution de gourdes en métal éco-responsables à destination des collégiens de 6e, dans tous les collèges du territoire.

76. Seine-Maritime
« 109 boulangers, 109 collèges »

Dans la continuité du Plan Climat 76, le Département a décidé la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui comprend 9 enjeux autour desquels s'articulent 28 actions déployées sur la période 2021 - 2025. L'un des enjeux vise à faciliter l'accès aux ressources produites sur le territoire en participant au développement et la structuration des circuits-courts dans le département.
Cet enjeu recouvre un double objectif : accompagner les collèges dans un approvisionnement en pain local et accompagner les boulangers du territoire vers de nouveaux débouchés économiques en développant les circuits courts.
Le Département s'est engagé à travers le dispositif « 109 boulangers / 109 collèges » à accompagner les collèges dans un approvisionnement en pain local permettant ainsi le développement des circuits courts sur le territoire,
- à permettre aux collégiens de découvrir le métier de boulanger et l'artisanat local,
- à créer du lien entre les boulangeries et les collèges,
- à réduire l'empreinte écologique.

91. Essonne
Nouveau collège à Massy

Le Département a posé la première pierre de son 101e collège. Les premiers élèves sont attendus pour la rentrée de septembre 2024. Huit nouveaux collèges sont prévus en Essonne d'ici 2030.
Un établissement de pointe pour répondre à la croissance démographique
D'une capacité de 800 élèves, cet établissement ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2024. Implanté à la place de l'ancien centre de formation des métiers de l'aérien, « ce nouveau collège répond à un vrai besoin lié à la croissance démographique du secteur [...] L'Essonne fait face à une croissance démographique exponentielle. En 2015, 67 000 collégiens, aujourd'hui 74 000 élèves. Il devenait urgent de construire de nouveaux établissements et d'en agrandir certains », indique François Durovray.

92. Hauts-de-Seine
Initiation à l'escrime auprès des jeunes

Deux champions d'escrime de BLR 92, club de fleuret des Hauts-de-Seine, se rendent dans des collèges du département pour proposer une initiation à l'escrime auprès des jeunes.
Dans le cadre de l'opération des champions dans ton collège, 120 jeunes, issus de quatre associations sportives UNSS des collèges du département, ont la chance d'assister à une démonstration d'escrime encadrée par des champions de BLR 92. Au cours de cette journée découverte, les collégiens peuvent pratiquer et apprendre les bases de l'escrime.
Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique sportive et de la politique jeunesse ainsi que dans le cadre du partenariat entre les clubs des Hauts-de-Seine et le Département.

FRANCE TRAVAIL

Le rapport de la mission de préfiguration de France travail (France Travail, une transformation profonde de notre action collective pour atteindre le plein emploi et permettre ainsi l'accès de tous à l'autonomie et la dignité par le travail) a été remis par Thibaut Guilluy, haute commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises

Dans ce rapport sont présentées des propositions et pistes pour la réforme prévue du service public de l'emploi dans un contexte marqué par la baisse du chômage et la difficulté à embaucher pour les employeurs.

Les partenaires sont nombreux, mais souvent mal coordonnés. Les propositions formulées concernent la collaboration et l'efficacité collective, dans le cadre d'une gouvernance d'ensemble assurée par l'État, les collectivités et les partenaires sociaux. Ceci doublé d'une amélioration importante de l'offre de service en direction des personnes, notamment les plus éloignées de l'emploi, par des parcours d'accompagnement personnalisés et plus intensifs, et en direction des entreprises, visant à une réduction drastique des emplois non pourvus faute de candidats

Réaction de Départements de France

DF souhaite de nouveau rappeler le rôle majeur des Départements en matière d'insertion dans le cadre de la gestion et du financement des allocataires du RSA et, par conséquent, leur place centrale dans le dispositif. Nous demandons ainsi que les enveloppes attribuées et les montants prévus par l'État pour l'extension du dispositif soient pérennes pour permettre d'activer, durablement, de nouvelles politiques d'insertion par les Départements », a déclaré François SAUVADET, Président de Départements de France.

« Un certain nombre de points de vigilance persistent sur les financements donc, mais aussi sur la place des Départements, sur les systèmes d'information, sur le copilotage, ou encore sur les sanctions », a complété Frédéric BIERRY, Vice-président de DF en charge de la solidarité, de la santé et du travail, et Président de la CEA.

DF se félicite surtout que la création de France Travail s'inscrive dans le chantier plus large de la décentralisation, dans le cadre de la co-construction chère à la Première ministre. Dans un domaine où les situations individuelles doivent être au centre de l'action des pouvoirs publics, aucune solution ne peut sortir d'un cadre rigide décidé depuis Paris. L'État doit laisser une marge d'initiative aux acteurs locaux, dans le respect des compétences de chacun.

Dix-huit Départements expérimentateurs et plus d'une cinquantaine d'autres sont parties prenantes du comité de suivi mis en place par DF pour échanger dans le cadre de l'expérimentation en cours. « *Cette expérimentation est primordiale, car elle permet de faire remonter les difficultés, mais aussi les réussites, pour coller aux réalités du terrain* », explique Valérie SIMONET, Secrétaire générale adjointe de DF et Présidente de la Creuse – Département expérimentateur – qui représentait DF au comité des parties prenantes. « *Il est ainsi absolument nécessaire que cette expérimentation se poursuive, probablement jusqu'à la fin de l'année 2024 ».*

Une revendication de longue date des Départements était l'inscription automatique notamment dans une logique préventive. des bénéficiaires du RSA à Pôle Emploi. C'est le cas de seulement 40% d'entre eux aujourd'hui ! DF se félicite que « *la mission propose ainsi que toutes les personnes ayant besoin d'un accompagnement ou d'un emploi soient désormais inscrites à France Travail selon des modalités simplifiées et communes à tous les acteurs* ».

Une bonne intention figurant dans le rapport pour ces mêmes bénéficiaires du RSA : si les acteurs de l'insertion ne leur ont pas proposé un rendez-vous dans le délai d'un mois, c'est France Travail qui prendra le relais. Cet objectif vertueux d'efficacité de l'accompagnement ne devra cependant pas se transformer en mise sous tutelle des Départements qui réclament depuis longtemps, plus de moyens pour plus de réactivité et devra faire l'objet des ajustements nécessaires à l'aune des expérimentations en cours.

Parce qu'à l'ouverture de droits correspondent nécessairement des devoirs, une réflexion sur les régimes d'obligations et de sanctions est également engagée. Le rapport le rappelle : « *La sanction de l'allocataire du RSA doit toujours être prise sur une base individualisée, permettant de garantir à l'intéressé la possibilité de se justifier et d'apporter des éléments sur sa situation, laquelle peut toujours prioritairement justifier d'une réorientation* ». DF plaide pour des régimes de sanction rénovés, plus simples et progressifs, pour être plus applicables avec souplesse par les Conseils départementaux.

Reste la question des « *communs numériques* ». « *Il faudra, dans tous les cas, garantir l'interopérabilité avec les outils existants et la possibilité pour les Départements d'une maîtrise des données les concernant* », indique François SAUVADET.

Pour rappel : liste des Départements expérimentateurs
L'Aisne, l'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, la Côte-d'Or, la Creuse, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique, le Loiret, la Mayenne, la Métropole de Lyon, le Nord, les Pyrénées-Atlantiques, la Réunion, la Somme, les Vosges, l'Yonne, les Yvelines.

Lancement du réseau des "sous-préfets référents départementaux" chargés "d'accompagner le déploiement de France 2030

Ils devront relayer les informations, mobiliser les responsables territoriaux, faciliter l'accès aux entreprises des dispositifs de France 2030.
Ils devront « *accélérer les implantations industrielles et logistiques et les procédures administratives d'autorisation […] anticiper d'éventuelles problématiques liées à l'implantation d'activités industrielles, comme la recherche de foncier et le recrutement de nouveaux salariés* ».

01. Ain
Forum économique de l'Ain

Trois cents acteurs économiques et élus se sont réunis dans les locaux de Loc'Nacelle à Tossiat, pour le 4e Forum économique de l'Ain.

Le Département a pu démontrer sa capacité à accompagner les entreprises et les collectivités dans le développement de leurs activités et de leurs projets. Pacte PME, aide à l'immobilier d'entreprise, pactes de territoires et label Origin'Ain, autant de dispositifs audacieux que le Département de l'Ain a mis en place pour soutenir la dynamique de l'économie aindinoise. La soirée s'est terminée par l'intervention de Jean-Pierre Raffarin, des propos conclusifs sur l'état du monde, les équilibres géopolitiques et leurs incidences à l'échelle locale.

Les dispositifs :

- Pacte PME : le Département facilite l'accès des entreprises à la commande publique
- Soutien du Département de l'Ain aux entreprises : 11 M€ pour les projets d'investissements immobiliers
- Origin'Ain : plus qu'un label, un partage d'expérience :
- Pactes de territoire (2024-2026) : 61,5 M€ pour soutenir les investissements des collectivités

26. Drôme
Stratégie Agricole par nature

© Francis REY

Le Conseil départemental va consacrer 26 M€ sur la période 2023-2028 dans le cadre d'un plan qui se décline en plusieurs points :

1. Faire en sorte que les agriculteurs puissent vivre de leur travail, en développant une agriculture de proximité et de qualité, créatrice de valeur ajoutée pour les producteurs, soutien financier aux investissements dans des outils de transformation et de commercialisation en circuits courts, aide aux investissements immobiliers pour les exploitants qui souhaitent accueillir du public

2. Améliorer le cadre de travail des agriculteurs et prévenir les fragilités
Accompagnement spécifique des agriculteurs bénéficiaires du RSA. Subventions d'investissement pour les matériels de production en commun, soutien au service de remplacement agricole et aides aux syndicats agricoles.

3. Accompagner les transitions pour faire face aux défis environnementaux
Meilleure gestion de l'eau avec un soutien à l'investissement dans des projets d'irrigation visant une économie d'eau et un accompagnement des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques. Protection des filières végétales face aux aléas climatiques (ex : filets anti-gel), préservation du foncier, développement de l'agriculture biologique (exemplarité dans les collèges, soutien aux structures de la filière et aux événements de promotion de l'agriculture bio).

4. Valoriser l'excellence de l'agriculture drômoise et sensibiliser le public
Soutien à des manifestations de promotion, actions éducatives dans les collèges, soutien aux structures d'insertion par l'activité économique œuvrant dans le champ de l'alimentation. Aides aux structures d'accompagnement (associations, syndicats et structures de développement agricole).

44. Loire-Atlantique

Le département démarre l'expérimentation locale du projet France Travail, à Saint-Nazaire

Nouvel accompagnement de 1.500 bénéficiaires du RSA à Saint-Nazaire.

L'État et le Département participeront chacun à hauteur 1 million d'euros. Cela permettra de recruter une dizaine de postes supplémentaires de travailleurs sociaux ou de chargés d'accompagnement vers l'emploi.

Dans le cadre de cette expérimentation il s'agit d'améliorer le système d'orientation. Pour que chaque bénéficiaire soit bien reçu soit par Pôle emploi, soit par le Département et bénéficie d'un accompagnement adapté.

45. Loiret

Soutien à la ville d'Orléans et à Orléans Métropole

Marc Gaudet a signé deux conventions de participation financière avec Orléans Métropole et la ville d'Orléans. Ces conventions témoignent du soutien à deux projets majeurs pour le territoire :

La rénovation du conservatoire d'Orléans pour un montant de 3,1 M€, afin de permettre aux élèves de bénéficier d'un équipement moderne et adapté à leurs besoins.

L'implantation de l'UFR Droit, Economie, Gestion (DEG) de l'université d'Orléans sur le site de l'ancien hôpital Porte Madeleine, dans le cadre du projet Campus Madeleine, pour un soutien financier de 20 M€. Ce projet ambitieux permettra de renforcer l'attractivité du territoire et de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur.

58. Nièvre

Un partenariat avec Bouge ton Coq

L'objectif est de créer des épiceries participatives dans les communes sans commerces

En septembre 2022, l'assemblée départementale a voté favorablement pour octroyer une aide financière à l'association nationale. L'aide s'élevant à 20 000 euros permettra de développer des épiceries participatives dans des communes dépourvues de commerces, et ainsi de pouvoir à nouveau proposer un service de proximité aux habitants.

Aucune épicerie n'a encore vu le jour dans la Nièvre. Véritable outil participatif, le dispositif de Bouge ton coq permettra de cibler les communes les plus en difficulté er de développer une dynamique de territoire.

Déjà plusieurs communes se sont portées candidates et se mobilisent pour imaginer avec les habitants des épiceries associatives. Des réunions publiques d'information, en proximité, seront organisées avec l'association Bouge ton coq et le département de la Nièvre pour accompagner les démarches et mobiliser les habitants, prochainement à La Marche, Arquian et à Urzy.

60. Oise

AFIBus

Un nouveau véhicule sillonne les routes de l'Oise dont le but consiste à aider les habitants du département les plus isolés dans leurs démarches administratives.
L'AFIBus, créé par l'Association familiale intercommunale de Beauvais.

62. Pas-de-Calais

Tournée des territoires en dix dates

Le Projet de Mandat 2022 - 2027 du Conseil départemental du Pas-de-Calais a été définitivement adopté en décembre 2022.
Il n'est pour autant pas figé comme le répète le Président Jean-Claude Leroy : « *Le Département, c'est la collectivité de la proximité, toujours à l'écoute.* » Alors, pour continuer à nourrir le Projet de Mandat, le Département repart à la rencontre des habitants de la mi-avril à la fin-juin 2023. Dix dates pour une nouvelle Tournée des territoires afin « *d'échanger sur les premières mesures concrètes du Projet de Mandat, notamment en matière de mobilité, de jeunesse et d'accompagnement des quartiers prioritaires, d'expliquer et de promouvoir l'action de la collectivité et de recueillir les avis et propositions sur les politiques publiques.* »

71. Saône-et-Loire

35 à 45 millions pour loger les gendarmes dans de meilleures conditions

Le Conseil départemental de Saône-et-Loire va reconstruire lui-même les gendarmeries les plus vétustes de Saône-et-Loire. Ce jeudi, les élus ont voté un budget de 35 à 45 millions d'euros pour construire 10 à 12 nouvelles gendarmeries d'ici à 2029. L'État sera locataire des lieux.
Les 732 militaires de la gendarmerie répartis dans 46 casernes qui sont pour la plupart en mauvais état. Le Département va donc investir fortement dans ce domaine.

85. Vendée

Les laboratoires d'analyses des Départements de la Mayenne et de la Vendée renouvellent leur partenariat

Les laboratoires des Départements de la Mayenne et de la Vendée agissent au service des acteurs du territoire (éleveurs, vétérinaires, organisations professionnelles agricoles, services officiels de contrôle, industriels, restaurants collectifs...) pour les analyses et les contrôles liés à la santé animale, la sécurité alimentaire, l'hydrologie, l'agronomie et l'environnement.

Les deux Départements ont signé le renouvellement de la convention de partenariat entre leurs deux laboratoires. L'objectif est de collaborer plus étroitement au travers de synergies entre les deux laboratoires pour optimiser leurs moyens respectifs et rester compétitifs.

Depuis 2019, les Départements de la Mayenne et de la Vendée ont mis en place une entente entre les deux services, basée notamment sur des pistes d'optimisation de leurs moyens respectifs. Depuis 2019, leur partenariat a permis la mise en place de groupes de travail pour améliorer les différentes pratiques respectives (services supports, relations client, supports de communication, sous-traitance...) mais également d'actions concrètes telles que des audits croisés ou encore l'achat de matériel de prélèvement et consommables.

Sécurité civile

Les solutions de Départements de France pour accroître le financement des SDIS et permettre les investissements nécessaires pour faire face aux nouveaux risques posés par le changement climatique

PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

Les Départements veulent notamment voir la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA) évoluer en fonction des enjeux et de la valeur du sauvetage. DF appelle également le gouvernement à mieux compenser les missions de transport sanitaire effectuées par les SDIS à la place des services de santé.

Le Bureau de Départements de France, réuni à Marseille, a exprimé sa préoccupation face aux pressions qui s'exercent actuellement sur les ressources des Départements au titre du financement des SDIS.

Les Départements tiennent à rappeler, en premier lieu, qu'ils reversent en intégralité la part de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA) dédiée aux SDIS et vont même bien au-delà : la contribution des Départements aux budgets des SDIS est en hausse continue depuis 2005 (date de l'affectation de la TSCA au financement des SDIS) et a toujours été plus de deux fois supérieure à la fraction de TSCA qu'ils ont perçue (voir annexe).

DF propose que la réflexion soit conduite selon trois axes :
• Mieux tenir compte de la valeur du sauvé. L'intervention des sapeurs-pompiers évite systématiquement des dégâts considérables que les assurances n'ont pas à indemniser, il convient de le valoriser.

• Dans cet esprit, il est justifié de maintenir le lien entre fiscalité de l'assurance et financement des SDIS, afin d'identifier la chaîne de responsabilité liant le système de financement assurantiel à l'obligation de protection des pouvoirs publics.

• L'assiette de répartition de la TSCA, basée sur le nombre de véhicules circulant en 2005, peut utilement, être actualisée tout comme le périmètre des contrats d'assurance concerné peut évoluer, les biens sauvés ne se résumant pas aux seules automobiles.

Le plafonnement des contributions du bloc communal mérite également d'être interrogé pour tenir compte des évolutions démographiques intervenues depuis 2002 (loi démoprox) : les données de référence sont les populations légales de 2002. L'objectif est de cibler les secteurs où la pression démographique s'est fortement accentuée, notamment dans les métropoles.

Les missions sanitaires ont pris une part majeure (80%) de l'activité des SDIS. Mais l'accroissement des charges vient, principalement, de missions de transports sanitaires non urgentes qui, en droit, ne relèvent pas des SDIS, mais des ARS. DF appelle ainsi le gouvernement à mieux compenser ces missions effectuées par les SDIS à la place des services de santé.
Pour François Sauvadet, Président de DF « Il est temps d'imaginer des solutions à la hauteur des nouveaux défis qui nous attendent, parmi lesquelles déplafonner les contributions communales des intercommunalités urbaines et des Métropoles, intégrer la valeur du sauvé dans l'assiette de la TSCA ou encore mettre à contribution la taxe de séjour comme piste de ressource pour les Départements soumis aux influences saisonnières ».

	2005 En millions d'euros	2014 En millions d'euros	2021 En millions d'euros	Évolution 2005-2021
Fraction de TSCA versée aux Départements pour le financement des SDIS	**793**	**928**	**1124**	**+ 41,7 %**
Contribution des Départements aux budgets des SDIS	**1678**	**2503**	**2542**	**+ 51,5%**

54. Meurthe-et-Moselle

Remise officielle du « Label Employeur SDIS » à l'Hôtel du Département

La démarche : pour faciliter l'engagement de sapeurs-pompiers volontaires, des entreprises s'engagent aux côtés du SDIS 54 pour favoriser l'activité citoyenne de leurs employés.
A chaque fois, une convention spécifique est signée entre le SDIS et l'employeur. Ces conventions peuvent permettre aux sapeurs-pompiers volontaires d'effectuer tout ou partie de leur formation sur leur temps de travail voire même, lorsque cela est compatible avec l'emploi, de quitter le travail momentanément pour effectuer des interventions.
Les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) du SDIS 54 agents du Département disposaient ainsi de 5 jours « libérés ». L'obtention du label va se traduire par une augmentation du nombre de jours qui passera à 8.
Les objectifs : Il s'agit tout à la fois d'encourager d'autres collectivités à rejoindre cette dynamique, de favoriser l'engagement au sein du SDIS et de conforter le lien étroit qui lie le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle au SDIS.

Bon à savoir : Le conseil départemental s'est engagé dans un appui fort au SDIS dans le cadre de sa campagne de recrutement de volontaires. 300 nouveaux sapeurs-volontaires sont espérés. 17 agents (dont une femme) du Département sont sapeurs-pompiers volontaires.

33. Gironde

Incendies 2022 : des enseignements tirés, des annonces concrètes

Le ministre de l'Intérieur, lors de sa venue a présenté un certain nombre de mesures concrètes :
Le positionnement de moyens aériens sur son territoire ou en proximité. Le Ministre de l'Intérieur a annoncé qu'un hélicoptère bombardier d'eau arrivera dans le Sud-Ouest au 1er Juin, suivi par un Dash et 4 avions bombardiers d'eau Air Tractor sur Bordeaux au 1er Juillet.
Les Canadair basés sur Nîmes pourront être mobilisés 48h avant la perspective d'un risque sévère d'incendie, à l'appui d'une « météo forêt », dont il faudra éprouver la capacité d'anticipation.
Par ailleurs, des moyens supplémentaires pour le SDIS33 feront l'objet de financements pour partie par l'Etat : 46 camions et moyens d'attaque divers, des drones et leurs véhicules, ainsi que le déploiement de caméras de vidéosurveillance.

ACTUALITÉS SÉCURITÉ CIVILE

Enfin, une base de maintenance de Canadair sera implantée dans le Sud-Ouest, ainsi qu'une unité de Sécurité Civile. Libourne figure parmi les villes citées pour l'accueillir, et présente les caractéristiques requises pour cet accueil. Elle a tout le soutien du Département de la Gironde.
Le président du conseil départemental de la Gironde, Jean-Luc Gleize, se réjouit de ces annonces et considère que « nous pouvons envisager avec un peu plus de sérénité l'approche de la saison estivale et ses risques d'incendies. »

71. Saône-et-Loire
Le conseil départemental victime d'une arnaque lors d'un versement au SDIS

Pensant verser 350 000 euros au SDIS du département (pour l'organisation du congrès 2024) , le conseil départemental de Saône-et-Loire a viré l'argent sur le compte d'un arnaqueur. Une enquête pour escroquerie et blanchiment en bande organisée est ouverte par le Département. Les fonds ont été identifiés rapidement et bloqués sur un compte de transit en France et le Département a pu recouvrer les fonds.
La signature d'André Accary, président, a été minutieusement imitée et le formulaire habituel du service utilisé.

76. Seine-Maritime
Incendies 2022 : des enseignements tirés, des annonces concrètes

L'augmentation financière annuelle sera d'1M€. La contribution financière annuelle du Département était de 46 M€ en 2018, lors de la signature de la récédente convention, pour atteindre 47,2 M€ en 2022. Par conséquence, avec cette évolution significative de financement, la contribution de la collectivité s'élèvera à 53,2 M€ en 2028. En ce qui concerne l'investissement le Département apportera 15 M€ sur la période de la convention.

ACTUALITÉS NUMÉRIQUES

42. Loire
Remise du label « Territoire innovant »

Il a été remis au Département pour ses actions en matière de cybersécurité, tout comme La Fibre 64, l'aménageur numérique public des Pyrénées-Atlantiques. Parmi les actions menées par le Département ligérien en matière de protection des systèmes d'information via son Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), on retrouve l'expérimentation Cybermétéo orchestrée sur 30 communes via l'installation de boîtiers de protection.

31. Haute-Garonne
Usages numériques

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne assure dans les territoires périurbains, ruraux et de montagne, un accès au très haut débit avec le déploiement de la fibre optique dans chaque foyer fin 2023.
Le Département veut aussi développer une Stratégie des Usages et des Services Numériques afin que chacun puisse bénéficier au mieux de ces avancées, s'approprier et maîtriser son utilisation.

31. Haute-Garonne
Usages numériques

70% du déploiement de la fibre optique en Gironde, avec la 350.000e prise installée à Salleboeuf !
La médiation sur les usages, avec des ateliers spécialisés, vient compléter le déploiement de l'infrastructure.
Une belle avancée dans ce chantier parmi les plus importants de France, porté conjointement par le Département de la Gironde en lien avec les communautés de communes via le Syndicat Mixte Gironde Numérique, et réalisé par Gironde Très Haut Débit.
Prochain objectif : 90% de déploiement à l'automne 2024.

BARONS
DE ROTHSCHILD
CHAMPAGNE
ROTHSCHILD
BARONS
DE ROTHSCHILD
CHAMPAGNE
Concordia
BRUT
CHÂTEAU
LAFITE ROTHSCHILD
CHÂTEAU
MOUTON ROTHSCHILD
CHÂTEAU CLARKE
EDMOND DE ROTHSCHILD

10. Aube
Encourager le covoiturage

Depuis le 1er janvier 2023, l'Etat verse une prime de 100 € pour les nouveaux covoitureurs conducteurs. Du côté des nouveaux passagers, l'entreprise Karos leur fait bénéficier d'une gratuité sur les 10 premiers trajets. Une bonne occasion de tester et de s'inscrire sur cette application de court voiturage soutenue par le Département et Troyes Champagne Métropole.
Le Département de l'Aube et les autoroutes APRR mettent en services 3 nouvelles aires de covoiturage aux abords de l'A5, à : Thennelières, Buchères, Vulaines.
Deux autres sont en cours de réalisation et seront bientôt ouvertes à Magnant et Ville-sous-la-Ferté.

11. Aude
Une enquête pour définir les mobilités audoises de demain

Le Département lance une vaste enquête sur les modes de déplacements des habitantes et habitants de l'Aude, point de départ de l'élaboration d'un schéma des mobilités à l'échelle du territoire.
Le Département a déjà pris des mesures pour faciliter les déplacements des Audoises et des Audois : aménagement de 10 aires de covoiturage, développement de la plateforme de covoiturage Mobil'Aude, élaboration d'un premier schéma vélo sur la période 2018-2022 ou encore la mise en place d'aides à la mobilité pour les différents publics que le Département accompagne.
La collectivité souhaite aujourd'hui aller plus loin à travers la mise en œuvre d'actions cohérentes et concertées avec l'ensemble des acteurs du territoire, collectivités comme associations, afin de développer des solutions de mobilités durables et efficaces pour l'ensemble des habitants de l'Aude. Cette stratégie globale s'appuiera notamment sur un diagnostic de l'existant, mais aussi au regard des besoins et des attentes des Audoises et des Audois.
A l'issue de ce diagnostic, les différents acteurs pourront définir un plan d'actions, colonne vertébrale de ce schéma des mobilités : les aires de covoiturage et améliorer les aires existantes, la mise en relation entre les conducteurs et passager, réviser le schéma vélo avec une orientation vers les déplacements du quotidien, développer la mobilité solidaire pour faciliter l'inclusion des publics que le Département accompagne, faciliter l'accès aux sites touristiques, favoriser mobilité plus durable pour les agents départementaux.

14. Calvados
Vélomaritime le long du littoral

Inauguration de la section de près de 7 km au sud d'Omaha Beach, entre Saint-Laurent-sur-Mer et Colleville-sur-Mer.
Cette réalisation, d'un montant de 414 000 €, s'intègre dans un projet ambitieux, toujours à l'étude, de requalification du site d'Omaha beach, imaginé en partenariat avec l'American Battle Monuments Commission et le Conservatoire du littoral.

17. Charente-Maritime
Une semaine d'éducation routière pour les élèves au Domaine de Bayssan

Le Département aménage sur le viaduc de l'estuaire de la Charente à Rochefort-sur-Mer une ambitieuse voie piéton-cycle partagée à haut niveau de sécurité (protection de la circulation par séparateur béton GBA).
L'ajout de cette liaison douce très qualitative de 2,85 m de largeur utile est rendu possible par :
- la réserve de résistance dans la structure du tablier permettant la suppression des 2 trottoirs et le décalage des 4 voies de circulation vers l'un des abouts de dalle,
- l'adjonction en complément de largeur sur 100m d'une passerelle à la séparation des directions (dédoublement de la voie lente plus large).

27. Eure
Expérimentation de 3 ans d'un passage piéton équipé de LED, qui s'allument lorsqu'un piéton traverse

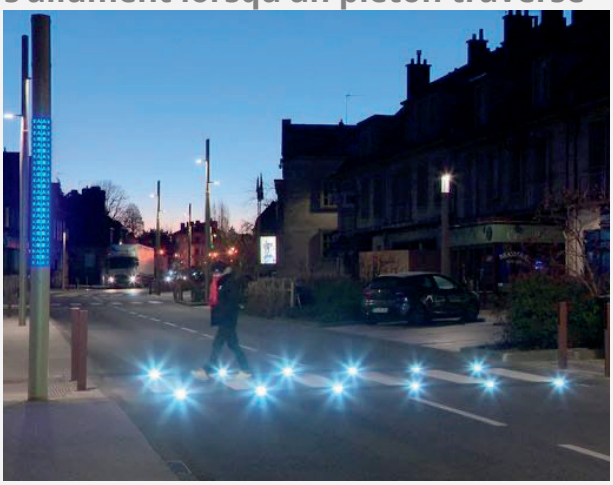

Ce dispositif unique en France débute aux Andelys (Eure). En agglomération, les piétons sont principalement tués sur un passage piéton (42% des cas), selon le Bilan 2021 de la sécurité routière.
Sécuriser les traversées de chaussées est un réel enjeu pour le Ministère de l'Intérieur. Il a publié un arrêté le 16 janvier 2023 un arrêté le 16 janvier 2023 validant l'expérimentation aux Andelys (Eure) d'un dispositif unique en France : un passage piéton lumineux intelligent.
"On va avoir de part et d'autre du passage piéton des radars infrarouges qui vont détecter la présence du passage piéton en entrée" explique Daniel Bemer, PDG de Cryzal, société spécialiste des solutions lumineuses et dynamiques pour la Sécurité routière.
Il explique : "Ces radars vont permettre le déclenchement de plots lumineux". Ce sont ainsi six LED qui vont clignoter juste avant la traversée, pendant la traversée et 15 secondes après la traversée.

34. Hérault
Opération de ramassage des déchets sur les routes et les pistes cyclables

Plus de 30 communes héraultaises ont répondu favorablement pour organiser une journée de ramassage citoyen dans le cadre de la semaine départementale de ramassage des déchets. Toutes les équipes routières ont été déployées aux 4 coins de l'Hérault pour collecter les déchets abandonnés.

34. Hérault
Voie verte

Dans le cadre du déploiement de son plan Hérault Vélo, le Département étudie actuellement le projet de voie verte traversant la Commune de Poussan le long de la RD2e5 afin de relier la Commune de Montbazin à la boucle cyclable de l'étang de Thau. Cette liaison comprend également la réalisation d'une passerelle dédiée aux modes doux franchissant la RD613.

36. Indre
Ligne POLT

Les élus de l'Indre ont signé une motion pour la modernisation et l'amélioration de la ligne ferroviaire "POLT".
Dans cette motion, ils demandent au Gouvernement et à la SNCF de prendre en compte des mesures concrètes pour améliorer les services sur cette ligne traversant le Département de l'Indre.
Un programme de travaux et d'entretien urgent, lisible et volontaire avec des investissements qui sont aujourd'hui indispensables pour permettre l'efficacité des rames "OXYGENE".
Un modèle de fonctionnement conforme aux besoins qui sera notamment rendu possible avec l'augmentation des cadences de desserte et assurer au minimum 14 allers-retours chaque jour et l'assurance de 5 allers-retours dans chaque gare avec un premier voyage desservant la Ville de Paris à 8h30.
La mise en œuvre d'une charte de qualité, garante d'un service public de qualité avec des engagements respectés et assurant l'information aux voyageurs.

58. Nièvre
Retour au 90km/h

La Nièvre rejoint ainsi les 45 autres départements qui ont décidé de relever en totalité ou partiellement la vitesse de 80 à 90 km/h.
Compte tenu des préconisations, seuls 400 km sur 4 373 km qui composent le réseau routier nivernais, font l'objet d'un relèvement de vitesse à 90 km/h, nécessitant l'installation de 400 nouveaux panneaux.
Le Département a fait le choix de concerter les communes et de réfléchir aux options possibles. Lors de ces réunions, un premier scénario a été présenté aux maires et a permis d'établir 6 nouveaux itinéraires correspondant aux préconisations demandées par la mesure d'assouplissement. Le dossier ainsi complété a été présenté à la commission départementale de sécurité routière qui a rendu un avis favorable.

59. Nord
Mobilités innovantes

Micro-stop, rosalie, partage de véhicules, bus sport-senior, boîte à vélo… Les projets des territoires ne manquent pas d'originalité et servent tous le même but : encourager les nouvelles formes de mobilités et l'innovation.
Pour aider ses habitants et encourager l'innovation des territoires, le Nord lance pour la 5ème année consécutive l'appel à projets "Mobilités innovantes en milieu rural". Objectif ? Faire émerger de nouvelles idées pour proposer des solutions de déplacements différentes aux habitants.
Chaque année, une vingtaine de projets de mobilités innovantes sont ainsi financés par le Département du Nord dans le cadre de l'appel à projets "Mobilités innovantes en milieu rural".

69. Rhône
Panneaux d'entrées des territoires

Depuis le début du mois de mars, les Rhodaniens ont pu découvrir de nouveaux panneaux de signalisation, installés le long des routes départementales. Au total, 17 panneaux d'entrée « Département du Rhône » ont été implantés sur les principaux axes routiers du territoire.
Ce dispositif permet d'informer les usagers qu'ils circulent désormais sur une voie gérée et entretenue par le Conseil départemental. Des installations qui sensibilisent également les habitants aux contours géographiques du territoire. En effet, le Département du Rhône est une exception française depuis 2015, après que Lyon et 58 autres communes de son aire urbaine en ont été séparées par la loi dite de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam).

45. Loiret
Ateliers de réparation/ maintenance des vélos

Comme chaque année, le Département du Loiret lance une grande campagne de promotion du vélo auprès des Loirétains afin de les inciter à utiliser davantage les mobilités douces dans leur trajet du quotidien. À cette occasion, des ateliers de réparation / maintenance ont été organisés durant tout le mois d'avril dans le Loiret.

Des ateliers pour la vérification et l'entretien :
- des pneumatiques (état, pression),
- du système de freinage (poignées, câbles, patins),
- du système de transmission (chaîne, pédalier, dérailleur),
- du système d'éclairage,
- de la selle / freins / vitesses,
- de marquage contre le vol.

48. Lozère
Vote d'une motion de défense de la ligne ferroviaire de l'Aubrac

« La politique menée depuis plus de 40 ans sur cet axe et le défaut de modernisation a conduit irrémédiablement à réduire l'offre et l'attractivité de cette ligne. »
Les quelques travaux d'entretien menés n'ont pas permis de pérenniser l'infrastructure ni de maintenir les vitesses pratiquées. Ils ont même contribué, par la gêne occasionnée (retards, suppressions de train sans avertissement préalable, remplacement par des autocars...) à en dégrader l'image autant que le niveau de service aux usagers.
Considérant que :
Dans une communication en date du 24 février 2023, Madame la Première Ministre, Elisabeth Borne, a annoncé une « nouvelle donne ferroviaire » avec un plan de 100 milliards d'euros d'ici 2040.
Pour un département comme la Lozère, les trains dits « d'équilibre du territoire » (TET), assurent un service de grandes lignes rapides entre les principales villes non reliées par la grande vitesse et jouent donc un rôle fondamental. [...] Aujourd'hui ce sont entre 35 et 40 camions qui circulent quotidiennement pour acheminer les bobines d'Arcelor Mittal alors qu'elles l'étaient par train auparavant, ce qui constitue un risque pour la sécurité des usagers et une atteinte à l'environnement. [...] L'Assemblée Départementale demande au Gouvernement de flécher parmi les 100 milliards annoncés, dès cette année, les financements nécessaires aux travaux permettant l'utilisation et le maintien de cette ligne d'intérêt nationale.

53. Mayenne
Le Département condamne l'abandon par l'État du projet de suppression des 5 passages à niveau de Neau et Brée

Pour le Conseil départemental, « l'État vient de décider unilatéralement d'abandonner le projet de suppression des 5 passages à niveau de Neau et Brée auquel est associé le contournement nord de Montsûrs. Après 22 années d'études et de concertation, ce projet, déclaré d'utilité publique en 2018, devrait enfin entrer dans sa phase opérationnelle dès l'automne 2023, grâce à la mobilisation des deux maîtres d'ouvrage, SNCF Réseau et le Conseil départemental de la Mayenne. »
Le Département précise que « l'État a choisi d'intégrer les 5 passages à niveau de Neau et Brée dans le protocole d'accord régional signé en 2001, les différents partenaires (Etat, Région, Département et SNCF Réseau) se sont engagés pour la mise en œuvre et le financement de ce programme. Le coût de l'opération, estimé à 49,8 millions d'euros en valeur 2016, devrait être financé à 50 % par l'État, preuve de l'intérêt stratégique de ce projet ; les autres financeurs étant la Région des Pays de la Loire (33 %), le Département (12 %) et la communauté de communes des Coëvrons (5 %) [...] Il est en effet indispensable de sécuriser ces passages afin d'éviter de nouveaux drames. » Rappelons que Neau a été classé par l'Etat parmi les passages à niveau les plus dangereux. Le Conseil départemental rappelle qu'il a lui-même dépensé 1 Million € en études, somme qu'il va demander à l'Etat de lui rembourser.

78. Yvelines
Nouvel aménagement cyclable

Itinéraire de 6,5km visant à relier Galluis à Villiers-Saint-Frédéric sur la RD 912 qui permettra d'assurer un maillage avec les pistes cyclables déjà existantes (en provenance de Jouars-Pontchartrain à l'Est et en direction de La Queue-Lez-Yvelines à l'Ouest). À terme, cette réalisation s'inscrit dans une liaison cyclable de 22 km qui permettra de connecter les communes de La Queue-lez-Yvelines à Plaisir.

91. Essonne
Travaux sur la RN 6

Les travaux concernent la Nationale 6 sur la section comprise entre l'avenue de Corbeil et l'avenue de Chalandray à Brunoy.
Les travaux consistent à raboter la chaussée existante, mettre en œuvre deux couches d'enrobé et réaliser le marquage sur la nouvelle chaussée. Budget de 750 000 €.
Le Département a récupéré, en 2022, la gestion d'une partie de la RN 6, jusque-là à la charge de l'Etat, située de Villeneuve-Saint-Georges à La Croix de Villeroy. Objectif : lutter contre la dégradation et la dangerosité de cette portion de 10 km. « Le Département investit 14 M€ dans la sécurisation et la rénovation en profondeur de cet axe fréquenté par 54 000 véhicules chaque jour ».

94. Val-de-Marne
Aménagement PMR des arrêts de bus

Le Département agit pour améliorer les déplacements des personnes à mobilité réduite (PMR). Chaque année avec le soutien d'Ile-de-France Mobilités, il aménage et met aux normes des points d'arrêt des bus.
Il y a un an, 71 % des arrêts de bus étaient accessibles aux PMR en Val-de-Marne (il y en a plus de 2700 en tout), contre 65 % à l'échelle régionale. Un bon résultat qui découle d'une politique volontariste menée par le Département depuis plusieurs années, consistant à aménager l'ensemble des arrêts par ligne de bus qu'ils soient ou non sur routes départementales. Une action centrée sur les besoins des usagers et pas seulement sur les périmètres de gestion. Illustration ici sur l'avenue de la Brèche à Créteil en mars 2023.

JURIDIQUE

ACTUALITÉS JURIDIQUES

#RETRAITE
La réforme des retraites validée par le Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel s'est enfin prononcé sur la réforme des retraites et déclare conforme à la Constitution la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023.

Seuls six cavaliers sociaux ont été censurés comme contraires à la Constitution : « l'article 2, relatif à ce qu'on appelle couramment l'« index sénior », l'article 3, relatif au « contrat de travail sénior », l'article 6, qui apportait certaines modifications à l'organisation du recouvrement des cotisations sociales, certaines dispositions de l'article 10, relatives aux conditions d'ouverture du droit au départ anticipé pour les fonctionnaires ayant accompli leurs services dans un emploi classé en catégorie active ou super-active pendant les dix années précédant leur titularisation, certaines dispositions de l'article 17, concernant un suivi individuel spécifique au bénéfice de salariés exerçant ou ayant exercé des métiers ou des activités particulièrement exposés à certains facteurs de risques professionnels et l'article 27, instaurant un dispositif d'information à destination des assurés sur le système de retraite par répartition ».

Le Gouvernement est décidé à reprendre les dispositions censurées dans le cadre d'un projet de loi sur le travail, qui portera sur le conditionnement du RSA, le retour à l'emploi des séniors, ainsi que la mise en place d'un compte épargne-temps universel. Il espère que ce texte pourra être examiné avant l'été.

Décision n° 2023-849 DC du 14 avril 2023

#RIP
Non-conformité de la proposition de loi visant à affirmer que l'âge légal de départ à la retraite ne peut être fixé au-delà de 62 ans

Un décret modifiant le code de la sécurité intérieure ajoute une section relative aux promotions à titre exceptionnel accordées aux pompiers qui ont été grièvement ou mortellement blessés ou ont accompli des actes de bravoure dans l'exerciLe même jour, le Conseil constitutionnel s'est prononcé sur les conditions de recevabilité de la proposition de loi visant à affirmer que l'âge légal de départ à la retraite ne peut être fixé au-delà de 62 ans dans le cadre du référendum d'initiative partagé.

Il incombait au Conseil constitutionnel de vérifier, « en premier lieu, que la proposition de loi a été présentée par au moins un cinquième des membres du Parlement, en deuxième lieu, que son objet respecte les conditions posées aux troisième et sixième alinéas de l'article 11 de la Constitution et, si ces conditions étaient satisfaites, qu'aucune disposition de la proposition de loi n'est contraire à la Constitution ».

Les Sages ont jugé qu'« à la date d'enregistrement de la saisine, la proposition de loi visant à affirmer que l'âge légal de départ à la retraite ne peut être fixé au-delà de 62 ans n'emporte pas de changement de l'état du droit » et ne peut ainsi pas être considérée comme une réforme relative à la politique sociale au sens de l'article 11 de la Constitution.

Considérant que la proposition de loi « ne porte sur aucun des autres objets mentionnés au premier alinéa de l'article 11 de la Constitution, le Conseil constitutionnel juge donc qu'elle ne satisfait pas aux conditions fixées par le troisième alinéa de ce même article et le 2 ° de l'article 45-2 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 ».

Une deuxième demande de RIP a été déposée et n'a pas encore été examinée à l'heure où sont lignes sont écrites. Elle le sera le 3 mai prochain.

Décision n° 2023-4 RIP du 14 avril 2023 - Proposition de loi visant à affirmer que l'âge légal de départ à la retraite ne peut être fixé au-delà de 62 ans

#ARS
Pérennisation du pouvoir donné aux directeurs d'ARS de déroger aux normes nationales

Après une expérimentation partielle depuis 2017, un décret paru au JO du 8 avril pérennise le pouvoir donné aux directeurs d'ARS de déroger « à des normes arrêtées par l'administration de l'Etat » « pour prendre des décisions non réglementaires relevant de sa compétence » dans certaines matières identifiées telles que l'organisation de l'observation de la santé, l'évaluation et la promotion des formations des professionnels de santé, ou encore la répartition territoriale de l'offre.

Mathilde Haas, Avocate au Barreau de Paris, Avocate collaborateur du cabinet PUBLICA-AVOCATS

Cette dérogation doit être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales, « avoir pour effet d'alléger les démarches administratives, de réduire les délais de procédure ou de favoriser l'accès aux aides publiques et notamment aux financements accordés » par l'ARS, « être compatible avec les engagements européens et internationaux de la France », et ne pas « porter atteinte aux intérêts de la défense ou de la sécurité des personnes et des biens, à la qualité et à la sécurité des prises en charge, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé ».

La décision de déroger doit être motivée et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Décret n° 2023-260 du 7 avril 2023 relatif au droit de dérogation du directeur général de l'agence régionale de santé

#ELU
#FORMATION
Le droit individuel à la formation des élus plafonné à 800 euros

A compter 2023, le montant maximal des droits susceptibles d'être détenus par chaque élu prévu à l'article R1621-7 du code général des collectivités territoriales passe de 700€ à 800€. Notons que les élus locaux acquièrent 400€ par an.

Arrêté du 27 mars 2023 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2021 modifié portant diverses mesures applicables au droit individuel à la formation des élus locaux

#PENAL
#ELU

Condamnation d'Hubert Falco, maire de Toulon, pour avoir déjeuné à la cafétéria du Conseil départemental du Var sans payer

3 ans de prison avec sursis et 5 ans d'inéligibilité pour recel de détournement de fonds publics, c'est le verdict du tribunal correctionnel de Marseille.

Président du conseil départemental du Var de 1994 à 2002, Hubert Falco, maire de Toulon depuis 22 ans, était accusé de recel de détournement de fonds publics pour avoir déjeuné à la cantine du conseil départemental alors qu'il n'en était plus membre, de s'être fait livrer des repas à domicile préparés par le conseil départemental et également d'avoir bénéficié de services de pressing du conseil départemental.

La condamnation à 5 ans d'inéligibilité devrait amener le préfet du Var à prononcer la cessation de ses mandats de maire de Toulon et de président de la métropole de Toulon Provence Méditerranée.

Hubert Falco a annoncé son souhait de faire appel de la décision. Mais cet appel n'aura pas d'effet suspensif sur son inéligibilité.

#COLLEGE

Comme les lycées, les collèges ont désormais leur indicateur de valeur ajoutée

Cela existait déjà pour les lycées, les collèges ont désormais leurs indicateurs de valeur ajoutée permettant d'évaluer les résultats du collège par rapport aux établissements comparables sur le plan national. Chaque collège dispose d'une fiche consultable sur le site www.education.gouv.fr. Les indicateurs tiennent compte des caractéristiques scolaires et sociales des élèves accueillis par l'établissement.

https://www.education.gouv.fr/recherche-ivac

#INVALIDITE
#JURISPRUDENCE

Pas d'ARE pour l'agent sollicitant sa mise à la retraite anticipée

Dans son dernier bulletin d'information statistique (BIS), la DGCL a étudié les dépenses des départements entre 2013 et 2021. Cette étude souligne, sans surprise, qu'en 2021, les dépenses en matière de santé et d'action sociale représentent plus de 70% des dépenses de fonctionnement des départements, soit la part la plus élevée et en augmentation par rapport à 2013 où elles s'élevaient à 64%.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles sont principalement consacrées aux transports, routes et voiries (35,7% en 2021) et à l'enseignement (22,6% en 2021). Par rapport à 2013, elles ont légèrement baissé pour les transports, les routes et les voiries (37,3% en 2013) et ont augmenté pour l'enseignement (18,5% en 2013).

Bis 171 - Les dépenses par fonction des départements de 2013 à 2021 - février 2023

#INVALIDITE
#JURISPRUDENCE

Pas d'ARE pour l'agent sollicitant sa mise à la retraite anticipée

Après un congé longue durée, un agent a demandé son admission à la retraite anticipée pour invalidité. Il a été radié des cadres et s'est inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi. Plus tard, l'agent a demandé, par courrier, au président du conseil départemental du Var de lui accorder le bénéfice de l'allocation d'aide au retour à l'emploi, ce qu'il a implicitement refusé.

Avant de rejeter les demandes de l'agent, le Conseil d'Etat rappelle que si « les agents des collectivités territoriales ont droit à une allocation d'assurance dans les conditions prévues par l'article L. 5424-1 du code du travail, le droit à cette allocation est, aux termes de l'article L. 5422-1 de ce code, dans sa rédaction applicable au litige, de même qu'en vertu de l'article 1er du règlement général annexé à la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage, ouvert aux seuls "travailleurs involontairement privés d'emploi ou dont le contrat de travail a été rompu conventionnellement" ».

Il poursuit en indiquant que « seule la mise à la retraite d'office constitue un cas de perte involontaire d'emploi pouvant ouvrir droit, pour un agent des collectivités territoriales, lorsque les autres conditions en sont remplies, à une allocation d'assurance telle que prévue à l'article L. 5424-1 du code du travail. »

Or, en l'espèce, l'agent ne peut être regardé comme ayant été involontairement privé d'emploi dès lors qu'il a, lui-même, sollicité son admission à la retraite anticipée pour invalidité.

Conseil d'État, 30 mars 2023, n°460907

#DISCIPLINAIRE
#JURISPRUDENCE

La force probante des témoignages anonymisés est limitée

C'est ce qu'a jugé le Conseil d'Etat dans une décision récente relative à une procédure disciplinaire.

La Haute juridiction rappelle la possibilité pour l'autorité disciplinaire de se fonder sur des témoignages anonymisés à la demande des témoins. Toutefois, si l'agent poursuivi conteste l'authenticité des témoignages ou leur véracité, l'administration doit produire tous les éléments permettant de corroborer les faits reprochés afin que le juge puisse se forger sa conviction.

La cour administrative d'appel a estimé que les éléments anonymisés produits ne suffisaient pas à apporter la preuve de la réalité des faits contestée par l'agent dès lors que les témoignages anonymisés rapportant des propos tenus ne permettaient pas d'identifier leurs auteurs et que les agents ont refusé de confirmer par écrit leurs propos tenus par téléphone.

Conseil d'État, 5 avril 2023, n°463028

#PETITENFANCE
#RAPPORT

Un rapport évalue l'accueil et la prévention de la maltraitance dans les crèches

Missionnée par le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, l'IGAS a conduit une mission d'évaluation, durant 4 mois et dans 8 départements, tendant à déterminer tous les facteurs qui pouvaient concourir à la qualité de l'accueil, ou constituer des risques de dérives et de maltraitance individuelle et institutionnelle.

Le rapport met en exergue une qualité d'accueil hétérogène avec une pénurie de professionnels liée au manque d'attractivité du secteur et regrette que « la question de la maltraitance au sein des établissements reste quant à elle trop peu interrogée ».

Sur la base de ce rapport, 7 axes stratégiques ont pu être dégagés parmi lesquels, « faire du développement et de la sécurité affective de l'enfant un objectif prioritaire de la politique d'accueil du jeune enfant », « renforcer et rénover le contrôle et l'évaluation », « penser la question de la maltraitance dans les établissements et renforcer la prévention des risques ». Le rapport s'achève par 38 recommandations thématiques.

On peut se demander si ce rapport ne va pas donner lieu à l'éclatement d'un « scandale des crèches », un peu comparable à celui des EHPAD, avec toutefois plusieurs différences de taille :

- la maltraitance dans les crèches est la conséquence d'un manque de personnel et d'une insuffisance de formation de celui-ci, et non d'une politique systématique de recherche d'économies ;
- les structures « maltraitantes » n'appartiennent pas à des grands groupes animés par l'appât du gain, mais bien souvent à des petites structures associatives.

Rapport de l'IGAS sur la qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches – Mars 2023

#PROTECTIONFONCTIONNELLE
#JURISPRUDENCE

Pas de protection fonctionnelle pour l'élu accusé de prise illégale d'intérêts

C'est ce qu'a jugé la Cour de cassation au motif que « les infractions de prise illégale d'intérêts sont détachables des mandats et fonctions publics exercés par leur auteur ».

Pour mémoire, en application de l'article L2123-34 du code général des collectivités territoriales, la protection fonctionnelle doit être accordée à l'élu qui fait l'objet de poursuites pénales « à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions ».

Cour de cassation, 8 mars 2023, pourvoi n° 22-82.229

#VIEPRO
#JURISPRUDENCE

Rappel du cadre juridique de l'exercice par un fonctionnaire d'une activité accessoire

Un assistant spécialisé d'enseignement artistique titulaire a exercé, en plus de ses fonctions de directeur d'école de musique, des activités accessoires sans y être autorisé.

La présidente du syndicat intercommunal de l'école de musique a émis un titre exécutoire pour le reversement des rémunérations perçues par l'intéressé au titre de ses activités accessoires. L'agent relève appel du jugement du tribunal administratif de Strasbourg rejetant sa demande d'annulation du titre exécutoire.

Dans cet arrêt qui rejette la requête de l'appelant, la cour administrative d'appel de Nancy fait un rappel utile du cadre juridique du cumul d'activité des fonctionnaires : par principe, les fonctionnaires consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées. Ils peuvent, à titre accessoire, être autorisés à exercer une activité compatible avec l'exercice de leurs fonctions. Ils doivent alors adresser une demande écrite à l'autorité dont ils relèvent pour préciser les conditions et modalités du cumul d'activité envisagé.

Dans le cas où l'activité accessoire exercée n'aurait pas été autorisée, les sommes perçues au titre des activités interdites seront reversées à l'administration, par voie de retenue sur le traitement.

Les juges d'appel précisent également que la prescription biennale applicable à la répétition des sommes indûment versées par une personne publique à l'un de ses agents au titre de sa rémunération n'est pas applicable au reversement des sommes perçues par l'agent au titre d'activités exercées à titre accessoire ou en cumul de son activité principale.

CAA de Nancy, 30 mars 2022, n°20NC00507

#COLLEGE

Une mission d'information sur le bâti scolaire donne la parole aux élus locaux

Jusqu'au 28 avril, la mission d'information « *Le bâti scolaire à l'épreuve de la transition écologique* » consultait les élus locaux sur les enjeux et les défis de la rénovation du bâti scolaire.

Alors que les écoles, collèges et lycées représentent la moitié des bâtiments publics des collectivités territoriales, soit 140 millions de mètres carrés, la mission d'information vise « *à identifier les difficultés rencontrées par les élus locaux dans la rénovation du bâti scolaire et les bonnes pratiques qu'ils ont initiées* ».

Les conclusions de cette mission sont attendues en juin prochain.

Mission d'information "*Le bâti scolaire à l'épreuve de la transition écologique*"

#RAPPORT
#OUTREMER

Vers un effort budgétaire pour lutter contre la discontinuité territoriale

« *À l'issue de trois mois de travaux, trente-huit auditions, un déplacement en Guyane et un autre en Guadeloupe, les manquements de la politique de continuité territoriale apparaissent avec toute leur iniquité et leur ampleur* » au point de mettre en péril l'équité, l'égalité des chances et l'indivisibilité de la République. Tel est le constat de Monsieur Guillaume Chevrollier, sénateur de la Mayenne (Les Républicains) et Madame Catherine Conconne, sénatrice de la Martinique (Socialiste, Écologiste et Républicain) dans leur rapport d'information relatif à la continuité territoriale.

Le rapport a identifié cinq défis devant être prioritairement relevés parmi lesquels « *renforcer la présence et l'accessibilité dans tous les outre-mer* », « *mieux communiquer auprès des publics cibles* », « *développer l'accompagnement des étudiants ultramarins* ». Il formule également 12 recommandations : réduire l'impact de la saisonnalité des prix des billets d'avion grâce à un tarif plafond pour les résidents, lever les freins actuels à une continuité funéraire apaisée, réformer LADOM en simplifiant toutes les procédures de LADOM, notamment en proposant la digitalisation des bons de voyage utilisables auprès des compagnies aériennes, …

Rapport d'information n° 488 (2022-2023) de M. Guillaume Chevrollier, sénateur de la Mayenne (Les Républicains) et Mme Catherine Conconne, sénatrice de la Martinique (Socialiste, Écologiste et Républicain)

#RAPPORT
#TRANSITIONECOLOGIQUE

Rapport d'information sur l'accélération de l'investissement des collectivités territoriales dans la transition écologique

Issu des rencontres organisées le 2 février 2023 par la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, sur l'accélération de l'investissement des collectivités territoriales dans la transition écologique, un rapport d'information fait par Monsieur Thomas Cazenave, député, retranscrit les échanges et synthétise les travaux du colloque « les collectivités territoriales au cœur de l'ambition écologique ».

Reconnaissant le rôle incontournable des collectivités territoriales dans la transition écologique, le rapport met en exergue la nécessité « d'une nouvelle dynamique d'investissement » après un essoufflement en facilitant l'accès à l'ingénierie et à l'emprunt de long terme.

Rapport d'information n°1004 sur l'accélération de l'investissement des collectivités territoriales dans la transition écologique fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation

#QUESTIONECRITE
#ENERGIE

Quelles perspectives pour endiguer l'explosion des coûts énergétiques des collectivités

C'est la question posée par Madame Martine Etienne, députée LFI au ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, au regard de l'inflation record en France. Compte tenu de l'augmentation des prix de l'énergie, « *dans le nord de la Meurthe-et-Moselle, la communauté de communes Terres de Lorraine a été contrainte de supprimer des créneaux horaires du périscolaire* ». La députée appelle l'attention du ministre « *sur la nécessité de nouvelles mesures en soutien aux collectivités, notamment le retour* » aux tarifs réglementés de vente d'énergie.

En réponse, le ministre de la Transition écologique affirme que «*le Gouvernement est pleinement engagé pour sécuriser l'approvisionnement en énergie, baisser les prix de l'énergie et protéger le pouvoir d'achat des Français*» et rappelle l'ensemble des mesures prises pour accompagner les collectivités territoriales, notamment les plus petites d'entre elles : bouclier tarifaire, dispositif d'amortisseur électricité, … En outre, le ministre indique que le « *Gouvernement soutient fortement les collectivités dans leurs efforts de sobriété et d'efficacité énergétique : Au travers des dotations d'investissement* » qui seront « *maintenues à un niveau historiquement élevé, avec notamment plus de 2 Md€ ouverts en loi de finances pour 2023* » et que le « *"fonds vert" permettra de mobiliser au total 2 milliards d'euros de crédits pour financer des projets portés dans les territoires* ».

Question N° 6222 de Mme Martine Etienne (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Meurthe-et-Moselle) publiée au JO le 14/03/2023 page : 2303 ; Réponse publiée au JO le 04/04/2023 page : 3207

GROUPE
DELBO PRESSE
Le partenaire média des collectivités locales

delbopresse.com

Objectif Attractivité

40 années d'expérience au service des Territoires de France, le Groupe Delbo Presse lance sa nouvelle marque : "Objectif Attractivité " afin de répondre aux besoins grandissant de nos collectivités territoriales

Prenons rendez-vous et échangeons sur les enjeux de vos territoires

Laïcité (encore) : et si le juge administratif était un peu jésuite ?

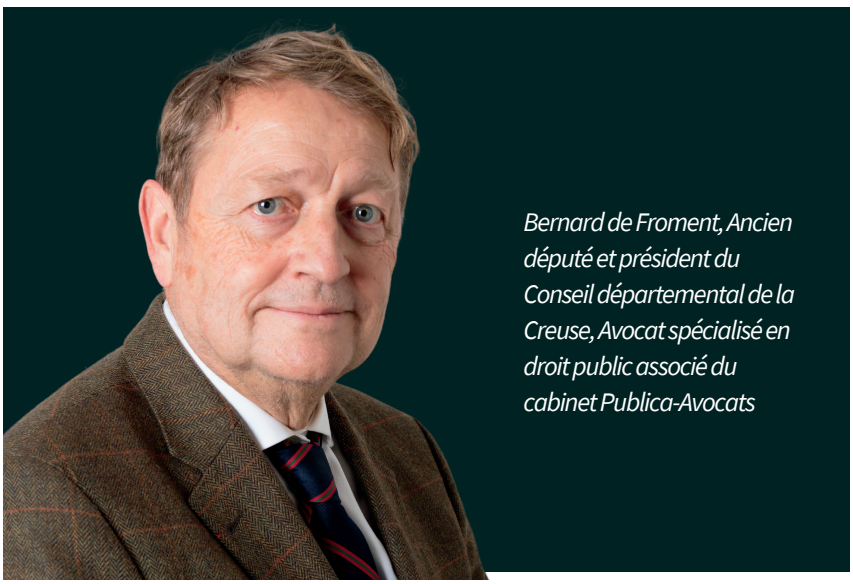

Bernard de Froment, Ancien député et président du Conseil départemental de la Creuse, Avocat spécialisé en droit public associé du cabinet Publica-Avocats

Le débat autour de l'application du principe, ô combien républicain, de laïcité ne cesse d'encombrer les prétoires depuis la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.

En rejetant par une décision du 7 avril 2023, le pourvoi en cassation formé par la commune des Sables d'Olonne contre l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Nantes en date du 16 septembre 2022 confirmant l'obligation de retirer la statue de l'archange Saint-Michel de la place publique du même nom, le Conseil d'Etat a continué à alimenter ce débat plus que centenaire.

Si la décision de la plus haute juridiction administrative n'apporte aucune information intéressante en elle-même, il n'en va pas de même de l'arrêt d'appel qui explique de manière extrêmement détaillée et subtile les raisons pour lesquelles une statue du « Saint Archange terrassant le dragon » n'avait pu légalement être érigée sur le domaine public de la cité vendéenne.

A cet égard, il n'est pas inutile de reproduire la partie de l'arrêt consacrée au bien-fondé du jugement de première instance rendu par le TA de Nantes ;

« Sur le bien-fondé du jugement attaqué :
Après avoir rappelé les textes applicables (Constitution et loi de 1905) [1], les juges d'appel ont, remontant à Abraham, motivé ainsi leur arrêt :

7. Aux termes du premier alinéa de l'article 1er de la Constitution : " La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ". Le principe de laïcité, qui figure au nombre des droits et libertés que la Constitution garantit, impose notamment que la République assure la liberté de conscience et l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction de religion et garantisse le libre exercice des cultes. Il en résulte également la neutralité de l'Etat et des autres personnes publiques à l'égard des cultes, la République n'en reconnaissant ni n'en salariant aucun. La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat traduit ces exigences constitutionnelles.

8. Pour la mise en œuvre de ces principes, l'article 28 loi du 9 décembre 1905 précise que : " Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires ainsi que des musées ou expositions ". Ces dispositions définissent ainsi, sous réserve des exceptions expressément prévues au même article, une interdiction ayant pour objet d'assurer la neutralité des personnes publiques à l'égard des cultes. Elles s'opposent à toute installation, dans un emplacement public, d'un signe ou emblème manifestant la reconnaissance d'un culte ou marquant une préférence religieuse.

9. En premier lieu, Saint-Michel, chef de la milice céleste des anges du Bien selon la religion abrahamique, est souvent représenté au moment de la fin des temps, l'Apocalypse et la fondation du Royaume de Dieu, en chevalier terrassant le diable, il est désigné comme saint par l'Eglise orthodoxe et par l'Eglise catholique et, depuis avril 2017, il est également le saint patron de la Cité du Vatican en raison de la consécration du pape François et selon le vœu du pape émérite Benoît XVI. Une statue représentant l'archange Saint-Michel fait ainsi partie de l'iconographie chrétienne et, de ce fait, présente un caractère religieux. La commune des Sables d'Olonne soutient néanmoins que la représentation de l'archange Saint-Michel est susceptible de revêtir une pluralité de significations et que, en l'espèce, la statue installée sur la place en cause, appartenant à son domaine public, présente un caractère culturel, historique, traditionnel, artistique et festif dès lors qu'elle est dénuée de tout signe expressément religieux tel. qu'une croix, un poisson ou des crosses épiscopales et alors que Saint-Michel est un emblème du quartier du même nom ainsi que le saint patron des parachutistes.

10. Toutefois, d'une part, il ressort des pièces du dossier que cette statue était le symbole d'une école confessionnelle, l'école Saint-Michel devenue l'école Saint-Elme aujourd'hui détruite et transférée, et a d'ailleurs été conservée au collège privé d'enseignement catholique Notre-Dame de Bourgenay avant que la commune ne la fasse installer sur une place publique. La commune ne peut utilement se prévaloir du caractère d'œuvre d'art de ce monument, d'une hauteur de près de deux mètres, en arguant du fait, ressortant d'une des photographies produites, que la statue est marquée par l'inscription " Union artistique de Vaucouleurs (Meuse) ", alors que cette mention indique qu'elle est issue de la fonderie de Vaucouleurs relevant de " L'institut catholique de Vaucouleurs ", fermé en 1967, qui était une ancienne manufacture d'art religieux, particulièrement chrétien catholique, créé par le sculpteur Martin Pierson pour produire essentiellement des statues religieuses en pierre, en plâtre, en terre cuite et en fonte. De même, la circonstance que Saint-Michel soit qualifié de " saint patron " des parachutistes est également un aspect de la dimension religieuse de la statue et le fait que l'utilisation du terme de saint patron ne soit pas propre à la religion catholique mais se trouve également chez les orthodoxes et les protestants, comme l'indique la commune dans sa requête, n'enlève pas à la statue son caractère religieux mais au contraire y participe.

11. D'autre part, il ressort également des pièces du dossier que la commune appelante n'est pas fondée à soutenir que les conditions d'installation de la statue sur la place publique constituant la parcelle

AL n° 1258, lors de la cérémonie s'étant déroulée le 6 octobre 2018 en présence notamment du maire, auraient été dénuées de " préférence religieuse " ou que la bénédiction intervenue serait " une tradition locale dénuée de toute connotation religieuse ", alors que la bénédiction de la statue par un prêtre catholique a le sens spirituel d'une invocation de Dieu par un représentant du clergé. La circonstance que cette bénédiction ait été demandée par l'association des parachutistes et non par la commune ne change rien à cette signification. Un article du 10 octobre 2018 du " Journal des Sables ", produit par la requérante elle-même, mentionne ainsi qu'après l'allocution du maire " ... la bénédiction du Père A..... a permis de rappeler qui était l'Archange, saint patron du catholicisme (...) ".

12. Enfin, l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 interdit tout " signe ou emblème religieux (...) en quelque emplacement public que ce soit... " et ne vise donc pas seulement les signes de reconnaissance de la religion chrétienne. Il en résulte que la circonstance que la statue de Saint-Michel puisse symboliser d'autres religions que le catholicisme ne la rend aucunement conforme à la loi mais au contraire ne fait que confirmer la méconnaissance de l'article 28 précité.

13. La commune des Sables d'Olonne n'est donc pas fondée à soutenir que la statue de l'archange Saint-Michel n'exprime pas en l'espèce la reconnaissance d'un culte ou la marque d'une préférence religieuse.

14. En second lieu, comme l'affirme la commune des Sables d'Olonne, il ressort des pièces du dossier que la place sur laquelle est implantée la statue de Saint-Michel est utilisée comme parvis de l'église Saint-Michel devant laquelle elle se trouve, alors même qu'elle constitue par ailleurs une dépendance du domaine public communal empruntée par de nombreux piétons n'ayant pas pour objet une pratique religieuse. Il n'en résulte pas pour autant que cette place puisse être qualifiée de " dépendance de l'édifice du culte ", ainsi que le soutient la requérante. Même si les fidèles sortant de l'église à l'occasion des cérémonies qui s'y déroulent convergent vers la place utilisée comme parvis, celle-ci ne saurait être regardée comme constituant par elle-même un édifice servant au culte au sens de l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905. Il est par ailleurs constant que cette parcelle ne constitue ni un terrain de sépulture, ni un monument funéraire, ni un lieu d'exposition. Il n'apparaît donc pas qu'en lui-même cet emplacement public relèverait de l'une des exceptions limitativement énumérées par l'article 28 précité de la loi du 9 décembre 1905 au principe général d'interdiction d'élever ou d'apposer un signe ou un emblème religieux sur quelque emplacement public que ce soit.

15. Par ailleurs, à supposer même que l'emplacement dont il s'agit puisse être qualifié de dépendance de l'église Saint-Michel, une telle circonstance demeure toutefois sans incidence sur la légalité de la présence de la statue sur cet emplacement, la notion d'" édifice servant au culte ", au sens et pour l'application de l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 relatif à l'interdiction d'élever ou d'apposer un signe ou emblème religieux, étant distincte de celle de dépendance d'un édifice du culte laissé à la disposition des fidèles et des ministres du culte au sens et pour l'application des articles 12 et 13 de la loi. Le moyen tiré de ce que l'emplacement public en litige serait constitutif d'une dépendance de l'église est par suite inopérant, la légalité de l'installation de la statue de Saint-Michel devant être appréciée uniquement au regard des dispositions précitées de l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905.

16. Il résulte de tout ce qui précède que la commune des Sables d'Olonne n'est pas fondée à soutenir que c'est à tort que, par le jugement attaqué, le tribunal administratif de Nantes a annulé la décision du 17 décembre 2018 par laquelle le maire des Sables d'Olonne a refusé que la statue de l'archange Saint-Michel soit retirée du domaine public communal et a enjoint à la commune des Sables d'Olonne de retirer du domaine public communal la statue de Saint-Michel située sur la parcelle cadastrée AL n°1258. »

Comme on le voit, la CAA de Nantes s'est efforcée, avec luxe de détails, de démontrer que l'édification d'une statue de l'archange Saint-Michel sur une place publique ne saurait être regardée comme ayant un caractère « culturel, historique, traditionnel, artistique et festif », quand bien même « le chef de la milice céleste du Bien », selon la tradition abrahamique, serait le « saint patron des parachutistes », et puisse symboliser d'autres religions que le catholicisme. Les juges d'appel, comme le TA de Nantes avant eux, ont, en effet, considéré que l'implantation de cette statue, bénie par un prêtre catholique, même dépourvue de tout signe expressément religieux, tel une croix, aurait une signification « cultuelle », ce qui manifesterait une préférence contraire à la loi en faveur d'une religion.

Cette appréciation, fortement contestée par les tenants de la tradition vendéenne, tel Philippe de Villiers, est conforme à la jurisprudence traditionnelle du Conseil d'Etat.

On en veut pour preuve les propos tenus par Jean-Marc Sauvé, alors Vice-président du Conseil d'Etat, lorsqu'il s'était exprimé en 2018 devant l'Observatoire de la laïcité.

A propos de la célèbre affaire de l'édification de la statue surmontée d'une croix du pape Jean-Paul II sur une place publique de Ploërmel (Morbihan), le chef de la Haute-Juridiction administrative a rappelé le raisonnement suivi par le Conseil d'Etat dans sa décision du 25 octobre 2017.

« *Le Conseil d'État* », écrivait-il, « *après avoir d'abord rappelé, comme dans les affaires relatives à l'installation des crèches de la nativité, que la loi de 1905 interdit seulement, mais de manière très claire,* « *d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public* », a « *ensuite constaté que l'installation contestée découlait de deux décisions distinctes : d'une part, celle de l'artiste de léguer sa statue à la commune qui ne pouvait plus être contestée ; d'autre part, celle du maire de la faire surmonter d'une arche et d'une croix. Or, la croix ne peut pas ne pas être regardée comme un signe religieux. Par conséquent, le Conseil d'État a jugé que la croix devait être retirée, mais que l'arche, qui n'est pas un emblème religieux, pouvait demeurer en place. En revanche, il n'est pas douteux qu'eu égard à sa dimension historique, internationale et même politique, la statue du pape avec les ornements de sa fonction et, notamment, une crosse surmontée d'une croix n'aurait pas posé de problème, si cette question avait dû être tranchée par le Conseil d'État, ce qui n'était pas le cas dans l'affaire en cause.* »

Comme l'écrivait mon confère Pierrick Gardien dans un remarquable commentaire critique publié dans « *Village de la Justice* », le 31 octobre 2017 (Jean-Paul II et le Conseil d'Etat) :
« *C'est une nouvelle fois la lisibilité de la justice administrative qui est atteinte. Récemment, le 6 octobre 2017, la juridiction administrative décidait le même jour qu'une crèche de Noël était légale en Vendée, mais illégale en Rhône-Alpes. Le 25 octobre 2017, voilà que le Conseil d'État ne voit aucune incohérence à découper une même œuvre d'art en deux parties : une croix qui doit disparaître parce que chrétienne, et une statue représentant Jean-Paul II de 7,5 m de haut qui peut rester.*
C'est s'engager sur une pente dangereuse et ce n'est surtout pas le rôle du juge que de choisir, au sein d'une œuvre, ce qui relève de l'art et du religieux. À notre sens, l'appréciation doit être globale : soit l'œuvre, dans son entier, méconnaît les règles de la loi de 1905 et elle n'a pas à figurer sur le domaine public (Jean-Paul II et sa croix doivent partir), soit elle les respecte et elle n'a pas à être inquiétée (Jean-Paul II et sa croix peuvent rester). En se perdant en contorsions juridiques, la justice administrative ne gagne pas en clarté. »

Pour ma part, et sans doute parce que je sais que Jean-Marc Sauvé a passé deux années au noviciat des jésuites avant d'entrer à l'ENA et d'en sortir major, je dirais que la jurisprudence du Conseil d'Etat est marquée par un certain jésuitisme.

Plus grave, cependant, alors que la France entière est jalonnée par les témoignages de son passé chrétien, des petites églises souvent remarquables des villages les plus reculés, aux calvaires érigés à la croisée des chemins, notre pays a peur désormais de tout symbole qui de près ou de loin, pourrait heurter la bien-pensance des partisans farouches de la laïcité.

LE CERCLE
DES ÉLUS LOCAUX

Le Cercle des élus locaux tire la sonnette d'alarme : il est urgent de trouver des solutions pour financer et relancer les transports en commun du quotidien.

Les transports en commun du quotidien vont mal et leur avenir s'annonce très compliqué. Ils sont pourtant l'un des atouts majeurs de la lutte contre le réchauffement climatique, puisque le secteur des transports représente près de 15% des émissions de gaz à effet de serre (GES).

La part modale des transports en commun est beaucoup trop faible dans notre pays : elle représente quelque 10% des déplacements contre 65% pour la voiture individuelle. Les collectivités qui ont en charge l'organisation et la gestion des transports en commun le savent : les besoins financiers sont considérables pour inverser la vapeur et proposer un service public performant et accessible au plus grand nombre.

Le Cercle des élus locaux s'est réuni le 28 mars dernier pour en débattre, avec Stéphane SAUTAREL, sénateur du Cantal et co-rapporteur de la mission d'information du Sénat sur le financement des transports en commun, et Grégoire de LASTEYRIE, maire de Palaiseau, Président de l'agglomération Paris-Saclay, conseiller régional d'Ile de France et vice-président d'Ile de France Mobilité (IDFM).

Leur constat est clair : le compte n'y est pas ! Les autorités organisatrices de mobilité (AOM), intercommunalités et régions, doivent faire face à court terme au double choc de l'inflation et de l'explosion des prix de l'énergie et payer les factures. A moyen terme elles devront assurer le fonctionnement des nouvelles lignes, notamment en Ile de France celles du Grand Paris Express dès 2025. Parallèlement, elles devront continuer d'investir massivement pour élargir leur réseau, rénover des infrastructures et des matériels vétustes et améliorer la qualité de service.

Qui va payer ?

Les entreprises, qui contribuent déjà à travers le versement mobilité à hauteur de la moitié de la dépense globale ? Ce serait logique tant les transports en commun contribuent à leur performance, au bien-être de leurs salariés et à la réduction de leur empreinte carbone. Mais elles renâclent, car la tendance n'est pas à augmenter les impôts de production qui pèsent sur leur compétitivité…

Les usagers ? Ce serait logique car en réalité ils ne paient qu'une faible part du coût du service public des transports en commun. Dans la plupart des grandes métropoles européennes les tarifs des transports en commun sont plus élevés qu'en France, et à Londres par exemple, les prix des transports en commun sont 10 fois plus élevés qu'à Paris. Mais la question du pouvoir d'achat est tellement sensible que les marges de manœuvre sont là aussi étroites.

Les collectivités ? Ce serait logique car elles sont en première ligne pour organiser la transition écologique, mais leurs budgets sont aussi très contraints par les crises à répétition et la réduction de leur autonomie fiscale.

L'État ? Ce serait logique puisqu'il prétend réguler le système et contrôle les grands opérateurs des transports en commun, mais son budget est déjà largement en déficit et sa dette abyssale.

D'autres solutions sont à l'étude : élargir la base du versement mobilité, taxer les touristes, taxer les automobilistes et les poids lourds, taxer le e-commerce... Il est vraisemblable que tout le monde devra mettre la main à la poche pour sauver et relancer nos transports en commun du quotidien.

Le prochain apéro débat du Cercle des élus locaux aura lieu le mardi 16 mai 2023 à 19h (2 rue Joseph Bara, 75006 Paris) et aura pour thème : "Les ZFE : zones à forte exclusion?"

LE CERCLE
DES ÉLUS LOCAUX

C'est à la fois un institut de formation au service des élus locaux et un laboratoire d'idées au service de l'intérêt général.

Le Cercle mobilise des élus locaux et des experts nationaux pour proposer des formations sur mesure sur les sujets auxquels sont confrontés les élus et leur apporte des solutions concrètes, applicables au cours de leur mandat.

Il réunit également chaque mois des personnalités et des experts pour être utile au débat public et nourrir la réflexion des élus locaux. L'objectif étant de contribuer au débat d'idées pour faire avancer la décentralisation à travers des événements sur des sujets d'actualité, des études, des sondages et des publications régulières.

« Nous avons fait le choix de créer le Cercle des Élus Locaux car nous croyons que la France sera mieux gouvernée si elle fait davantage confiance à ses élus locaux. »

Hugues Anselin, Président de Fursac, Anselin & Associés et co-fondateur du Cercle des Élus Locaux et Etienne Lengereau, Maire de Montrouge et Co-fondateur du Cercle des Élus locaux.

DMTO : après une correcte année 2022, net fléchissement au 1er trimestre 2023

Par **Michel Klopfer**, consultant en finances locales

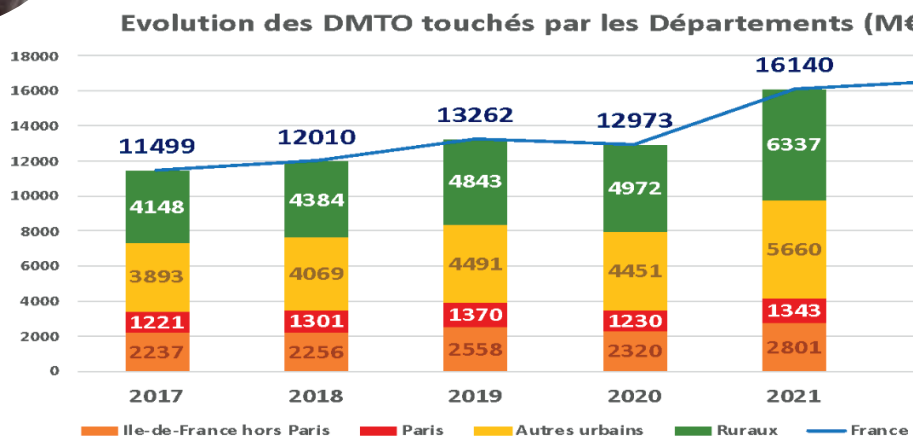

En 2022 les recettes immobilières avaient progressé de 3 % par rapport à 2021 ce qui était un cru très honorable, après les + 24,4 % enregistrés l'année précédente. En l'espace de 5 ans, par rapport à 2017 la recette globale s'est appréciée de près de 45 %

Au total, en 2022, 12 départements ont vu leurs DMTO progresser de plus de 10 % , 61 se sont situés entre 0 et + 10 % tandis que 27 seulement voyaient leur recettes régresser.

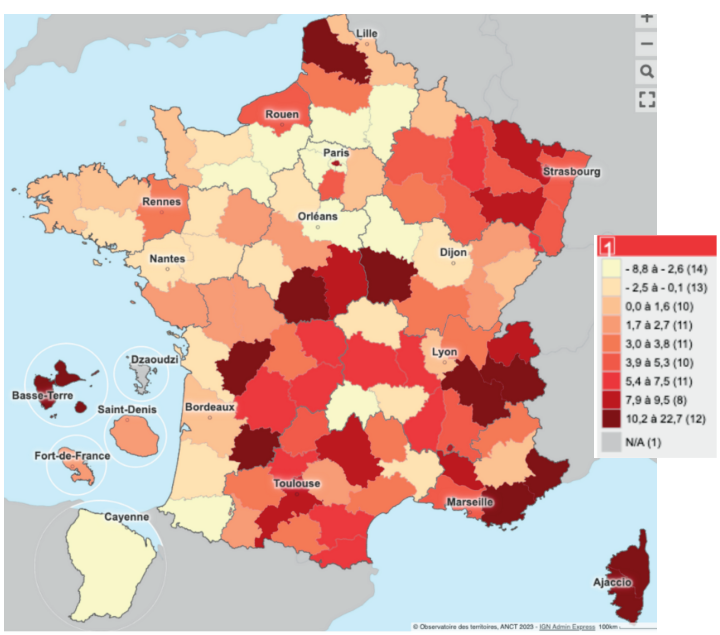

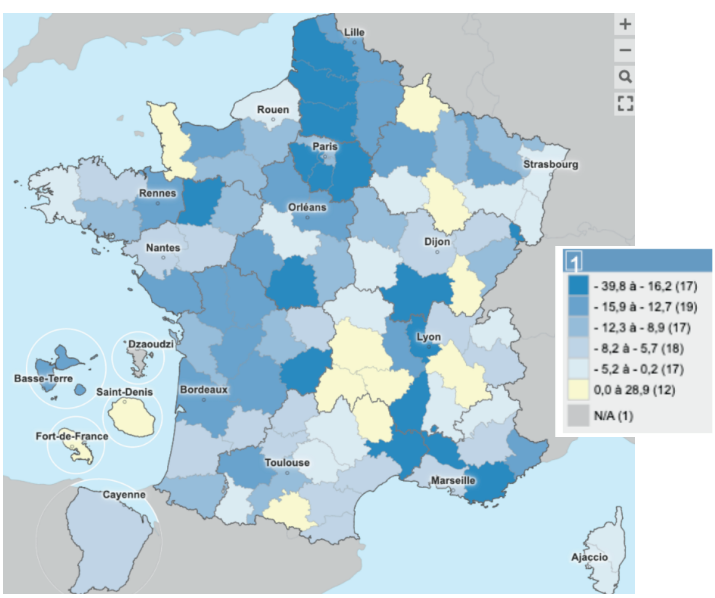

L'année 2022 avait cependant été hétérogène avec un premier semestre euphorique et un net fléchissement en fin d'année. Et ce recul, lié bien évidemment à la hausse des taux d'intérêt, s'est amplifié au premier trimestre 2023 avec une chute de 11,5 % en moyenne par rapport à la période du 1er janvier au 31 mars de l'an dernier. Seuls 12 départements ont vu leurs recettes immobilières s'apprécier au 1er trimestre 2023 par rapport à celui de 2022 tandis que 17 Conseils départementaux les ont vu chuter de plus de 16 %

Difficile à ce stade d'anticiper l'atterrissage au futur compte administratif 2023. Tout au plus peut-on espérer que la perte de recette moyenne n'excède pas le seuil de -10% dans la mesure où la référence du 1er trimestre 2022 correspondait à un point haut qui ne reflétait pas la moyenne de l'année en raison du tassement qui s'est amorcé dès la fin de l'été suivant.

Les élus locaux doutent de la pérennité d'une partie de la compensation de la CVAE

Lors de la séance du comité des finances locales (CFL) du 21 mars, les élus locaux ont craint une remise en cause de la compensation accordée cette année.
L'Etat doit verser au bloc communal et aux départements un montant total de 11,265 milliards d'euros cette année, en compensation de la suppression de cette imposition. Ce montant correspond à la somme que l'Etat a collectée en 2022, au titre de la CVAE, et qu'il aurait reversée cette année aux collectivités et à leurs groupements, dans l'hypothèse où cette ressource aurait continué à leur être affectée.

Un discours assez uniforme dans les Départements au moment des votes des budgets.

En analysant les discours prononcés par les Présidents de Département lors du vote des budgets, on retrouve des éléments récurrents quel que soit la couleur politique :
Nous affrontons des dépenses nouvelles dues au contexte (inflation importante, notamment pour l'énergie) et à des décisions de l'État : Ségur, point d'indice,
François Sauvadet chiffre des charges nouvelles à « 2,5milliards d'euros » .
Les DMTO qui ont été importantes les deux dernières années connaissent un retournement depuis quelques mois.
Nos ratios sont bons. Au niveau national « La capacité de désendettement est de 2,4 ans, en moyenne ».
Nous investissons de façon très importante.
Un avenir incertain et un manque d'autonomie fiscale : la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) remplacée par une portion de TVA, provoque une crainte pour l'année 2024.
Si on réussit à présenter un budget en 2023, cela sera beaucoup plus compliqué en 2024.

Assises des finances publiques

D'après Bruno Le Maire, qui veut rétablir les finances publiques, elles devraient avoir lieu avant l'été. « Nous engageons des revues de dépenses, des assises des finances publiques. Il faut que nous ayons des discussions, tous groupes politiques confondus. Notre objectif est de pouvoir afficher plusieurs milliards de baisse des dépenses publiques ».

19. Corrèze
Vote du budget

Un investissement significatif de 94 M€ au lieu de 50 M€ généralement.
70 % du budget consacrés aux solidarités humaines (159 M€), avec revalorisation des prix de journée dans les Ehpad, financement du Ségu, augmentation de 2M€ pour l'aide à l'enfance.
Environnement avec l'isolation des bâtiments départementaux, 41 M€ pour les routes, 21 M€ d'aides aux communes
Des dépenses de fonctionnement en hausse de 8 M€ en 2023, + 6 M€ liés à l'inflation.
Des recettes exceptionnelles de 5M€ (DMTO) + 6 M€ (TVA), désendettement de 13 M€

37. Indre-et-Loire
Vote du budget

794 millions d'euros, c'est le budget global pour 2023. Une hausse du budget de 10% par rapport à 2022. Un budget d'équipement de 95 M€
Dans le secteur des solidarités, les Ehpad représentent la majorité des investissements. Le nouvel EHPAD de Fondettes illustre cette volonté d'investir dans la restructuration de ces établissements avec des subventions sur des projets de réhabilitation, rénovation ou construction. Le Département consacre 376 millions d'euros pour les diverses prestations sociales.
187 millions d'euros pour les Allocations Individuelles de Solidarité, APA, RSA et PCH.
78,5 millions d'euros à destination des EHPAD publics pour les frais d'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées.
93,3 millions d'euros consacrés à la prévention et à la protection de l'enfant et de la famille.
2,2 millions d'euros pour l'accompagnement des publics précaires.
1,1 million d'euros alloué à l'action sociale dont la lutte contre la précarité alimentaire à hauteur de 750 000 euros.

41. Loir-et-Cher
Évaluation des politiques publiques

Le département s'est vu décerner par l'Afigese le prix de l'innovation 2022.
L'objectif consiste à se servir de l'évaluation comme un levier d'amélioration de l'action, une vraie démarche managériale.
Le Conseil départemental a mis en place un comité de pilotage des évaluations avec un point annuel. Cette évaluation permet de faire évoluer les politiques.

41. Loir-et-Cher
Performance de gestion : le Loir-et-Cher en action

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, le département de Loir-et-Cher se ré-engage dans une démarche volontariste.
Une nouvelle convention a été signée (2023-2028) avec [les différents services de] la DDFiP. Elle a pour ambition de renforcer l'efficacité des circuits comptables et financiers, et d'inscrire une nouvelle perspective partenariale dynamique et modernisée.
Cette convention traduit une volonté commune de coopération. Elle s'articule autour de quatre axes :
- amplifier les échanges entre l'ordonnateur et le comptable,
- renforcer la dématérialisation des échanges pour optimiser les chaînes de la recette et de la dépense,
- assurer la qualité et la valorisation des données financières et comptables,
- s'appuyer sur l'expertise du conseiller aux décideurs locaux.

La mise en œuvre de cette nouvelle convention est d'autant plus importante puisqu'elle couvre une période qui verra de nombreux changements tels que la mise en place au 01/01/2024 de la nouvelle nomenclature M57 ou encore le compte financier unique.

77. Seine-et-Marne
Vote du budget

En hausse de 5,7 % par rapport à 2022, le budget primitif (BP) 2023 du Département de Seine-et-Marne s'élève à près de 1,65 milliard d'euros en dépenses et en recettes, avec un investissement de 306,7 millions d'euros et un endettement qui a diminué de plus de 40 % depuis 2015.

La construction, la rénovation de collèges et les aménagements routiers restent au cœur des investissements du Département.

La collectivité va notamment poursuivre ses négociations avec l'État pour acter le projet de reprise des RN 4 et 36 dans le giron départemental.

En investissement, les dépenses prévues pour les routes départementales s'élèvent à 81,67 M€ soit une hausse de 5 % par rapport au BP 2022.

Par ailleurs, le Département poursuit et renforce son engagement en faveur des communes et des intercommunalités avec des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 32,45 M€ dans ce BP 2023.

Les solidarités représentent 55,2 % du budget de fonctionnement du Département avec une enveloppe au BP 2023 qui s'élève à 701 millions d'euros et se répartit comme suit :

- 222 millions d'euros pour l'insertion professionnelle ;
- 186 millions d'euros en faveur de l'enfance et de la famille ;
- 183 millions d'euros pour les politiques en faveur du handicap ;
- 104,5 millions d'euros pour les personnes âgées.

92. Hauts-de-Seine
Vote du budget 2023

- 969 millions d'euros dédiés aux actions en faveur des solidarités, soit 61% des dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 1,6 milliards d'euros, hors péréquation.
- 628 millions d'euros prévus pour les investissements, qui permettront de mener des initiatives d'ampleur, dont 70 millions fléchés sur le développement des transports collectifs, 35 millions en faveur de la stratégie nature pour renforcer la place de la nature en ville, et 55 millions afin d'accompagner les villes dans la poursuite de leurs projets.

L'INVITÉ DU MOIS : Rémi Bensoussan

Directeur général des services du Département du Lot

Jean-Marie Martino
Directeur général des services du Département du Rhône

Gilles Lagarde
Directeur de cabinet du Président du Sénat

Pour poursuivre notre exploration des pratiques de conduite du changement au cœur de nos collectivités, nous avions envie d'interroger un DGS de Département à la fois récent dans le métier et dans son poste. Notre objectif est de mettre en avant les premières initiatives, celles qui marquent l'identité managériale du DGS.

Nous remercions Rémi Bensoussan, le Directeur général des services du Département du Lot, d'avoir relevé le défi 20 mois après sa première prise de fonction en tant que DGS. Trentenaire, diplômé de Sciences Po Paris et administrateur territorial promotion Salvador Allende, Rémi Bensoussan a choisi de nous parler d'une expérience récente qui concrétise sa vision du management, ses valeurs et sa capacité à oser le partage des réflexions stratégiques avec le plus grand nombre.

L'intérêt de ce retour d'expérience se situe aussi dans la place qu'il donne à la prospective territoriale dans sa dynamique de changement. Nous vous laissons découvrir cette expérience aux résultats déjà perceptibles dans les services du Département du Lot.

Bonne lecture à toutes et tous !
Gilles Lagarde et Jean-Marie Martino

Pouvez-vous nous parler d'une expérience de management ou de conduite du changement qui vous a marquée?

Je souhaite vous présenter une expérience récente menée au sein du Département du Lot : la participation de l'ensemble des agents à des journées de cohésion au cours de l'année 2022. Il s'agit de l'organisation, par les encadrants, d'une journée de rassemblement de chaque service ou direction autour de deux temps : de la convivialité autour d'activités laissées à leur libre appréciation et d'un temps de réflexion autour des mutations du travail à l'horizon 2050. C'est une démarche simple, facile à mettre en œuvre, mais qui m'est apparue porteuse d'une vision renouvelée de la place des agents dans nos administrations territoriales.

Mais permettez-moi de vous en présenter la genèse. Ayant fraîchement pris mes fonctions à la fin de l'été 2021, je suis contraint, quelques semaines plus tard, d'annuler la cérémonie des vœux au personnel du fait d'une nouvelle vague de l'épidémie de COVID. Plutôt que de virtualiser cette rencontre, nous prévoyons de la remplacer par des temps de rencontre sur le territoire avec les agents. Le Président du Département, Serge Rigal, me faisant part de son souhait d'y participer, nous couplons le courrier d'annulation des vœux au personnel d'une invitation un peu cryptique à des rendez-vous au printemps marquées au sceau de la convivialité. Il s'agit de porter à connaissance le projet de mandat nouvellement adopté à l'unanimité par les conseillères et conseillers départementaux, de me présenter mais aussi d'évoquer les axes d'un futur projet d'administration.

Lors de la préparation de ces six rencontres territorialisées, les encadrants nous font part de la très forte attente des agents non seulement d'entendre les annonces du Président après 24 mois de restrictions sanitaires mais aussi celle de se retrouver entre collègues et d'assurer l'intégration des nombreux nouveaux arrivants de la période. Germe ainsi l'idée de prolonger cet état d'esprit au-delà de ces rencontres territoriales en proposant des journées de cohésion à l'échelle de chaque équipe.

Quels étaient les objectifs recherchés à travers l'organisation de ces journées de cohésion ?

L'objet le plus évident de l'organisation de journées de cohésion est celui de retrouver les réflexes de la vie en collectif. La demande formulée aux encadrants de la collectivité est de s'assurer qu'il soit proposé à chaque agent de participer à une activité ludique avec ses collègues. Cette démarche a été placée sous l'autorité intellectuelle d'Aimé Jacquet : « Ce n'est pas le fait de porter le même maillot qui fait une équipe, c'est de transpirer ensemble ».

Concrètement, un budget maximal de 25€ par participant est identifié pour financer une activité en commun. Au regard de la diversité de ces journées, je ne peux que saluer la créativité des encadrants et des équipes. Ainsi, un service a préparé un repas en commun dans les cuisines d'un collège, d'autres agents ont organisé une course d'orientation dans un espace naturel sensible, une équipe a organisé un mini-tournoi sportif et un concours de desserts. Bref, du ludique, de l'enthousiasme, mais surtout un cas pratique de conduite de projet au sein de ces collectifs professionnels et une bonne part de délégation et d'auto-organisation.

A travers cette méthodologie, c'est aussi un discours managérial qui est porté. Celui d'encourager un encadrement qui prend la responsabilité d'organiser la convivialité au sein de son équipe tout en lui laissant des marges de manœuvre importantes. De l'organisation d'une demi-journée pour une cellule de 10 agents à la création d'une journée complète d'activité pour une direction de 250 agents, les différents niveaux d'encadrement se sont aussi questionnés sur le besoin de leur équipe et sur les objectifs secondaires qu'ils ont souhaité assigner à ces temps de cohésion.

Si le choix du lieu est laissé à la libre décision de chaque encadrant, je les ai incité à s'appuyer sur la visite d'espaces ou de lieux d'intervention du Département : espaces naturels sensibles, musées, archives départementales, bibliothèques, chantiers routiers, fouilles d'archéologie préventive, ponts et ouvrages d'art, collèges... Considérant que les agents sont des usagers privilégiés du service public départemental, l'organisation de ces journées a soutenu un objectif de transversalité et de valorisation de nos missions.

Vous vous en doutez, cette démarche ne se résume pas à offrir une journée collective ludique. Derrière ce premier objectif était explicite celui d'engager l'ensemble de la collectivité dans une méthode de transformation. Annoncés en même temps qu'un projet d'administration départementale, dénommé le Cap de l'Administration, les journées de cohésion ont été le support de l'association des agents à une réflexion collective sur le sens au travail et le sens du travail.

Au sortir de deux années de crise COVID, il est apparu indispensable d'anticiper et de prendre en compte les effets de cet évènement holistique sur notre rapport au travail. Pour ouvrir les pistes de réflexion, j'ai eu l'opportunité de répondre au souhait d'une directrice historique de la collectivité, Sylvie Bernard, qui a voulu, après quatre décennies d'une carrière exemplaire au sein du Département du Lot, consacrer à un travail de fond les derniers mois avant une retraite active. S'appuyant tant sur des lectures spécialisées, des expériences de collectivités et d'entreprises, son expertise personnelle mais aussi de très nombreux entretiens avec des agents et des élus, elle a élaboré un rapport interrogeant quatre grands équilibres :

- répondre à la demande de télétravail tout en maintenant les lieux de collaboration et le sens du collectif ;
- prendre en compte des attentes personnelles (y compris celles relevant de la reconnaissance d'une identité plus fluide) tout en garantissant la cohésion d'équipe ;
- s'adapter aux impératifs de sobriété écologique tout en préservant notre capacité à répondre aux demandes sociales de nos concitoyennes et concitoyens ;
- répondre à une double exigence de « sens au travail » à la fois par l'appui au souhait d'agents de s'investir dans les causes qui leur tiennent à cœur tout en rappelant le sens du service public départemental.

Bref, il s'agit de déterminer une ligne de crête entre aspirations individuelles et sens du collectif. Peut-être abusivement dénommé l'invention du travail de demain, ce chantier n'a de sens que s'il « engage » l'ensemble des agents de la collectivité. Si la direction se doit de définir un cap, les réponses aux questions posées par cette grande transformation ne pourront émerger qu'en recherchant l'engagement de tous les agents (et salariés).

Les journées de cohésion ont donc eu pour objet de lancer une démarche réflexive aboutissant à une position de l'administration départementale. Pour libérer la parole, il a été demandé aux encadrants d'organiser cette réflexion sous la forme d'ateliers Tout en conservant des marges de liberté sur la méthode, nous leur avons demandé de s'appuyer sur trois scenarii dystopiques à horizon 2050 permettant aux agents de se positionner sur leurs attentes vis-à-vis des grands enjeux que j'évoquais :

- « La technologie nous sauvera » : le Département est devenu full digital en 2050. Cybernétique, puces biométriques, réalité virtuelle, robots autonomes et télétravail obligatoire ;
- « La sobriété nous sauvera » : la réponse a été apportée au changement climatique. Le Lot est exemplaire, l'on tend vers la consommation zéro, la décroissance est devenue l'horizon.
- « Le service public protecteur des identités » : le territoire est divisé pour permettre à quatre groupes identitaires de vivre en communautés étanches. L'organisation interne de la collectivité s'adapte à ce contexte et l'encourage.

A travers la présentation de ces dystopies, les agents sont amenés à révéler leurs préférences et mettre en débat, en se décentrant, leur rapport au travail.

Quels sont les résultats obtenus par ces journées ?

Les résultats immédiats sont sans appels : 90 % des agents (et salariés) ont participé à ces journées de cohésion, 96 % des participants souhaitent que cette démarche soit renouvelée… En matière de conduite de changement, l'objectif de cohésion des équipes et d'intégration des nouveaux agents est patent, d'autant plus dans un fort contexte de renouvellement des effectifs.

Toutefois, l'enjeu principal était bien celui d'engager les parties prenantes dans la démarche du projet d'administration. Certes nous avons un stock de données à analyser (propositions, classement des valeurs, slogans, logos…) mais l'essentiel est que l'ensemble de l'encadrement est devenu acteur de cette réflexion et que chaque agent a pu partager sa vision. Face à ces transformations sociétales, je suis convaincu que ces questions seront au centre des relations individuelles et collectives, autant offrir un cadre bienveillant pour qu'elles soient anticipées.

Quels enseignements en tirez-vous ?

C'est une démarche modeste. Elle m'a toutefois permis de préciser mes attentes et ma vision des valeurs managériales au sein de la collectivité et de les faire connaître.

Tout d'abord, l'importance de créer des moments partagés au sein de nos collectifs de travail. Au sein d'une organisation exigeante envers ses agents pour la bonne marche du service public, consacrer une demi-journée ou une journée à des expériences collectives n'est pas du temps perdu, c'est un investissement qui limite les tensions futures, favorise les échanges bienveillants et renforce le sentiment d'appartenance au sein d'une grande administration.

Ensuite, la nécessité de faire confiance aux capacités d'auto-organisation de nos équipes. Certes, il existe un cadre commun mais la réussite de ces journées a entièrement reposé sur la confiance faite aux encadrants et aux agents à mener le projet d'organisation de ces journées et d'animation des temps de réflexion.

Enfin, cette expérience m'a conforté dans ma conviction qu'il nous faut prendre conscience qu'un agent du service public ne sera disponible qu'à 90 % de son temps de travail pour les fonctions sur lesquelles on le recrute. Pour être attractifs, pour fidéliser et pour répondre aux aspirations de nos collègues, il nous faut accepter qu'un agent complète son engagement professionnel par la participation à des projets transversaux, à des réflexions dans l'intérêt de la collectivité qui font appel à d'autres convictions et à d'autres ressorts que la compétence professionnelle. C'est d'ailleurs le sens que je souhaite donner au Cap de l'Administration avec une forte association des agents.

Cette expérience a-t-elle permis de renforcer l'attractivité de la collectivité ?

Elle a eu un impact indirect sur l'attractivité de la collectivité en fournissant de la matière au déploiement d'une marque employeur. Je crois surtout qu'elle participe à la fidélisation des agents du Département du Lot tant par la forme de ces journées de cohésion que par les réponses innovantes et les propositions issues de ces réflexions.

Cette première expérience appelle à être renouvelée, elle le sera dès cette année pour un travail autour de la fonction RH partagée. J'espère que ces journées de cohésion deviendront un temps incontournable du calendrier de notre collectivité.

Conseil de lecture :

Je souhaite vous parler de ma lecture en cours « Erotique de l'administration » par Ghislain Deslandes. Je vous préviens, le titre est vendeur, mais a l'intérieur aucune image aguichante, plutôt 200 citations bibliographiques philosophiques, sociologiques et économiques. Sous-titré « réflexions philosophiques sur la fin du management », cet essai est un ouvrage de philosophe qui remet en cause une approche quantitative, technique, du management, et encourage à laisser sur le bord du chemin l'illusion que la calculabilité permet de donner du sens à nos collectifs (entreprises comme administrations). A rebours d'une vision managériale fondée sur l'accumulation de données objectives et de leur analyse, cette lecture encourage à s'interroger sur une certaine forme de finesse, de délicatesse dans les rapports humains pour retrouver l'affectio societatis, c'est-à-dire l'expérience collectivement partagée qui fait que l'on s'engage pour une cause commune. En somme, cette lecture est stimulante car plus que des organisateurs de ressources, les managers sont invités à concilier cap commun et espaces de sociabilité. Bref, c'est un plaidoyer pour le management par l'engagement.

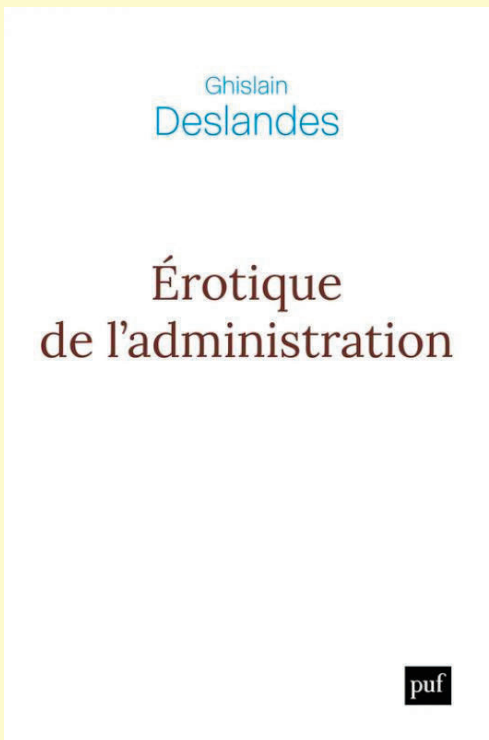

Tu seras manager ma fille

D'après Rudyard Kipling,
« Tu seras un Homme, mon fils
Laurent Adam
Formateur Opta

Si tu sais en permanence et avec authenticité te demander
De quoi ton équipe a besoin ici et maintenant,
Que tu cesses d'imposer tes propres solutions en pétaradant
Mais qu'au contraire, tranquillement, tu aides ton équipe à les faire émerger ;

Si ton projet intime consiste à ressentir une joie pure
A voir tes collaborateurs réussir
Et, par le fait de connecter les opportunités à leurs aspirations, tu saches les enhardir
Sans te préoccuper de ce que cela pourra t'apporter en fourbures ou en blessures ;

Si pour toi le conflit est ordinairement un moment à dépasser
Comme peut l'être le mur du son pour un aéronef ;
Que tu n'aies aucun désir de te comporter en petit chef
Parce qu'en ton for intérieur tu te sens émotionnellement en sécurité ;

Si tu sens que l'incertitude est la levure des airs du futur, bien que momentanément encore à l'état de bruit,
Qu'il est vital pour ta santé mentale de vouloir ce que tu peux,
De savoir ce que tu vaux et ce que tu veux,
Et que tu prennes plaisir à danser sous la pluie ;

Si tu refuses d'invoquer le manque de temps
Pour justifier la non-inclusion de ton équipe aux prises de décisions,

Que tu t'attaches à saisir les opportunités de délégation
Pour offrir à tes collaborateurs l'occasion de se sentir importants ;

Si imperturbablement tu t'emploies à déployer les pratiques fertiles :
Feed-back, priorisation, droit exigeant à l'erreur, routines, gestion des crises,
En perfectionnant tout au long de ta vie l'écoute, la coopération, l'humilité et le lâcher-prise,
C'est-à-dire au fond, en incarnant l'humanité avec style ;

Alors les Rois, les Dieux la Chance et la Victoire
Seront à tout jamais tes esclaves soumis,
Et, ce qui vaut mieux que les Rois et la Gloire
Tu seras un manager, ma fille

INTROSPECTION DU MOIS !

« la théorie informe, la pratique enseigne ? »

Jean-Pierre BOISOTEAU
Consultant en management des Ressources Humaines

Vous pouvez en quelques secondes accéder à un flot de « webinaires » sur le bien-être au travail, le harcèlement, la grande démission, le recrutement des seniors, la transition numérique, l'IA et ChatGPT, les soft skills, et vous pouvez même depuis quelques semaines découvrir le terme « résenteisme* » ! définition en fin d'article.

À propos de la communication managériale, tout a été dit, écrit, commenté. D'ailleurs, réfléchissons à ce sujet, qu'avons-nous inventé ? Confucius, Socrate, Platon, Aristote et bien d'autres comme Sun Tzu dans l'art de la guerre avaient déjà analysé et divulgué **les grands principes des relations humaines.**

Les gourous du management ont rendu accessibles de nombreuses bases fortement utilisées dans le monde du travail. Henri Fayol un des pionniers de la gestion d'entreprise, Peter Drucker à l'origine des concepts de management de proximité, Blake et Mouton à la base des styles de management, sans oublier Mintzberg à propos de la sociologie des organisations, ou Taylor et Vroom…

Bien sûr, il semble nécessaire d'actualiser tous ces concepts et nombreux sont ceux qui en font leurs « choux gras ». Internet vous propose, rien qu'en français près de cinquante-six millions de liens en réponse à : « comment bien manager ? »

De nombreux « néo formateurs » en tout genre ; vous expliqueront le pourquoi du comment et seront malheureusement incapables de vous donner un échantillon de leur savoir en matière de savoir-être. **Il y aura bientôt plus de coachs que d'individus à former.**

Par provocation, nous demandons au cours de certaines de nos interventions, qui connait Abraham Maslow ? Et en chœur « la pyramide » est citée. Tous l'ont étudiée, peu peuvent vous l'expliquer ou la commenter, mais surtout aucun ne l'utilise. Et pourtant elle reste la référence au sujet de la motivation.

Dans les formations, les gens viennent chercher du nouveau, des recettes, des trucs, des idées pour impressionner leur cour. Et la difficulté du métier de pédagogue n'est pas uniquement d'évoquer, mais de faire appliquer. La mémorisation vient ensuite.
Nous mémorisons ce que nous mettons en pratique. *Dommage que le cursus scolaire ou universitaire s'appuie plus sur la mémoire que sur la pratique !!!*

La citation de Sénèque (–4 à +65/JC) illustre en profondeur nos propos : « Étudie non pour savoir plus, mais pour savoir mieux ».
Les jeunes générations (20-35 ans) apprécient notre pédagogie pour trois raisons majeures : **c'est structurant, de bon sens et pragmatique**. Ils testent, utilisent, vérifient les intérêts et reviennent ravis des progrès réalisés. Ils ont intégré un savoir-être jusque-là indéfinissable pour eux. Cela nous conforte sur le fait que notre savoir-faire pédagogique centré sur le comportement est plus que jamais d'actualité !

Abreuvés et gavés d'articles en tout genre sur le mieux communiquer avec son environnement, nous le sommes ! Nous n'avons jamais eu autant de conseils, de recettes, de techniques pour faciliter notre communication ! Alors, comment expliquer ces attitudes d'irrespect, d'égoïsme, d'individualisme, de repli sur soi, de colère, de violence, de mal-être auxquelles nous assistons dans les entreprises, certaines institutions ou dans la société au sens large ?

Tout simplement par **la sophistication du savoir relationnel** aux dépens de ce que nous appelons les fondamentaux, c'est-à-dire les comportements indispensables en société. Les individus veulent en apprendre toujours plus sans avoir acquis ce qu'ils viennent de découvrir !
Gardons à l'esprit que les « basiques » de la relation font partie de l'éducation ! Cette **éducation** qui nous apprend l'existence de l'autre et le respect qu'on lui doit, tout en se faisant respecter soi-même.

(*) résenteisme : rester dans un emploi où l'on est malheureux.

Le rapport au travail des Français. Sondage IFOP pour Paris Première

Dans le contexte social marqué par la réforme des retraites, Ifop pour Paris Première a interrogé les Français concernant leur rapport au travail.
D'une part, 58 % des Français considèrent le travail avant tout comme une contrainte nécessaire pour subvenir à ses besoins – correspondant à une hausse de 9 points en comparaison à 2006 ! – et 42 % comme un moyen pour les individus de s'épanouir dans la vie.
Des écarts émergent en fonction de son « rang » dans l'organisation : 49 % de ceux ayant une fonction d'encadrement considèrent le travail avant tout comme un moyen d'épanouissement, contre 40 % pour les non-encadrants. Des différences se trouvent également constatées au regard du critère de revenu, 69 % des catégories aisées voient en effet en premier lieu le travail comme une source d'épanouissement, alors qu'ils sont seulement 38 % parmi les catégories pauvres.
D'autre part, en s'intéressant aux facteurs qui contribuent à l'épanouissement au travail, 62 % des actifs citent la rémunération, suivie de l'ambiance de travail (58 %), l'intérêt des missions réalisées (37 %) complétant le trio de tête. Les perspectives professionnelles (mentionnées par 16 % des actifs) et l'image et la solidité de l'entreprise (9 %) arrivent, quant à elles, en dernières positions du classement.
Enquête menée auprès d'un échantillon de 1003 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Interviews réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 24 au 27 février 2023.

Des évolutions d'effectifs en hausse dans les Départements et les SDIS

La hausse de + 0,6% dans les organismes départementaux est portée par les départements (+ 0,6 %) et les services départementaux d'incendie et secours (+ 0,7 %).
Les deux types de collectivités avaient des évolutions différenciées en 2020 (respectivement - 0,2 % et + 1,3 %).

11. Aude
Ateliers des cadres

Nouvelle formule pour le dernier séminaire des cadres où tous les cadres ont participé à des ateliers de présentation de projets structurants par les chefs de projet.
L'occasion pour chacun d'appréhender globalement les projets en cours mais aussi de participer à la réflexion en étant force de proposition … et d'interrogation.
Au menu : Budget participatif, outil de pilotage stratégique, nouvelle stratégie agricole, mise en ligne des archives, accueil social inconditionnel, projet « petit pas grand pas », développement des métiers de l'accompagnement de la perte d'autonomie, contractualisation solidaire, référent de parcours, schéma arbres et paysages.

41. Loir-et-Cher
Leaders du capital humain

La 6e édition des Victoires des Leaders du Capital Humain - Croissance et territoires a décerné au conseil départemental de Loir-et-Cher une mention spéciale Or et une médaille Argent pour la feuille de route innovation et la Fabrique du management. Une belle reconnaissance de toute l'énergie mise en œuvre pour la modernisation et l'innovation au sein de la collectivité.

69. Rhône
Une politique de l'accueil

Le Département s'est doté d'une charte de l'accueil et de l'accompagnement à destination de ses professionnels, outil visant à définir et affirmer un socle de valeurs et de principes partagés concernant les missions d'accueil et accompagnement. Dans ce cadre, l'accueil est réaffirmé comme une mission à part entière, reconnue et stratégique.
Ainsi, 70 agents départementaux concourant à la mission accueil dans les Maisons du Rhône ont été réunis à L'Arbresle pour une journée d'échanges et de travail.
La matinée a permis de faire un point d'information sur les actualités de la collectivité et du Pôle solidarités et services aux usagers, mais aussi l'accompagnement qui peut être proposé en cas de situations difficiles rencontrées. L'après-midi a donné lieu à des tables rondes permettant de réfléchir aux moyens de faciliter le travail à l'accueil (outils, fonctionnement, spécificités France services, liens partenariaux…), ou encore aux actions à mener et moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs de la charte de l'accueil et de l'accompagnement. Ces échanges permettront de formaliser et prioriser une feuille de route sur l'accueil en Maisons du Rhône.

NOMINATIONS

Encore des changements dans les Départements! Merci de nous transmettre vos évolutions professionnelles pour que nous puissions en faire part dans notre magazine.

NOMINATIONS

13. Bouches-du-Rhône
Alexis CLAMY nommée cheffe de service achats marché moyens généraux

Alexis Clamy est titulaire d'un master 2 droit, administratif et collectivités territoriales à Aix-Marseille Université. Elle a été :
Conseillère juridique (2008-2009) puis chargée de mission cellule achats (2009) au Conseil régional PACA
Conseillère juridique au Conseil général des Bouches-des-Rhône (2010-2011)
Juriste marchés publics à l'Urssaf PACA (2011-2018)
Elle était juriste achat public au conseil départemental des Bouches-du-Rhône depuis 2018

21. Côte-d'Or
Christophe VIVANT nommé ingénieur bâtiments à la direction des moyens généraux

Christophe Vivant est titulaire d'un master 2, ingénierie/ gestion industrielle à l'ITI Bourgogne et lauréat du concours externe d'ingénieur fonction publique. Il a été :
Expert technique à Brime Assystem (2000-2001)
Technicien R&D, vie série à JTEKT Automotive (2001-2009)
Responsable gestion centralisée des interventions. OnDijon à la ville de Dijon. (2010-2019)
Il était chargé de projet bâtiment au service de la construction immobilière au conseil départemental de Côte-d'Or depuis 2019.

25. Doubs
Odile DESCHAMPT nommée directrice éducation, sport, culture

Odile Deschampt est titulaire d'une licence de lettres modernes à l'Université de Lyon 2, d'une licence d'administration publique à l'Institut d'études politiques de Lyon et d'un DESS management des collectivités locales à l'Université de Lyon 2.
Elle a été :
Chargée de mission développement solidaire au Sivom Accord (1984-2002)
Directrice adjointe administration générale Grand Lyon (1999-2002)
Chef service administration ressources à l'INSEE Franche-Comté (2002-2007)
DRH SDIS Doubs (2007-2021)
Elle était directrice adjointe éducation, sport, culture au Conseil départemental du Doubs depuis 2021.

25. Doubs
Carole LECHINE nommée responsable pôle horloger ASLI

Carole Lechine est titulaire d'une licence de géographie. Elle a été :
Consultante formation à Iperia l'Institut (2018-2019)
Elle était responsable d pôle au Conseil départemental du Doubs depuis 2020

25. Doubs
Olivier BLANCHET nommé Directeur Général adjoint

Olivier Blanchet est ancien élève de l'INSA Strasbourg. Ingénieur aménagement et génie civil. Il a été :
Chargé d'affaires au bureau de contrôle AFITEST (1996-1998)
Chargé de mission infrastructures travaux neufs au Conseil départemental des Vosges (1998-2002)
DGA en charge des infrastructures routières et transports au Conseil départemental des Hautes-Pyrénées (2002-2011)
Il était DGA au Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques depuis 2011

28. Eure-et-Loir
Marie BELTAI nommée directrice du numérique

Marie Beltai est titulaire d'une licence LLCE Anglais à l'Université Paris 8 et d'un master management des projets qualité à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée.
Elle a été :
Chargée de missions-coordination projets IT chez Noos (2000-2003)
Consultante SI chez ESR (SSII) (2003-2010)
Manager chez Atos Consulting (2010-2016)
Elle était sous-directrice Solutions au Conseil départemental des Yvelines depuis 2016

28. Eure-et-Loir
Sébastien ODON nommé directeur de la santé et de l'attractivité médicale

Sébastien Odon est titulaire d'une maîtrise AES à l'Université de Caen Normandie, d'un master markéting opérationnel à l'IAE de Caen et d'un master 2 études économiques à l'Université de Caen Normandie. Il a été :
Chargé d'études économiques au CREFOR Haute-Normandie (2006-2007)
Chargé de l'observatoire socio-économique à la Maison des entreprises et de l'emploi de Chartres (2007-2015)
Il était Chef de projet GPECT et pilote du SPRO chartrain à la Maison des entreprises et de l'emploi de l'agglomération chartraine depuis 2007

28. Eure-et-Loir
Safiatou YIGANG nommée directrice de l'insertion par l'activité et des interventions sociales

Safiatou Yiang est titulaire d'un master 2, économie sociale et solidaire à l'Université Lumière Lyon 2. Elle a été :
Responsable couveuse d'entreprises du bassin Dieppois à Interfaces (2013-2015)
Chargée de mission Unicem Centre (2015-2016)
Elle était secrétaire générale de l'Unicem centre depuis 2017

NOMINATIONS

33. Gironde
Flora FLAMARION nommée DGA Ressources

Flora Flamarion est ancienne élève de Sciences Po et de l'InET.
Elle a été :
Cheffe du service de l'insertion et de la solidarité (2010-2016), directrice adjointe de la Prévention et de l'action sociale (2016-2018), adjointe au DGA solidarité (2018-2021) au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.
Elle était directrice des actions pour l'autonomie au Conseil départemental de la Gironde depuis 2021.

34. Hérault
Cécile LASCAUX GILLARD nommée cheffe de cabinet

Cécile Lascaux Gillard est titulaire d'une maîtrise Histoire parcours droit. Elle a été :
Chargée de relations publiques-cérémonies protocolaires à la mairie de Lille en 2002
Directrice de cabinet à la mairie de Denain depuis 2020

35. Ille-et-Vilaine
Julie MAHE nommée DGA pôle solidarités humaines (intérim)

Julie Mahé est titulaire du diplôme d'ingénieur, ingénierie territoriale à Vetagro Sup. et de l'Inet (ingénieur en chef territorial).
Elle a été :
Chargée de mission circulations actives et LEADER au Pays du Périgord NOIR 52007°
Cheffe de service développement économique et touristique à la Communauté de communes du Pays de Valois (2009-2013)
Cheffe de projet RH et responsable de la communication au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine (2013-2017)
Elle était Secrétaire générale au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine depuis 2017.

38. Isère
Vanessa PEREGRIN nommée responsable communication à Isère attractivité

Vanessa Peregrin est titulaire d'une licence management commercial communication. Elle a été :
Chargée de communication aux Gîtes de France (2004-2007)
Chargée de communication à l'Inria (2007-2016)
Chargée de communication interne au Conseil départemental de l'Isère (2016-2017).
Elle était responsable du pôle événementiel interne au conseil départemental de l'Isère depuis 2017.

41. Loir-et-Cher
Marie GATEFOSSEY nommée designer de service à la mission Qualité et design de service au sein de la direction générale adjointe Loir-et-Cher Innovant

Marie Gatefossey est titulaire d'un Master 2 Design, Innovation et Société à l'Université de Nîmes et d'une licence Arts Appliqués à l'Université de Nîmes. Elle a été :
Designer de services chez Nékoé à Orléans (2016-2020),
Designer au ministère des Armées à Bourges (2021-2022),
Elle était designer à V-Labs au Coudray en Eure-et-Loir depuis 2022.

46. Lot
Isabelle SAHAGUN nommée chargée de mission du DGS

Isabelle Sahagun est diplômée de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, titulaire d'un diplôme spécialisées affaires publiques et représentation des intérêts. Et ancienne élève de l'Inet. Elle était :
Chef du service attractivité territoriale et information géographique au Conseil départemental du Lot depuis 2017.

48. Lozère
Grégory ROCHETTE nommé directeur des routes

Grégory Rochette est titulaire du BTS Domotique au CFAI de l'AFPM à Lyon, du DNTS Conduites d'affaires et projets industriels et tertiaires à l'École La Mache et de l'Institut national des études territoriales (Élève ingénieur en chef.)
Il a été :
Directeur des services techniques de la commune de Brives-Charensac.
Il était élève ingénieur en chef territorial depuis 2022.

48. Lozère
Véronique DELMAS nommée DGA Solidarité territoriale

Véronique Delmas est titulaire d'un master 2 Urbanisme, aménagement communautaire et régional à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Elle a été :
Directrice générale des services de la commune Les Côtes d'Arey (2012-2013)
Responsable du service environnement (2013), responsable du servie Europe, ingénierie, parcs et pays (2013-2017) au Conseil départemental du Puy-de-Dôme.
Directrice générale des services au Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (2017-2022)
Elle était élève ingénieure en chef à l'Institut national des études territoriales (INET) depuis 2022

49. Maine-et-Loire
Marion BERGER nommée Cheffe du service des finances

Marion Berger est titulaire d'un master professionnel mesntion santé à l'Université de Lille. Elle a été :
Coordinatrice du programme de réussite éducative (2010-2012) puis Cheffe du servive santé et handicap (2012-2015) à la ville d'Armentières
Conseillère éducation, santé et citoyenneté auprès du préfet délégué pour l'égalité des chances à la Préfecture de la région Hauts-de-France et du Nord (2015-2016)

NOMINATIONS

Directrice du Centre communal d'action sociale) à la ville d'Armentières (2017-2020)
Elle était cheffe de projet transversalité auprès du DGA en charge du développement social et des solidarités au Conseil départemental du Maine-et-Loire depuis 2021.

50. Marne
Marie-Virginie LHOTELLIER nommée responsable de territoire au CMS Cherbourg Hague

Marie-Virginie Lhotellier est titulaire d'une licence MSS, management de projet, d'un master 1, ingénierie sociale, master 2 spécialité IEPSL à l'IAE de Caen. Elle a été :
Référent famille au Centre socioculturel (2003-2007)
Assistante sociale à la CNAF (2007-2018)
Adjointe au responsable au Conseil départemental de la Manche (2018-2019)
Elle était responsable du pôle insertion sociale au conseil départemental de la Manche depuis 2019.

52. Haute-Marne
Valentin LAURENT nommé responsable adjoint du service communication

Valentin Laurent est titulaire d'une licence langues étrangères et littérature à l'Université de Bourgogne, de d'un master 2 en journalisme à l'École supérieur de journalisme de Paris (ESJ Paris).
Il a été :
Journaliste au groupe canal + (2019-2020)
Journaliste à Canal Overseas (2020)
Journaliste à Imaz press Réunion (2020-2021)
IL était chargé de communication au Conseil départemental de Haute-Marne depuis 2021

57. Moselle
Éric WEISS nommé directeur du pôle développement touristique de Moselle attractivité

Éric Weiss est titulaire d'une maîtrise aménagement et gestion/développement du territoire à l'Université de Metz. Il a été :
Chargé de planification à Stadverband Saarbrücken (199-2000)
Directeur de l'office de tourisme de Forbach (2000-2019)
Il était chargé de développement touristique depuis 2019

58. Nièvre
Léo BAZIN nommé directeur éducation, jeunesse et enseignement supérieur.

Léo Bazin est titulaire d'un master affaires publiques à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et diplômé de Sciences Po Aix. Il a été :
Chargé de mission auprès du directeur général des services à la métropole du Grand Paris. (2021)
Il était chargé de mission auprès de la directrice générale des services à la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise depuis 2023.

59. Nord
Marie-Christine PEROTTO-DUBOIS nommée responsable adjointe recrutement et développement des potentiels

Marie-Christine Perotto-Dubois est titulaire d'un master en lettres langues et civilisations germaniques à l'Université de Strasbourg. Elle a été :
Assistante (1999-2003), responsable adjointe service logement (2003-2005), responsable Unité interventions (2015-2010) au Conseil départemental du Nord.
Responsable du pôle prestations (2010-2014), responsable de pôle (2014-2016) à la MDPH du Nord.
Responsable département exploitation commerciale-Référent qualité au CNED (2016-2019)
Elle était responsable adjointe unité territoriale ressources humaines valenciennes-Avesnes depuis 2019 au Conseil départemental du Nord.

59. Nord
Jennifer VILAIN est nommée Responsable Enfance

Jennifer Vilain est titulaire d'un master 2, droit privé et sciences criminelles et d'un master 2 droit des contrats de l'entreprise à l'Université de Lille.
Elle a été :
Greffier des services judiciaires au Tribunal judiciaire de Paris (2015-2018)
Greffier des service judiciaires au Tribunal judiciaire de Lille (2018-2020)
Élève attaché d'administration d'État à l'IRA de Lille (2020-2021)
Elle était responsable de l'unité politique de la ville et cohésion des territoires depuis 2021.

59. Nord
Jehane LEGRAIN DERRICHE nommée directrice mission développement managérial

Jehane Legrain Derriche est titulaire d'un DEASS à l'Institut social de Lille, d'un master 2 sociologie ingénierie de projet à l'ISL et du Cycle supérieur de Management à l'EDHEC Business School. Elle a été :
Responsable du Pôle enfance, jeunesse, famille au Conseil départemental du Nord (2018-2020)
Elle était responsable service parcours professionnels au Conseil départemental du Nord depuis 2020

59. Nord
Guillaume DEBERDT nommé responsable du pôle recrutement et du pôle stratégie et pilotage

Guillaume Deberdt est ancien élève de l'Europea Univesität Viadrine Frankfurt et diplômé de Sciences Po Lille. Il a été :
Directeur général des services de la ville d'Houplines (2014-2021)
Il était responsable adjoint du pôle territorial au Conseil départemental du Nord depuis 2021

59. Nord
Amélie VERDONCK nommée responsable du pôle accueil familial. RH et protection de l'enfance

Amélie Verdonck est titulaire d'un master en administration publique à l'Ipag et d'un master en droit à l'Université de Lille. Elle a été :

NOMINATIONS

Chargée de mission enfance famille au Conseil départemental du Nord (2016-2019)
Elle était responsable du service gestion RH des assistants familiaux au conseil départemental du Nord depuis 2016.

62. Pas-de-Calais
Éric JOLIE nommé responsable de la stratégie numérique culturelle

Éric Jolie est titulaire d'une licence psychologie à l'Université de Lille, d'une licence professionnelle communication numérique et média à l'Université de Strasbourg. Il a été :
Coordinateur de lecture publique (2008-2011), adjoint au responsable d'antenne (2011-2014) au Conseil départemental du Pas-de-Calais.
Chef de projet « Bibliothèque numérique départementale » (2015-2018), chef de projet « Le circuit : un laboratoire d'innovation numérique » (2020-2022) au Conseil départemental du Pas-de-Calais.
Il était Chef de bureau « Bibliothèque numérique et ressources informatiques » au Conseil départemental du Pas-de-Calais depuis 2018.

78. Yvelines
Arthur CHARON nommé responsable du parc informatique

Arthur Charon est ancien élève d'EPITA Ecole d'ingénieurs en informatique et de l'Université Paris-Sud.
Il était Gestionnaire du parc informatique au Conseil départemental des Yvelines depuis 2021.

78. Yvelines
Lionel BENHAMMOUCHE nommé chargé de mission JOP 2024

Lionel Benhammouche est ancien élève de Sciences Po, titulaire d'un master Affaires publiques, secteur public et d'un master of business administration à l'ESG. Il a été :
Secrétaire général de l'entente sportive de Vitry (2015-2017)
Responsable événementiel et développement commercial à Le REEF club (2017-2018)
Directeur commercial. Indépendant. Aide au développement des entreprises (2018-2022)
Il était chargé de développement local au Conseil départemental des Yvelines depuis 2018.

83. Var
Florence PICHON nommée Responsable du pôle compétences et emplois

Florence Pichon a été.
Responsable de service MDPH 83 au Conseil départemental du Var. (2018-2019).
Elle était Chargée de mission transition managériale au Conseil départemental du Var depuis 2019.

90. Territoire-de-Belfort
Hélène JEANBLANC est nommée responsable du service emploi et compétences

91. Essonne
Louise LEZY BRUNO nommée directrice partenariats recherche, développement et innovation

Louise Lezy Lezy Bruno est titulaire d'un PhD architecture à l'Université de Paris Nanterre. Elle a été :
Assistante du directeur à la direction de l'environnement (2014-2016), directrice des projets environnementaux et partenariats (2016-2018) au Conseil départemental de l'Essonne.
Elle était directrice du développement durable au conseil départemental de l'Essonne

91. Essonne
Corinne GIMILIO nommée chef de projets immobiliers et fonciers

Corinne Gimilio est titulaire d'un master 1 droit privé à l'Université Paris-Saclay. Elle a été :
Directrice adjointe de cendre de loisirs (1998-2000), directrice de centre de loisirs (2000-2002), chef du service patrimoine (2003-2005) à la commune des Ulis.
Juriste en droit immobilier au conseil départemental de Seine-et-Marne (2005-2007)
Chef de projets immobiliers au Conseil départemental de l'Essonne (2008-2017)
Elle était tuteur , maître d'apprentissage au Conseil départemental de l'Essonne depuis 2017

92. Hauts-de-Seine
Elisabeth VOISIN est nommée Directrice des Ressources Humaines

Elisabeth Voisin est titulaire d'une double licence en sciences et sciences sociales à l'Université Pierre et Marie Curie et diplômée du King's College London et de Sciences Po Affaires publiques. Elle a été :
Chargée de mission à la Commission de régulation de l'énergie (2012-2017)
Élève administratrice territoriale à l'INET (2018-2020)
Chargée de mission auprès du Directeur général des services au Conseil départemental de l'Essonne (2020-2021).
Elle était adjointe au DRH et responsable de la mission pilotage de la politique RH depuis 2021.

92. Hauts-de-Seine
Sylviane PETERS nommée directrice adjointe éducation, jeunesse

Sylviane Peters est titulaire d'une licence 3 Histoire à l'Université Pierre Mendès-France (Grenoble II), d'un master 2 affaires publiques à Sciences Po et est ancienne élève de l'INET, administratrice territoriale.
Elle a été :

NOMINATIONS

Chargée de mission auprès du directeur général des services (2011-2015), puis déléguée au pilotage des politiques publiques (2015-2018) à Plaine Commune.
Consultante senior à Public Impact Management (2019-2020)
Elle était directrice générale adjointe éducation, épanouissement à la mairie de Bagneux depuis 2020

94. Val-de-Marne

Cyril CASSAGNAUD nommé directeur de l'accompagnement à la transition écologique et solidaire

Cyril Cassagnaud est ancien élève de l'institut national polytecnique de Toulouse et titulaire d'un master en politiques publiques à Sciences Po.
Il a été : Consultant.

95. Val d'Oise

Guillaume PETIT nommé Chef de bureau carrière collective et discipline

Guillaume Petit est titulaire d'une licence de droit, d'un master en droit, d'un master 2, droit des collectivités territoriales et politiques publiques à CY Cergy Paris Université. Il a été :
Juriste Marchés publics à la commune de Montmagny (2011-2012)
Chargé des marchés publics (2012-2018), Chef de service adjoint, direction de l'achat public et des ressources (2018-2022) au Conseil départemental du Val d'Oise.
Il était Chef de service des moyens Généraux au Conseil départemental du Val d'Oise depuis 2022.

Collectivité de Saint-Martin

Nabila BENRACHED nommée Directrice des Ressources humaines

Nabila Benrached est titulaire d'un master en management RH à l'Université Lumière Lyon 2 et d'un master management du secteur public à Sciences Po Lyon.
Elle a été :
Responsable des activités scolaires (2007-2010), directrice de l'éducation (2010-2014) et DGA RH (2014-2018) à la mairie de Meyzieu
Directrice générale des services à la ville de Moins (2018-2020)
Elle était directrice des ressources humaines au conseil départemental de l'Allier depuis 2020.

CNSA

Hélène PAOLETTI nommée directrice de l'appui au pilotage de l'offre

Hélène Paoletti est agrégée de lettres classiques et ancienne élève de l'ENA –
Elle a travaillé dans l'enseignement,
Cheffe du bureau Familles et Parentalité à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). (2010-2013)
Directrice générale de l'Agence du Service Civique (2013-2017).
Directrice de cabinet secrétariat général des ministères sociaux (2017-2018)
Directrice générale des services de l'Université Paris 8 (2018-2019)
Elle était directrice de projet Modernisation auprès du Secrétaire général des ministère sociaux depuis 2019

« BLANCHE GARDIN DÉDAIGNE 200 000 EUROS QU'ELLE AURAIT PU REDISTRIBUER : C'EST LA MORT DE ROBIN DES BOIS ! »

Cécile Delozier

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias . Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances .

L'actualité médiatique a beaucoup tourné autour du refus de Blanche Gardin de participer à l'émission populaire du moment « LOL : qui rit sort ». Il s'agit d'un remake du jeu de notre enfance « je te tiens , tu me tiens par la barbichette… » à la différence près que les participants sont des artistes reconnus souvent comiques et que tous les moyens sont permis pour inciter l'autre à rire et donc à le faire perdre .

Comment avez-vous perçu les propos de l'humoriste Blanche Gardin dans sa lettre ouverte à Jeff Bezos, propriétaire de la plateforme médias Amazon?

J'ai trouvé que c'était véritablement une communication politique à tout point de vue sur le fond et sur la forme. De quoi est -il question ? Une artiste refuse de contribuer au succès d'une émission produite par Amazon soit le A majuscule de l'acronyme Gafam (Google, Apple, Facebook, AMAZON, Microsoft) au motif qu'il est indécent de gagner 200000 euros pour une journée de tournage et de renforcer la puissance de la plateforme. Première remarque, et sans vouloir offenser l'humoriste dont la notoriété reste hexagonale, le rapport de force est saisissant. C'est David contre Goliath…
Deuxième remarque : l'artiste médiatise son refus donc se met en scène dans l'espace médiatique et théâtralise sa parole.

C'est l'exercice des réseaux sociaux, non ?

Elle aurait pu décliner l'invitation dans la sphère strictement professionnelle. Au contraire, elle publie une lettre ouverte et expose ses raisons dans un réquisitoire contre l'entreprise accusée pêle-mêle de pratiques immorales, de négligences climatiques, d'exil fiscal et de fossoyeur du cinéma en salle… Sa sensibilité politique n'est pas nouvelle mais elle pose la question de sa participation au système qu'elle incrimine. Sa série « La meilleure version de moi-même » n'a-t-elle pas été diffusée sur une chaîne de Bolloré? Ses sketches ne sont-ils pas visibles sur des plateformes qu'on regarde selon ses propres termes « sur son canapé en se grattant les c… » menaçant l'économie du spectacle vivant ? D'ailleurs en tant qu'artiste, comment peut-on exister en dehors du système médiatique ? On assiste à une forme de naïveté de sa part ou d'hypocrisie ! La lettre ouverte a cette vertu d'émettre un message unilatéral, de ne pas ouvrir véritablement le dialogue. Seuls suivent des commentaires publics adressés à tous bien plus qu'à l'émetteur du message. C'est donc une parole publique et politique.

Pensez-vous que Blanche Gardin en fait trop ?

Elle aurait pu conspuer Amazon et attaquer le système dans sa globalité. Ce n'est pas ce qu'elle fait. Elle s'attaque à la personne de Jeff Bezos comme LFI s'attaque à Bernard Arnaud, la partie valant pour le tout … Elle vise l'homme et tous les coups sont permis: grossièretés, insultes, coups bas. C'est la polémique, « polemos » en grec signifie la guerre …. Elle croit faire un coup d'éclat original alors qu'au fond elle ne fait que sacrifier à l'air du temps: celui de la colère. Son ton courroucé peut prêter à réfléchir sinon à sourire car qu'elle le veuille ou non elle appartient à la catégorie des privilégiés …

Quelle guerre ? La guerre contre le capitalisme ?

La guerre contre tout et même elle-même. Qui sont les premières victimes de sa charge ? D'abord, ce sont tous les artistes des saisons précédentes qui eux n'ont pas dédaigné le fameux cachet et qui sont par comparaison renvoyés à leur propre opportunisme! Pierre Niney, Leila Bekhti, Gérard Darmon, Paul Mirabel, Audrey Fleurot etc peuvent lui dire merci !!! Sont-ils des « collabos » ?

Certes cela est confrontant pour les autres participants mais elle peut en sortir grandie comme une artiste engagée ?

Je ne pense pas car ce n'est pas drôle. Blanche Gardin nous a fait tellement rire dans ses sketches y compris dans ses prises de position politique comme celle sur « metoo » qu'elle nous a habitués à l'excellence. Ici elle manque l'exercice car il n y a aucun sens comique. Afficher son mépris pour 200 000 euros est proprement indécent. À l'heure où tant de Français (qu'elle prétend représenter !!) souffrent d'un manque d'argent, quelle posture arrogante ! Qui a les moyens de mépriser une somme de 200000 euros ? Elle qui a critiqué publiquement l'inaction du gouvernement face au nombre inacceptable de Sdf en France, pourquoi n'a-t-elle pas redistribué son cachet aux plus pauvres ? Cette action charitable aurait pu l'honorer. Redistribuer l'argent des riches aux pauvres aurait été un acte généreux et aussi un acte politique fort. Blanche Gardin au fond, c'est la mort de Robin des bois !

Le marketing territorial, ou l'art de se mettre à la place de l'autre.

C'est acquis, les sites de collectivités ne devraient plus être conçus comme des vitrines institutionnelles, mais bien en fonction des usages constatés. L'expérience utilisateur (ou « UX ») et le recentrage sur les attentes des internautes sont désormais des voies incontournables. Pourquoi, alors, les discours de marketing territorial sont-ils encore construits sur ce que les territoires veulent dire et non sur ce que leurs cibles recherchent ?

Marc Thébault
Consultant auprès des collectivités locales et des intercommunalités en Attractivité et Communication. Ancien DirCom (Issy-les-Moulineaux, Saint-Étienne, C.U. Caen la mer) et Chargé d'attractivité (Saint-Étienne Métropole, C.U. Caen la mer). Auteur (Territorial éditions) et chargé de cours (EM Normandie, Université Aix-Marseille, IEP Rennes, ...).

Construire un argumentaire pour promouvoir son territoire est ardu. Surtout si l'égo local prend le dessus. En effet, nombre d'actions de valorisation sont fondées sur ce que le territoire veut mettre en avant, sur ce qui fait, à ses yeux, sa fierté, sa plus-value. Mais ce n'est pas du marketing. C'est de l'auto-proclamation, pas loin de la vantardise. Surtout, c'est oublier que ce qui importe c'est comment ces messages seront vus, entendus et intégrés par celles qui devraient être au cœur de toutes les préoccupations : les cibles visées.

Ainsi, après un précis et long travail préliminaire de recensement et de catégorisation des atouts territoriaux, il convient de n'avoir ensuite qu'un seul credo : quels sont les arguments qui répondent le mieux aux attentes et aux besoins des cibles que je vise ?

Constituer des groupes de cibles homogènes, aux profils et besoins identiques

Le territoire devra faire au moins deux choses. **La première sera d'analyser les besoins et les attentes des cibles visées.** Ce qui suppose d'avoir d'abord identifié ces cibles. Puis, il conviendra de voir trop large (par exemple : « *les franciliens* »), quitte à découper un trop grand groupe, forcément hétérogène. L'objectif est de générer des petits groupes homogènes, garantissant que chacun regroupe les mêmes éléments en termes d'âges, de catégories socio-professionnelles, de type de familles, d'attentes, mais aussi de connaissance préalable du territoire avec son lot de perceptions positives ou négatives, etc ...

Les spécialistes du marketing parleront de « persona », ces profils fictifs, stéréotypés et représentatifs d'un groupe précis, aux caractéristiques identiques. Vous l'avez compris, cibler dans le détail ne veut pas dire ne s'adresser qu'à quelques-uns. On peut s'adresser à tous, mais pas en même temps, pas avec le même ton, pas avec les mêmes arguments, et, bien sûr, pas avec les mêmes supports.

Un argumentaire de marketing territorial n'est jamais un bilan de l'action politique

La seconde, certainement douloureuse, est la sélection des arguments en fonction de telles ou telles cibles. Et qui dit sélection, choix, dit renoncement, d'où la notion de douleur évoquée ci-dessus ! En effet, ici la tâche revient à établir un éventail d'arguments et un ordre de présentation qui seront, d'après les études effectuées au préalable, adaptés à chaque cible (à chaque « persona »).

Quitte à évoquer des éléments qui paraissaient a priori « de détail ». Ou quitte à ne pas en évoquer d'autres qui, pourtant, font la fierté des élus, parce qu'il peut s'agir, par exemple, d'investissements lourds qui étaient au centre d'un projet de mandat. Mais si ces derniers sont hors de toutes les attentes de vos cibles, alors ils sont inutiles. Souvenez-vous qu'un argumentaire de marketing territorial n'est jamais un bilan de l'action politique.

De toute évidence, si tous les territoires entendent viser les mêmes cibles et si chacun fait correctement ce travail de ciblage et d'adaptation aux attentes remarquées, le risque est fort de construire le même argumentaire que celui de ses concurrents. Là, il conviendra de vérifier si vos cibles sont vraiment les bonnes. La réponse à rechercher : pour qui mon territoire semble le mieux placé ? Il conviendra aussi de s'appuyer sur ce qui est normalement partie prenante du travail exploratoire évoqué en début d'article : les valeurs collectives, les services proposés, les caractéristiques uniques du territoire. En somme comment, en fonction du « caractère » même du territoire, on tentera de rendre crédible la promesse qu'on répondra mieux que les concurrents aux attentes repérées ? Cette tâche n'est pas simple mais, une fois de plus, le marketing n'est pas une simple campagne de communication. Plutôt, ce peut-être une campagne de communication, mais qui n'aura d'efficience que si elle est est la résultante des études menées en amont. Et non l'inverse.

© Airfocus- Unsplash

ACTUALITÉ ATTRACTIVITÉ / MARKETING TERRRITORIAL

Les influenceurs chouchoutés

Les attachés de presse cherchent à séduire les influenceurs. Ils préfèrent maintenant s'adresser à eux qu'aux journalistes.

84. Vaucluse
Vallée de l'Image et du Spectacle Vivant

Vaucluse Provence Attractivité vient de déposer un projet, en tant que chef de fil du consortium, le dossier "Vallée de l'Image et du Spectacle Vivant Vaucluse Avignon" dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour le secteur des Industries Culturelles et Créatives.
Ce projet regroupe des entreprises, des organismes et des collectivités d'Avignon à Carpentras. Pour la première fois de nombreux acteurs publics et privés se regroupent pour développer ensemble l'industrie culturelle et créative.
Trois objectifs :
1 - Développer avec de nouveaux dispositifs d'implantation, de formation, d'accompagnement opérationnel, de mise en réseau.
2 - Innover avec de nouveaux modes de production mutualisés
3 - Rayonner avec de nouveaux modes de commercialisation et de diffusion

95. Val d'Oise
Développement du tourisme

Le conseil départemental souhaite mettre mieux en valeur les attraits et trésors du patrimoine local.
Actuellement 39 millions de visiteurs, dépensent en moyenne chaque année 2,8 milliards d'euros et séjournent près de 9 millions de nuitées.
Cela représente 16 500 emplois, soit 5,3 % de ceux du département.
Le schéma touristique s'appuie sur les sites reconnus et les impressionnistes : Enghien-les-Bains, Auvers-sur-Oise, le Vexin, le château de La Roche-Guyon, l'abbaye de Royaumont, le château d'Écouen. Mais le département prévoit de développer des animations, événements et parcours thématiques autour du thème de l'impressionnisme dont on devrait fêter le 1502ème anniversaire en 2024. Comme d'autres départements, le val d'Oise veut aussi miser sur le « slow tourisme » avec le tourisme fluvial, le cyclotourisme et le tourisme pédestre, et les Parcs naturels régionaux (Vexin et Oise Pays de France).

Economie, commerces, emploi : qui sont les départements champions en 2022 selon leurs habitants ?

Depuis 2016, Mon Avis Citoyen invite les habitants de tous les départements français à noter leur département de 0 à 10 sur différentes thématiques (qualité de vie, sécurité, social et solidarités ...)
En exclusivité avec le Journal des Départements, nous publions ce mois-ci le Top 10 des départements pour l'économie, les commerces et l'emploi pour l'année 2022.

Classement 2022 pour la thématique « économie, commerces, emploi »

RANG	DÉPARTEMENT	NOTE / 10	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2021
1	**Vendée**	6,96 / 10	+ 1 Place ↑
2	**Rhône**	6,92 / 10	+ 1 Place ↑
3	**Ille-et-Vilaine**	6,88 / 10	- 2 PLACES ↓
4	**Paris**	6,75 / 10	+ 11 PLACES ↑↑
5	**Loire-Atlantique**	6,73 / 10	=
6	**Hauts-de-Seine**	6,60 / 10	- 2 PLACES ↓
6	**Mayenne**	6,60 / 10	+ 6 PLACES ↑
6	**Maine-et-Loire**	6,60 / 10	+ 10 PLACES ↑↑
9	**Collectivité Européene d'Alsace**	6,49 / 10	- 2 PLACES ↓
10	**Côte-d'or**	6,46 / 10	+ 1 PLACE ↑

La Vendée se hisse sur la première place du Podium.

Gagnant une place au classement par rapport à l'année 2021, la Vendée est le département le mieux noté par ses habitants en obtenant la note 6,96/10 en matière d'économie, de commerces et d'emploi.

Avec ses 250 km de côtes et ses 140 plages, la Vendée est réputée pour son dynamisme touristique : c'est la première activité économique du département.

Ce qu'en disent les vendéens :
« C'est un département très dynamique pour l'emploi, le tourisme et la culture » Habitante de Chavagnes-en-Paillers.

« C'est un important bassin d'emploi avec la commodité des autoroutes et du TGV » Habitant de Montaigu-Vendée.

Le Rhône

Noté 6,92/10 par ses habitants en matière d'économie, commerces et emplois, le département du Rhône est deuxième de notre classement, en progression d'une place par rapport à 2021.

Peuplé de 466 892 habitants, le Département du Rhône est une exception française depuis 2015, après que Lyon et 58 autres communes de son aire urbaine en ont été séparées par la loi dite de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam).

Les rhodaniens parlent de leur département :
« J'apprécie son dynamisme économique, son tourisme vert » Habitant de d'Ecully.

« La campagne est rapidement accessible depuis la ville, il y a une bonne densité de commerces » habitante d'Echalas.

L'Ille-et-Vilaine

Avec la note de 6,88/10, le département de l'Ille-et-Vilaine complète le podium.
Avec plus d'un 1,08 million d'habitants, l'Ille-et-Vilaine est le département breton le plus peuplé, mais également celui qui enregistre la plus forte progression en nombre d'habitants, d'après les chiffres de l'INSEE, se classant d'ailleurs dans les dix départements les plus attractifs de France.

« Ce qui est positif c'est le dynamisme des entreprises, l'emploi on est proche de la mer et pas si loin de Paris » Habitante de Saint-Jacques-de-la-Lande.

« J'apprécie son dynamisme (étudiants, entreprises, tourisme), son identité forte (patrimoine notamment, comme à Rennes, Saint Malo, Fougères ou Vitré), ses lieux de culture et de divertissement (Liberté à Rennes, centres culturels, cinémas, théâtres). » Habitant de Rennes.

Le mois prochain, nous explorerons la thématique « Social et solidarité ».

ACTUALITÉS CULTURE, SPORT ET TOURISME

Tourisme. Une année 2022 satisfaisante et 2023 encourageante.

L'année 2022 fut « radieuse » d'après la ministre en charge du tourisme.
27 % des Français sont partis en vacances d'hiver et huit partants sur dix ont choisi de rester en France. Les clients asiatiques, par contre, ne sont pas revenus. Bons résultats pour l'hôtellerie avec un revenu par chambre disponible en « forte croissance » : + 17,5 % en janvier et + 12,6 % en février par rapport aux mêmes mois de 2019.
Un taux d'occupation qui a augmenté de + 17 % en janvier et + 8,3 % en février par rapport à janvier et février 2022.
Pour 2023, Olivia Grégoire considère la tendance « encourageante » avec des prévisions plutôt bonnes pour le printemps 2023 (six Français sur dix envisagent de partir avant l'été. Cependant les manifestations et mouvements sociaux pèsent sur ce secteur.

Patrick Weiten, élu Président de la conférence des financeurs du sport du Grand Est.

A l'occasion de la première Assemblée Générale de la Conférence des Financeurs du Grand Est, Patrick Weiten, Président du Département de la Moselle, a été élu président de l'organisation.
Composée de quatre collèges (Etat, Collectivités, Mouvement Sportif, Monde économique), elle est nommée pour cinq ans.
Organisation satellite de l'Agence Nationale des Sports et de la Conférence Régionale des Sports du Grand Est, la Conférence régionale des financeurs du Sport (CFSGE) a pour rôle :
• D'établir des contrats pluri-annuels d'objectif et de financement (CPOF)
• De définir les critères et seuils de financement à partir desquels elle examine les projets d'investissement et les projets de fonctionnement qui lui sont soumis pour examen et avis ;
• D'émettre un avis relatif à la conformité de chaque projet aux orientations défini par le Projet Sportif Territorial
• D'identifier les ressources humaines et financières et les moyens matériels que les membres de la conférence lui indiquent être susceptibles d'être mobilisés, dans la limite de leurs modalités d'intervention et budgets annuels, en vue du contrat d'orientation et de financement.

01. Aude

Exposition « Les enfants de la résistance » au Musée de la résistance et de la déportation

Dans un petit village de la France occupée, trois adolescents refusent de se soumettre à l'ennemi. Mais comment s'opposer à un si puissant adversaire quand on n'a que 13 ans ? À travers les aventures et les actions de François, Eusèbe et Lisa, héros des huit tomes de la BD intitulée « Les Enfants de la Résistance », l'exposition propose de (re)découvrir la France occupée, les grandes étapes de la Seconde Guerre mondiale et d'appréhender de manière concrète la propagande, la Résistance et la répression. Au fil du parcours, le visiteur voit ces trois enfants grandir, s'affirmer, se questionner et s'engager dans la Résistance avec l'intrépidité de la jeunesse et son courage.
Afin de valoriser au mieux l'histoire du département de l'Ain, l'exposition est enrichie de collections du musée mais également de supports de médiation (jeu, podcast...).

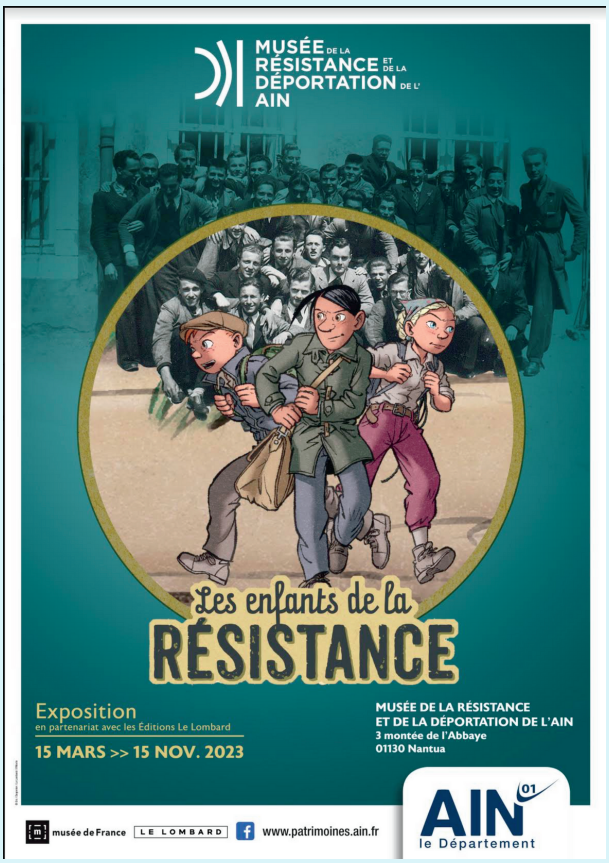

01. Aude

Cuiverie de Cerdon

Propriétaire depuis 2018, le Conseil départemental a mené d'importants travaux pour sauvegarder ce patrimoine exceptionnel et ainsi transmettre cet héritage au public !
Pour l'inauguration, le Département a proposé une multitude d'animations qui ont ravi petits et grands : survol de Cerdon en drone, atelier autour du cuivre et du métal, espace photos, film retraçant les étapes du chantier, brass band, découverte des grottes du Cerdon et des Soieries Bonnet, marché Saveurs de l'Ain, rencontre avec Nicolas Pey et Jim Carpentier, créateurs de la réplique de la table de #Tomioka...

10. Aube
Route des châteaux

Dans le cadre de l'année culturelle thématique de mise en valeur des châteaux, le Département de l'Aube et l'Agence Départementale du Tourisme de l'Aube ont choisi de mettre en valeur ce patrimoine historique en réalisant une route des châteaux.
Cet inventaire numérique donne accès à l'histoire de chaque château et à une galerie de photographies et de vidéos exclusives.
La partie « Nos histoires » regroupe des anecdotes, des documents d'archives et des articles présentant les familles et les personnages célèbres. Elle fournit des contenus complémentaires fiables et actualisés, tel qu'un agenda des événements et une liste des points d'intérêts à proximité.

14. Calvados
Equidays 2023 : du samedi 21 au mercredi 25 octobre

Animations réparties sur tout le territoire.

14. Calvados
Maison des sports

Nous avons déjà présenté ce projet dans notre dernier numéro. Depuis, la première pierre a été posée. Cette Maison des sports aura coûté 6,5 millions d'euros dont les deux tiers sont financés par le Département (le reste par l'Etat). 43 structures regroupant environ 200 000 licenciés y seront représentées, parmi elles l'athlétisme, le cyclisme, le handball, le tennis, le volleyball, le judo ou encore le sport adapté et le sport scolaire.
Le bâtiment de 2800 mètres carrés promet en outre d'être "une référence en matière de performance environnementale" ouvrira début 2024, année des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

17. Charente-Maritime
Digithèque : l'offre culturelle en ligne

Revues, presse quotidienne, musique, dessins animés, jeux, tutoriels, cours, livres audios ... C'est un bouquet d'applications gratuites et disponibles partout que le Département propose à tous les Charentais-Maritimes adhérents à une bibliothèque ou une médiathèque de la Charente-Maritime de découvrir !
La digithèque, ce sont des milliers de contenus accessibles 7j/7 et 24h/24, depuis chez vous ou n'importe où, sur tous les supports (PC, tablette, smartphone).
La Digithèque est issue d'un partenariat entre le Département de la Charente-Maritime, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, La Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan, la ville de Saintes et la ville de Royan. Jusqu'à maintenant les ressources numériques du Département étaient déployées dans les 200 bibliothèques de son réseau et non dans ces agglomérations qui comptent plus de 10 000 habitants. Ces médiathèques proposaient des ressources numériques bien-sûr mais dans un souci de mutualisation et afin de pouvoir communiquer à l'ensemble des adhérents des bibliothèques de la Charente-Maritime, le Département a proposé ce regroupement.

21. Côte-d'Or
Rendez-vous populaire autour du sport et de l'olympisme

Le Département a lancé le 1er Village Côte-d'Or Terre de Jeux, pour permettre aux Côte-d'Oriens de s'initier à certaines disciplines sportives et d'échanger avec les clubs. Ce village se déplacera dans plusieurs lieux et notamment à Montbard le 31 août lors de la Foire.
Les 2 et 3 juin 2023, se tiendront les 1ers Jeux de Côte-d'Or et de la Jeunesse à Chevigny-Saint-Sauveur. Ces jeux seront une véritable olympiade, inspirée du modèle des Jeux Olympiques et Paralympiques (cérémonie d'ouverture, passage de flamme et compétitions).
Le passage de la Flamme Olympique en Côte-d'Or sera une occasion unique de mettre en valeur le département et de donner aux visiteurs du monde entier l'occasion de vouloir s'y rendre.
Il a ensuite présenté la Team Côte-d'Or, qui rassemble une trentaine de sportifs, amenés à être les ambassadeurs de la Côte-d'Or auprès de tous les publics.

34. Hérault
13e concours créatif « Prière de toucher »

Le Département ouvre les candidatures pour son 13ème concours de livres de création « Prière de toucher ». Le thème de cette année est « La vie est un songe ». Les participants ont jusqu'au 1er septembre pour déposer leurs livres de création ! Le concours est gratuit et ouvert à tous. Chaque artiste, seul ou en groupe, est libre d'inventer son livre de création autour du thème « La vie est un songe ». Toutes les techniques sont acceptées : photographie, peinture, dessin, gravure, collage, volume, découpage...
Les inscriptions sont ouvertes et les créations des participants doivent être déposées avant le vendredi 1er septembre 2023. Elles seront ensuite exposées fin octobre, et les lauréats seront annoncés le 22 octobre 2023. Quatre prix offerts par le Département sont à gagner : le prix du public et les 3 prix du jury, d'une valeur de 50€ à 130€.

41. Loir-et-Cher
Les archives départementales dévoilent leurs trésors

Dans leurs réserves appelées « magasins », les archives départementales de Loir-et-Cher conservent plusieurs milliers de boîtes qui, rangées les unes à côté des autres, remplissent près de 20 kilomètres d'étagères…
Ces boîtes, cartons, rouleaux et autres chemises renferment de nombreux trésors …
L'exposition offre l'occasion unique d'en découvrir une sélection originale faite par les archivistes, avec des documents ou des auteurs connus, mais aussi de plus méconnus voire tout à fait inédits.
Un « trésor d'archives » recouvre aujourd'hui des aspects bien différents. Un document d'archives peut apparaître précieux pour plusieurs motifs : son ancienneté, sa rareté, l'originalité de son contenu, la qualité de son signataire, le matériau qui le constitue...
L'exposition embrasse une chronologie de 1117 ans d'histoire, de 903 à 2020, et propose de naviguer parmi les trésors d'archives

46. Lot
Lancement des travaux de l'extension des archives

Première brique de l'extension des Archives départementales à Cahors a été posée
Les 11 km de rayonnages actuels des Archives départementales du Lot étant arrivés à saturation, l'objectif de ce chantier est de doubler leurs capacités.
En plus, le projet intègre une réflexion bioclimatique permettant d'optimiser le confort des usagers, de limiter les consommations d'énergie et de concevoir un bâtiment respectueux de son environnement
Le Département va consacrer 9,2 millions d'euros à ce projet.

53. Mayenne
Évolution de la politique culturelle

La politique culturelle 2023 est définie selon 3 orientations :
- Consolider l'appui aux territoires et le soutien aux acteurs artistiques et culturels ;
- Placer la culture aux croisements des champs de l'action publique
- Coopérer avec les habitants à travers leurs parcours, leur engagement, leur contribution

En développant différents leviers : Une politique qui s'étend aux arts visuels, une opération nommée « Création et territoires, un parcours d'artistes et d'habitants en Mayenne », se mettra prochainement en place durant 4 années scolaires. Elle consistera à accueillir des résidences d'artistes visant à diversifier les publics et d'y associer les Mayennais.
Le Département souhaite mobiliser les collectivités à inscrire les arts visuels dans leur prochain Projet Culturel de Territoire. Pour cela, une équipe dédiée aux arts visuels accompagnera les territoires pour une réussite de ces projets.
Le Conseil départemental souhaite également accompagner les acteurs des arts visuels de la Mayenne dans leur structuration, notamment en lien avec le spectacle vivant.
Comme pour l'ensemble de ses compétences, le Département vise à rendre accessible la culture à tous les Mayennais. Pour cela, il soutiendra les communautés de communes, qui le souhaitent, dans la mise en œuvre et la coordination de leurs parcours d'éducation artistique et culturelle.

55. Meuse
Signature d'une convention permettant le développement du mécénat sportif par le secteur privé

Le Département s'engage avec ses partenaires afin de porter de nombreuses opérations en mobilisant la population sur les territoires meusiens autour des Jeux Olympiques et Paralympiques [JOP] de Paris 2024. Ainsi, la Meuse s'est positionnée comme Département-Etape afin d'accueillir le Relais de la flamme olympique au cours de l'été 2024.
Seule Fondation reconnue d'utilité publique dans le domaine du sport, la Fondation du Sport Français est acteur de référence pour faire connaître et développer le mécénat au service du sport et des sportifs. Ce partenariat s'inscrit dans la continuité des décisions prises par l'Assemblée départementale et notamment les premières opérations concrètes déployées depuis maintenant 3 ans : lancement de la marque « Meuse, Terre d'échappées par nature », déploiement du programme « Collégiades Meuse » ou encore soutien aux athlètes meusiens inscrits sur les listes ministérielles comme parasportifs de haut-niveau.

55. Meuse
Signature d'une convention permettant le développement du mécénat sportif par le secteur privé

Le Département s'engage avec ses partenaires afin de porter de nombreuses opérations en mobilisant la population sur les territoires meusiens autour des Jeux Olympiques et Paralympiques [JOP] de Paris 2024. Ainsi, la Meuse s'est positionnée comme Département-Etape afin d'accueillir le Relais de la flamme olympique au cours de l'été 2024.
Seule Fondation reconnue d'utilité publique dans le domaine du sport, la Fondation du Sport Français est acteur de référence pour faire connaître et développer le mécénat au service du sport et des sportifs. Ce partenariat s'inscrit dans la continuité des décisions prises par l'Assemblée départementale et notamment les premières opérations concrètes déployées depuis maintenant 3 ans : lancement de la marque « Meuse, Terre d'échappées par nature », déploiement du programme « Collégiades Meuse » ou encore soutien aux athlètes meusiens inscrits sur les listes ministérielles comme parasportifs de haut-niveau.

57. Moselle
Jeux Olympique de Paris 2024. Le volley brésilien se préparera en Moselle

Classée parmi les meilleures équipes mondiales dans la discipline, la Confédération brésilienne de Volley (CBV) a pu apprécier, lors de ses visites de repérage, la qualité des infrastructures et des conditions d'accueil proposées par le Département.

60. Oise
Exposition « De rêve et de lumière »

Le MUDO – Musée de l'Oise propose jusqu'au 24 juillet 2023 une exposition inédite qui met en lumière ce rapport particulier qu'entretenait l'artiste avec la nature et l'Antiquité.
L'exposition installée dans les deux tours du châtelet d'entrée de l'ancien palais épiscopal rassemble plus de 90 œuvres d'Émile-René Ménard issues des collections d'une douzaine de musées prêteurs.
A noter : cette nouvelle exposition, organisée par les services du Conseil départemental de l'Oise, a reçu le label « Exposition d'intérêt national » créé par le ministère de la Culture pour mettre en valeur et soutenir des expositions remarquables.

60. Oise
Animations au parc Jean-Jacques Rousseau

Le Parc Jean-Jacques Rousseau lance ses animations. Elles s'inscrivent dans la programmation de la Saison Culturelle du Département, accessible et gratuite pour faire vivre et ouvrir au plus grand nombre ce lieu emblématique de l'Oise.
Jusqu'au 29 octobre, le Parc Jean-Jacques Rousseau ouvre ses portes avec plusieurs rendez-vous culturels et de découverte de la nature.
Pour faire vivre ce lieu et l'ouvrir au plus grand nombre, cette programmation s'inscrit non seulement dans la Saison Culturelle du Conseil départemental de l'Oise mais aussi dans les actions environnementales du Département et de ses partenaires.
Au total, ce sont 11 rendez-vous qui sont donnés pour profiter de ce parc départemental. Les visiteurs peuvent découvrir une programmation variée, ouverte à tous et gratuite avec : des concerts, des représentations de danse, de cirque ou de théâtre, des sorties nature et découverte, des conférences ou encore des performances artistiques.

60. Oise
Abbaye d'Ourscamp

Le conseil départemental participe activement à la réhabilitation de l'abbaye d'Ourscamp en apportant 500 000 euros pour le chantier.

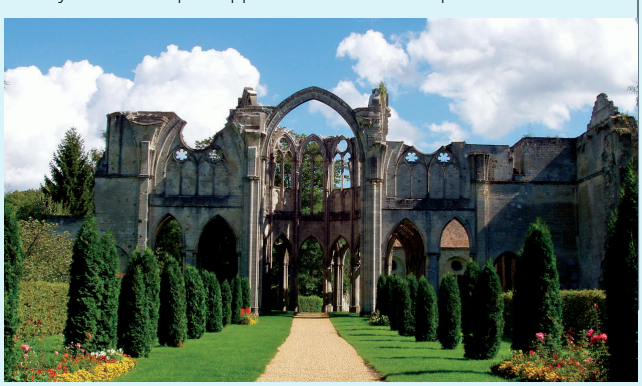

69. Rhône
Exposition « Foires, villes et marchands, 1350-1600 » jusqu'au 30 juin 2023

Réalisée dans le cadre du programme de recherche franco- allemand CoMOR « Configuration des foires européennes. Marchands, Objets, Routes », elle permet de retracer l'histoire des foires européennes, grâce à des documents d'archives et des objets, et de mieux comprendre leur rôle essentiel dans le développement de nos territoires.
Elle est présentée aux Archives départementales et métropolitaines. À travers 5 espaces thématiques, les visiteurs sont plongés au cœur des plus grandes foires européennes dont la forte empreinte se reflète toujours dans les cartes contemporaines à travers un réseau dense de voies de circulation. Avec des nombreux documents d'archives (cartes, livres de comptes, calendriers de foire, délibérations municipales, etc.) et des objets d'époque (peintures, dessins, monnaies, bouliers, poids de ville, etc.) cette rétrospective retrace l'histoire de ces foires durant les siècles où elles structuraient le commerce de gros.
Pour les marchands, la foire était l'occasion de rencontrer des partenaires avec lesquels les relations passaient ordinairement par des lettres et des messages. Ces foires, c'est une différence notable avec la situation actuelle, avaient aussi une fonction financière. Les activités de change et de crédit aux personnes privées et aux États contribuèrent à renforcer la richesse et le pouvoir des marchands européens.

63. Puy-de-Dôme
350 millions d'années d'histoire géologique

Plus haut volcan de la Chaîne des Puys – faille de Limagne inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, la Maison de Site vient de connaître une importante rénovation et propose une expérience unique à vivre autour du patrimoine naturel majeur du département qui est aussi labellisé Grand site de France.
Depuis 2012, le Panoramique des Dômes permet de relier en train le pied et le sommet du Puy de Dôme. À cette date, la Chaîne des Puys – faille de Limagne n'était pas encore inscrite à l'Unesco.
Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et TC Dôme (exploitant du train à crémaillère) ont mené à bien un projet de réorganisation des espaces de la Maison de Site afin de proposer une nouvelle scénographie et faire de ce lieu une porte d'entrée du bien inscrit Chaîne des Puys – faille de Limagne.
La Maison de Site du Puy de Dôme s'inscrit dans un ensemble d'espaces qui vont mailler le territoire et mettre en valeur l'inscription de la Chaîne des Puys – faille de Limagne à l'Unesco. Chacune de ces portes d'entrée développe des thématiques particulières.
La Chaîne des Puys - faille de Limagne fait l'objet d'un travail constant d'aménagements et de communication afin de préserver le site classé par l'État français en 2000, d'assurer une fréquentation respectueuse, de restaurer la lisibilité des formes volcaniques et de canaliser les nombreux usages des différents publics qui la fréquentent, tout en permettant le maintien des activités économiques locales.

78. Yvelines
Campagne de communication autour du rôle majeur du Département dans l'accueil des JOP

3 affiches de style vintage représentant les sites olympiques des Yvelines ainsi que les épreuves qui s'y dérouleront inondent actuellement le territoire et au-delà via l'affichage urbain et en gares. Elles mettent en avant différentes disciplines sportives et parasportives dont l'équitation, l'escrime, le golf, le VTT et le cyclisme. En fond, Le Vélodrome National de Saint-Quentin-en -Yvelines, le Golf National de Saint-Quentin-en-Yvelines et le Château de Versailles sont reconnaissables. Elles sont marquées d'une baseline unique « Vivez l'expérience Olympique dans les Yvelines. Lors des JOP 2024, 10 épreuves seront disputées sur 5 sites yvelinois sélectionnés par le comité d'organisation des Jeux : le Château de Versailles, le Vélodrome National de Montigny-le-Bretonneux, le golf de Guyancourt, la colline d'Élancourt mais aussi la vallée de Chevreuse. Engagé dans l'accueil de cet événement majeur, le Département des Yvelines a d'ailleurs adopté en 2022 un dispositif d'accompagnement de 10 M€ dédié au subventionnement des centres de préparation des JOP sur le territoire...

84. Vaucluse
Expositions dans les musées départementaux

Musée du Cartonnage et de l'Imprimerie à Valréas :
Exposition « Transparences » jusqu'au 30 septembre. Mise en regard d'œuvres de deux artistes contemporaines qui, à travers leurs créations en carton et papier, jouent sur la finesse, la transparence et la délicatesse de ces matières.
Musée-bibliothèque François Pétrarque à Fontaine-de-Vaucluse. Exposition « Souviens-toi de moi ». Inspirée par l'écriture de Pétrarque et secondée par l'élévation d'un site d'exception, la Fontaine de Vaucluse, Juli About propose un cheminement, sur trois niveaux.
L'artiste nous invite ainsi à voyager dans les œuvres du moraliste, de l'amant et du poète, solitaire et éloquent passager sur terre, voyageur entre Vaucluse et l'Italie, entre la langue toscane et le latin de ses pères antiques.
Pièces en porcelaine, photographies, installations, vidéo, projection, recueil de chansons sont les véhicules de ce parcours rêveur et spéculatif revisitant Pétrarque dans les miroirs de l'art.
Exposition « La vigne et le vin ». Jusqu'au 16 juin
Le Vaucluse possède une tradition viticole ancienne remontant à l'époque romaine. Ses vignobles se caractérisent par un climat méditerranéen chaud et sec ainsi que des sols riches en argile, en calcaire et en galets. Cette histoire florissante a laissé de nombreuses traces dans les archives de Vaucluse.
L'exposition propose de découvrir, à travers des panneaux et des documents d'archives originaux, une histoire de la vigne et du vin de différents terroirs dans le monde et en France.
Palais des papes

86. Vienne
Exposition « Éternel Moyen Âge : Révisez vos préjugés ! »

Depuis de nombreuses années déjà, le Moyen Âge est entré dans notre pay-sage quotidien. Depuis la popularisation d'images fortes au XIXe siècle au travers du « roman national » de Jules Michelet ou d'Ernest Lavisse – les rois fainéants, l'épée de Charlemagne, la bataille de Poitiers, Jeanne d'Arc... – il fait partie de notre culture historique commune. Depuis, les historiens ont largement affiné et modernisé notre compréhension de cette période. Mais ils sont aujourd'hui débordés par l'extraordinaire vitalité de la réappropriation du Moyen Âge par nos contemporains. L'« univers » médiéval est partout dans les romans, la fantasy, les séries, les films, les fêtes ou encore le sport, largement partagé par l'immense communauté des passionnés. Aucune autre période historique n'a fait l'objet d'un tel engouement.
L'exposition Eternel Moyen Âge vient mettre sa pierre à l'édifice en interrogeant notre perception de huit thèmes populaires à la lumière des documents médiévaux et des acquis de la science historique. L'écart entre le fantasme et la réalité est parfois abyssal, parfois subtil ; il éclaire toujours notre société.
Aux archives départementales jusqu'au 9 juin.

86. Vienne
Le 17ème Marathon Poitiers-Futuroscope

Il aura lieu le dimanche 21 mai 2023. Près de 3500 coureurs se donnent rendez-vous sur ce grand évènement sportif familial le week-end du vendredi 19 au dimanche 21 mai, qui sera ponctué de nombreux temps forts : course enfants, challenge étudiants, challenge entreprise, semi-marathon, marathon et la nouveauté 2023 qui servira de support aux différents challenges : le relais par 4 des Mutuelles de Poitiers Assurances.
Le village marathon sera ouvert du vendredi 19 au samedi 20 mai. Le marathon des collégiens aura lieu le mercredi 17 mai.

86. Vienne
Le 17ème Marathon Poitiers-Futuroscope

A Los Angeles, les équipes du Futuroscope et de la Compagnie des Alpes pour recevoir le prix de la meilleure attraction du monde, le « The Award for Outstanding Achievement », décerné à « Chasseurs de Tornades ». Une fierté et une chance pour le département représenté par son président, Alain Pichon.

93. Seine-Saint-Denis
Multitude

Multitude, Biennale interculturelle compte placer la Seine-Saint-Denis sur la carte des grands rendez-vous culturels en Europe. Sa première édition se déroulera les 30 juin, 1er et 2 juillet 2023 et sera entièrement gratuite afin de toucher un large public.
Cet évènement a été pensé comme un pont entre les différentes disciplines et les cultures de chacun·e : la mode rencontrera la danse, la randonnée rencontrera la gastronomie, les arts de rue rencontreront l'artisanat ...
Défilés de mode, musique, danse et arts visuels : grandes parades, cortèges, pédestre et fluviale constitués chacun de 3 à 4 ensembles musicaux et chorégraphiques, concerts rap, Balades multiculturelles, la plus grande table du monde, championnat des cuisines du monde...
Sport : Coupe du monde des quartiers

Livres

LES CHOIX

LITTÉRAIRES

DE SIMON HOUDEBERT

Simon Houdebert, adjoint au maire de Vendôme, collaborateur du Sénateur Jean-Marie Janssens.

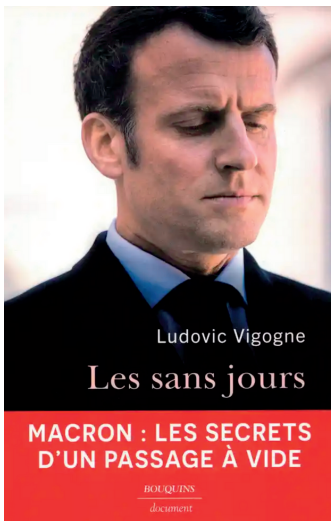

Les sans jours
par Ludovic VIGOGNE

En décrochant un second mandat le 24 avril 2022, Emmanuel Macron est entré dans l'Histoire. C'est aussi à partir de ce jour qu'il a traversé un très long passage à vide, qui allait compliquer la suite de son quinquennat.

À Matignon, il n'a pas pu nommer la Première ministre qu'il avait initialement choisie. À l'Assemblée nationale, il n'a pas obtenu, loin de là, la majorité absolue. À l'Élysée, il a perdu certains de ses plus proches.
Durant cette période, où le pays a été à l'arrêt, son écosystème a explosé. Ses choix ont été incompris par son propre camp. Un compte à rebours, puisqu'il ne pouvait plus se représenter, s'est immédiatement enclenché, rognant son autorité...
Les "cent jours", c'est ainsi qu'il est de tradition de dénommer la période qui suit l'élection du chef de l'État. Pour Emmanuel Macron, ils ont été des jours sans.
Le journaliste bien informé Ludovic Vigogne en livre le récit inédit. Il raconte la haine du chef de l'État pour Édouard Philippe, sa complicité avec Nicolas Sarkozy, son attachement pour Jean Castex. Il révèle les luttes de clans et les jeux d'influence. Il dessine le portrait d'un président qui a perdu la main, et peut-être laissé échapper son destin.

Dans l'ombre du Président
par Paul POUDADE

"Chef du Protocole d'Etat" : cet homme joue un rôle central dans le fonctionnement de l'Elysée.
Sa mission ? Mettre de l'huile dans les rouages du pouvoir afin que toutes les cérémonies officielles et les relations que la France entretient avec les chefs d'Etat, ambassadeurs et diplomates étrangers se déroulent sans fausse note. Au quotidien, cette fonction exige un sens aigu de la diplomatie, qu'il s'agisse de régler tous les détails d'un déplacement du président de la République hors frontières ou d'un dîner d'apparat à l'Elysée.
Rien ne doit échapper au chef du Protocole : ni les affinités ou les tensions entre les Grands de ce monde, ni le respect des préséances de la République. Paul Poudade a occupé ce poste auprès de Jacques Chirac. Visite sous haute surveillance de George Bush en Normandie, commémoration de l'Entente cordiale avec la reine Elizabeth, accueil triomphal en Algérie, voyage stratégique en Chine : au fil des anecdotes, le voile se lève sur un visage inédit de la République et une facette méconnue de Jacques Chirac.

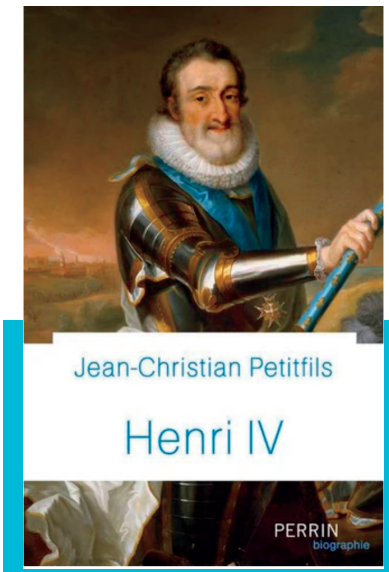

Henri IV
par Jean-Christian PETITFILS

Comment un personnage baroque a fait entrer la France dans la modernité. Un récit saisissant et original pour une démonstration éblouissante. "Le roi", disait sa belle-soeur Eléonore de Médicis, "est un homme à se faire aimer par les pierres elles-mêmes." L'arme de la séduction fut en effet pour beaucoup dans la vie publique, et aussi privée, du roi Henri. Mais d'autres atouts ont contribué à une destinée improbable. Ainsi la part de circonstances extraordinaires, qui à la mort violente de son lointain cousin Henri III, en 1589, le placèrent en position d'héritier de la couronne. Aussi ses années d'apprentissage, au plus près de la population béarnaise dont il partagea la rude existence, et sa connaissance des hommes. Enfin son remarquable bon sens et un réalisme qui ne s'embarrassaient pas de préjugés ni même toujours de principes.
Au moment où le royaume menaçait de sombrer, il fut l'homme de la situation. A travers une succession de massacres, d'intrigues, de revers et de rebonds, il s'imposa. Le combattant se révéla alors homme d'Etat, pacificateur, organisateur, bâtisseur, non sans dérive autocratique ni piteuse galanterie. Si le règne d'Henri le Grand a marqué si durablement la France, c'est que le premier roi Bourbon a su restaurer entre la couronne et le peuple " l'ordre de l'amour " si brutalement déchiré par la Saint-Barthélemy et les guerres de religion devenues civiles.
Sa mort même, érigée en martyre, le servit. Car notre pays aime les sauveurs marqués du sceau de la Providence.

L'énigme algérienne
par Xavier DRIENCOURT

Ambassadeur de France à Alger de 2008 à 2012 et de 2017 à 2020, Xavier Driencourt est le diplomate français qui aura passé le plus de temps en poste en Algérie. Il livre ici une analyse passionnante de ce pays si proche de nous et pourtant si énigmatique, dévoilant sa complexité et ce que les Algériens eux-mêmes appellent "le système". Il revient sur la relation franco-algérienne marquée par l'histoire, la colonisation, les événements tragiques de 1962 et l'immigration, mais aussi sur les nombreux liens culturels, économiques, familiaux entre les deux rives de la Méditerranée.
Avec sa riche expérience, il s'interroge sur la relation ambiguë que nos élus entretiennent avec ce pays qui, plus d'un demi-siècle après son indépendance, semble encore faire partie de la politique intérieure française. A l'aube du 60e anniversaire des accords d'Evian, et alors qu'à la suite du rapport de Benjamin Stora les autorités françaises souhaitent accompagner cet événement, cet ouvrage constitue le tableau le plus complet pour qui veut comprendre l'Algérie contemporaine, les défis qu'elle pose à la France et l'énigme politique qu'elle représente pour nombre d'entre nous.

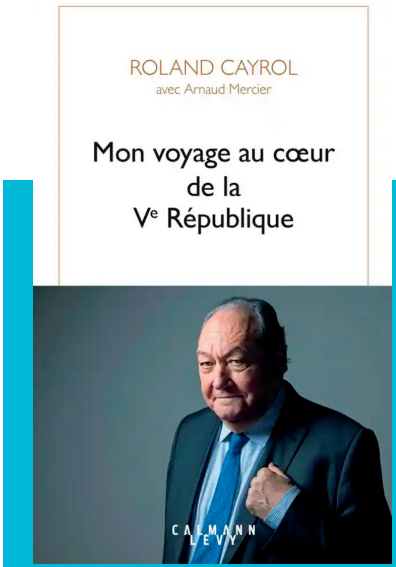

Mon voyage au coeur de la Ve République
par Roland CAYROL

De ses premiers engagements au début des années 1960 à ses interventions sur les plateaux de télévision pour analyser notre actualité politique, la vie de Roland Cayrol est étroitement liée à l'histoire de la Ve République. Il a côtoyé tous les présidents de Giscard à Macron, et quelques-unes des principales figures de la politique : Pierre Mendès France, Gaston Defferre ou Michel Rocard. Chercheur en science politique, il a mis en lumière les mécanismes qui régissent la formation de l'opinion publique dans ses relations avec les médias.
À la tête de l'un des principaux instituts de sondage français, il a régulièrement suivi les mouvements de l'opinion. Politologue humaniste, il a plaidé sans relâche pour l'intervention des citoyens dans le débat démocratique. Dans son voyage au coeur de la Ve République, Roland Cayrol revient sur des décennies d'expérience et d'observation, entre portraits acérés des grands fauves, anecdotes sur les coulisses des pouvoirs et réflexions sur les transformations de nos sociétés politiques.

GRAND PRIX LITTÉRAIRE

Date limite d'envoi des œuvres 30 juin 2023

Règlement concours
intitulé « Prix des Départements », avec 2 catégories :

- **Grand Prix**

La participation au Grand Prix littéraire s'adresse aux auteurs francophones, ayant été publiés soit à compte d'éditeur, soit à compte d'auteur en 2022 et 2023 pour des livres se classant dans la thématique des essais : témoignages, autobiographie, réflexions politiques, historiques, géographiques et se rapportant aux départements. Un même candidat ne peut présenter qu'un livre

- **Prix spécial**

La participation au Prix spécial littéraire s'adresse aux élus et agents de collectivités départementale, ayant été publiés soit à compte d'éditeur, soit à compte d'auteur en 2022 et 2023 pour des livres se classant dans toute thématique. Un même candidat ne peut présenter qu'un livre.

Article 1 : Ouverture du concours
Le concours est ouvert du 1er mars 2022 au 30 juin 2022. Les dossiers reçus postérieurement ne pourront être retenus.

Article 2 : Inscription et participation au concours
Les œuvres présentées devront parvenir au bureau parisien du Journal des Départements (46 quai Louis Blériot 75016 Paris), avant la date de clôture, en trois exemplaires. Les dossiers doivent être adressés par pli simple non recommandé.

Pour chaque envoi, l'éditeur ou l'auteur indiquera les informations suivantes : Prénom, nom, état civil, Pseudonyme de l'auteur (si utilisé) , Courriel de l'éditeur ou de l'auteur

Les ouvrages ne sont pas retournés

Article 3 : Jury, vote et résultats
Un Jury composé de 7 personnes qualifiées (écrivains, acteurs publics, personnes issues des médias et de la presse…), présidé par Catherine Nay, choisira les meilleurs textes.
Le scrutin se fait à la majorité absolue, les bulletins blancs et nuls étant comptabilisés dans le nombre de votants. Si un des livres n'obtient pas cette majorité absolue, d'autres tours sont organisés dans les mêmes conditions.
Les décisions du Jury sont sans appel. Il ne répondra pas aux questions des candidats concernant les résultats du concours.
Les résultats seront annoncés le 14 septembre lors de la manifestation des D d'Or

Article 4 : Prix et Récompenses.
Les deux catégories donnent lieu à un **trophée,** un **diplôme et un chèque de 2 500 €**.
Des articles de presse seront consacrés aux auteurs dans les différents médias du groupe Delbo Presse avec 1 page de portrait et 1 page d'interview.
La remise solennelle des prix aura lieu le 14 septembre 2023 lors de la journée des D d'Or organisée par Le Journal des Départements.
Le Prix spécial sera remis par le Président du Conseil départemental de la Vienne.

Article 5. Droits de propriété littéraire et artistique.
Il est entendu que :
L'auteur déclare être l'unique titulaire des droits de propriété littéraire et artistique et garantit aux organisateurs et au Jury du Prix du Journal des départements la jouissance paisible et entière des droits présentement consentis contre tous les troubles, revendications et évictions quelconques.
De plus, les lauréats accepteront automatiquement que leurs photos prises lors de la remise des prix soient publiées sur le site du concours et sur les réseaux sociaux, ainsi que dans les médias.

Le fait de concourir implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

GRAND PRIX LITTÉRAIRE

SEPTEMBRE 2023

CANDIDATEZ !

LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS

la vienne LE DÉPARTEMENT

futuroscope

GROUPE DELBO PRESSE

ÉVÉNEMENT

TERRITOIRES EN TRANSITION(S)

LE 8 JUIN 2023 À LYON - EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENAL DU RHÔNE

8 JUIN 2023

9h00 /17h00

Département du RHÔNE
Hôtel du Département
29-31 cours de la Liberté
69 483 LYON CEDEX 03

MERCI À NOS PARTENAIRES

VEOLIA · JDextera · Futureproofed part of Sweco · dalkia GROUPE EDF · IHEDM

FURSAC • ANSELIN · LE GROUPE LA POSTE · lyonpositif Rendre visible l'essentiel · anct agence nationale de la cohésion des territoires · PODCAST DES TERRITOIRES · VILLES de FRANCE

LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX · LE JOURNAL DES DÉPARTEMENTS · Monavis citoyen · Village · AJEF

ubitricity A Member of the Shell Group

RHÔNE LE DÉPARTEMENT

TERRITOIRES-EN-TRANSITIONS.FR